



© Alex Giraud

HANDICAP[S] LA VILLE S'ENGAGE

CHARTRE VILLE HANDICAPS DE LA VILLE DE NIORT ET DU CCAS,
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ EN CONSEIL MUNICIPAL LE 14 OCTOBRE 2013

AGENDA
21
NIORT

VIVRE-à-NIORT.com
Site officiel de la Ville de Niort

consultable en ligne en audiodescription



© Bruno Derboird



© Bruno Derboird



© Christophe Bernard



© Sylvie Tapon



© Christophe Bernard



© Bruno Derboird



► Christophe, agent d'exploitation des équipements sportifs de la Ville de Niort, appareillé suite à une perte d'audition.

© Bruno Derboird

HANDICAP[S] LA VILLE S'ENGAGE

PRÉAMBULE

La Ville de Niort, porteuse de valeurs de solidarité, développe une politique volontariste pour rendre la Ville accessible dans ses composantes urbaines et sociales et de fait, favoriser l'intégration et la participation des personnes en situation de handicap au sein de la cité.

Ainsi, de nombreuses actions sont mises en place, caractérisant l'engagement de la Ville de Niort en matière de handicap au-delà de la réglementation.

Afin de poursuivre et de développer son action, la Ville de Niort souhaite s'engager dans la formalisation de sa politique en matière de handicap, à travers l'élaboration de la présente charte Ville Handicaps.

Les objectifs :

- **Structurer les engagements** de la Ville en matière de handicap ;
- **Expliciter la manière de rendre opérationnelle** la prise en compte du handicap au sein des politiques municipales ;
- **Valoriser les actions** déjà mises en place ;
- **Définir**, dans une logique d'amélioration continue, **une trajectoire commune et partagée**.

UNE DÉCLINAISON MUNICIPALE DE LA POLITIQUE HANDICAP

LA CHARTE VILLE HANDICAPS ENTRE EN COHÉRENCE AVEC PLUSIEURS TEXTES DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE HANDICAP, AUX NIVEAUX LOCAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL :

- **La loi n°2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- **La convention internationale sur les droits des personnes handicapées**, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 décembre 2006 et ratifiée par la France le 1^{er} avril 2010 ;
- **La politique de la Région Poitou-Charentes engagée dans un Agenda 22**, et encourageant les collectivités à développer une politique transversale du handicap, nommée démarche « territoire accessible ».
- **La stratégie niortaise de développement durable**, adoptée à l'unanimité au conseil municipal de la Ville de Niort du 16 décembre 2011, et l'agenda 21 niortais, démarche de mise en œuvre du développement durable, où la prise en compte du handicap se décline au sein de l'orientation « être solidaire à Niort », avec plusieurs objectifs fixés en matière d'accessibilité, d'emploi ou encore d'accès au sport.

UNE VISION LARGE DU HANDICAP

A. L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE ET L'INCLUSION SOCIALE

Au-delà de l'accessibilité physique du cadre bâti et des espaces publics, l'accessibilité de la cité aux personnes en situation de handicap est, à Niort, pensée d'un point de vue social et sociétal.

La barrière physique ne constitue pas en effet le seul obstacle à l'inclusion des personnes handicapées. Le changement de regard sur la différence ou encore l'accès pour tous aux activités sont des points essentiels à améliorer, pour rendre la Ville plus accueillante et ouverte.

B. LA DIVERSITÉ DES HANDICAPS

La charte Ville Handicaps repose sur une définition élargie du handicap, avec la prise en compte de son hétérogénéité : handicap mental, psychique, sensoriel et moteur.

Elle se base sur la définition inscrite dans la loi du 11 février 2005, qui traduit le handicap comme « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

LES PRINCIPES DIRECTEURS DE LA CHARTE VILLE HANDICAPS

Afin de permettre l'intégration du handicap dans les différentes politiques municipales et dans les pratiques professionnelles et personnelles de chacun, la charte Ville Handicaps s'appuie sur plusieurs principes :

A. UNE LOGIQUE DE PROJETS

Le handicap étant une thématique transverse et interdisciplinaire qui concerne l'ensemble des politiques municipales, les engagements de la charte Ville Handicaps sont développés en lien étroit avec les services municipaux de la Ville de Niort.

LES OBJECTIFS SONT MULTIPLES :

- **Être garant de l'intégration du handicap dans les différentes politiques municipales**, à travers la prise en compte de cette thématique dans les métiers et pratiques professionnelles des agents ;
- **Afficher la responsabilité de la Ville de Niort** en matière de handicap en tant qu'employeur ;
- **Offrir une vision et une cohérence globale** de la politique handicap de la Ville de Niort.

B. UNE POLITIQUE MENÉE EN PARTENARIAT

La charte Ville Handicaps se base sur un partenariat fort, en premier lieu avec les associations de personnes handicapées mais également avec tout acteur institutionnel, associatif ou économique.

CETTE AMBITION DE COOPÉRATION FORTE AVEC LES PARTENAIRES EXTERNES RÉPOND À PLUSIEURS OBJECTIFS :

- **Bénéficier de l'expertise d'usage des associations de personnes handicapées**, pour développer une politique du handicap au plus près des besoins et attentes des personnes en situation de handicap ;
- **Favoriser l'échange de pratiques entre professionnels**, afin d'enrichir les actions menées ;
- **Mener des actions cohérentes** pour une plus grande efficacité ;
- **S'enrichir des recherches universitaires** sur la thématique du handicap.

La Commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CCAPH) : instance partenariale pour la mise en œuvre de la charte

La CCAPH regroupe des associations de personnes en situation de handicap, des institutions et des associations d'usagers. Elle accompagne activement la Ville de Niort dans la mise en œuvre de l'accessibilité et dans la prise en compte du handicap. Réunie en séance plénière et en groupes de travail thématiques, elle enrichit les travaux de la ville par ses contributions.

C. L'AMÉLIORATION CONTINUE

Le suivi de la mise en œuvre de la charte Ville Handicaps s'inscrit dans une démarche de progrès et d'amélioration continue. Il permet d'apprécier collectivement en quoi l'action de la Ville a entraîné des effets directs ou indirects sur une meilleure intégration des personnes handicapées.

L'amélioration continue permet ensuite de questionner, d'adapter et de faire évoluer les engagements de la charte en fonction du contexte (réglementaire, institutionnel).

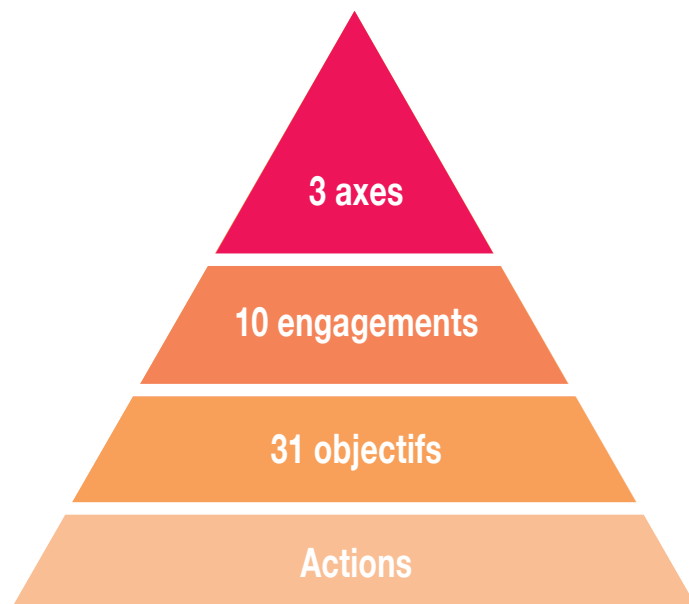
D. L'ENGAGEMENT DES NIORTAIS

Toute personne peut être confrontée, directement ou indirectement, à une situation de handicap, à un moment de sa vie, de manière temporaire ou permanente.

Aussi, la charte Ville Handicaps souhaite conduire ses engagements en sensibilisant les Niortais à cette problématique et en développant une réelle réflexion sur la place du handicap à Niort.

LA CONSTRUCTION DE LA CHARTE VILLE HANDICAPS

La charte couvre les politiques municipales, pour lesquelles des priorités d'actions ont été mises en évidence. Elle repose sur 3 axes, 10 engagements et 31 objectifs.



AXE 1 :

POUR UNE VILLE ACCESSIBLE À TOUS



© Bruno Derbord

L'accessibilité généralisée* de la cité est une composante essentielle des besoins des personnes en situation de handicap, car elle permet une liberté de déplacement, précieuse à chacun. Aussi, cet axe regroupe un large champ, comprenant par exemple l'accessibilité au cadre bâti ou aux espaces publics.

1. Mettre en accessibilité le cadre bâti et l'espace public, dans le respect de la chaîne de déplacement

- **Programmer de manière cohérente** les travaux de mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et de l'espace public ;
- **Consulter les associations de personnes handicapées** sur leurs besoins prioritaires en matière de mise en accessibilité de la Ville ;
- **Améliorer la signalétique** extérieure et intérieure de la mairie de Niort ;
- **Intégrer**, dans l'instruction des demandes d'utilisation de l'espace public, **des critères liés à l'accessibilité et au respect de la chaîne de déplacement** ;
- **Concevoir de nouveaux équipements publics** en phase avec la réglementation d'accessibilité ;
- **Sensibiliser les personnels techniques** de la Ville et les opérateurs de l'espace public externes à la prise en compte de l'accessibilité.

2. Favoriser l'accessibilité des manifestations aux personnes en situation de handicap

- **Dresser un référentiel** visant à sensibiliser et aider les organisateurs à rendre accessibles les manifestations ;
- **Etablir un bilan des manifestations** par les organisateurs, afin d'en conclure à des améliorations pour les éditions suivantes ;
- **Adapter aux différents handicaps les réunions publiques** organisées par la municipalité.

* qui renvoie à tout type de handicap

AXE 2 :

POUR UNE VILLE FAVORISANT LA PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



© Darri

L'égalité des chances entre les individus est une valeur défendue par la Ville de Niort et qui s'inscrit dans sa lutte contre les discriminations. Cet axe regroupe donc les différents engagements pour que les personnes handicapées puissent accéder aux mêmes services que tout autre Niortais et à tout âge de leur vie.

1. Faciliter l'accès des travailleurs en situation de handicap à la Ville de Niort

- Favoriser le maintien dans l'emploi des agents dont le handicap survient au cours de la vie professionnelle ;
- Anticiper l'usure professionnelle par une gestion prévisionnelle ciblée des emplois et des compétences ;
- Favoriser le recrutement et l'insertion des travailleurs en situation de handicap au sein de la collectivité ;
- Intégrer le handicap au sein des clauses sociales des marchés publics.

2. Favoriser l'intégration des enfants en situation de handicap

- Faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de la petite enfance ;
- Favoriser l'intégration scolaire des enfants en situation de handicap ;
- Faciliter l'intégration des enfants handicapés au sein des accueils de loisirs, en développant un accueil stable et de qualité.

3. Favoriser l'accès aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs pour tous

- Sensibiliser et former les clubs sportifs au handicap en lien avec les Comités départementaux handisport et sports adaptés ;
- Développer les conditions d'accès des personnes en situation de handicap aux activités sportives de la Ville et des associations niortaises ;
- Développer les conditions d'accès des personnes en situation de handicap dans les activités culturelles de la Ville et des associations niortaises.

4. Assurer l'accès et l'accueil pour tous aux démarches administratives

- Développer des services administratifs adaptés aux différents types de handicap ;
- Développer un service accessible aux personnes à mobilité réduite ;
- Accueillir dans de bonnes conditions toute personne quel que soit son handicap.

5. Favoriser le maintien à domicile des personnes en situation de handicap

- Faire connaître les prestations à domicile développées par le CCAS pour les personnes en situation de handicap.

AXE 3 : POUR UNE VILLE ACCUEILLANTE ET COOPÉRANTE



© Peter Mauduit

Pour devenir une réalité, l'inclusion des personnes handicapées doit être un objectif partagé et compris par tous. Aussi, la Ville de Niort souhaite développer ses engagements en lien tout d'abord avec les Niortais, qui dans le cadre professionnel, familial, amical ou quotidien peuvent être concernés. Par ailleurs, il est important pour la municipalité d'agir en collaboration avec les acteurs associatifs, économiques et institutionnels pour une plus grande efficacité et cohérence dans son action.

1. Développer la politique handicap de la Ville en concertation permanente avec les acteurs associatifs, économiques ou institutionnels

- **Animer la Commission communale** pour l'accessibilité des personnes handicapées, en lien étroit avec les services municipaux ;
- **Coordonner les activités** de la CCAPH, de la CDAPH et des services municipaux ;
- **Développer les partenariats** entre les services municipaux et les acteurs associatifs, économiques ou institutionnels autour du handicap.

2. Assurer la diffusion d'informations nécessaires pour la vie quotidienne des personnes en situation de handicap

- **Introduire dans les supports de communication de la Ville** des informations sur l'accessibilité des manifestations ;
- **Informers les personnes** en situation de handicap **sur les aides** et dispositifs mis en place à Niort **facilitant la vie quotidienne.**

3. Changer le regard sur le handicap

- **Faire connaître** le handicap aux Niortais ;
- **Sensibiliser les conseils de quartiers** au handicap ;
- **Valoriser les actions entreprises** par les services municipaux pour les personnes en situation de handicap ;
- **Maintenir et développer sur le site Internet et le magazine « Vivre à Niort »** la promotion des initiatives locales en matière de handicap.



© Peter Mauduit

HANDICAP[S] LA VILLE S'ENGAGE

CHARTRE VILLE HANDICAPS DE LA VILLE DE NIORT ET DU CCAS,
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ EN CONSEIL MUNICIPAL LE 14 OCTOBRE 2013



Niort récompensée avec le Trophée Ville-Handisport 2013

La Fédération française handisport a remis le trophée Handisport 2013 à la Ville de Niort dans la catégorie « Ville de l'année », pour l'accueil de la Journée régionale handisport du 5 octobre 2013, organisée en collaboration avec le comité régional handisport du Poitou-Charentes et EDF Poitou-Charentes.

AGENDA
21
NIORT

VIVRE-à-NIORT.com
Site officiel de la Ville de Niort

consultable en ligne en audiodescription

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/12/2018

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 24/12/2018

Délibération n° D-2018-494

Modification du patrimoine de l'Agenda d'Accessibilité
Programmée

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE,
Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN,
Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG

Excusés :

Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU.

Direction Patrimoine et Moyens

**Modification du patrimoine de l'Agenda
d'Accessibilité Programmée**

Monsieur Michel PAILLEY, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu la délibération D-2015-283 du 14 septembre 2015 portant approbation de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville ;

Vu l'arrêté préfectoral du 7 décembre 2015 approuvant le dossier ADAP n°079 191 15 Y 0069 ;

L'évolution du patrimoine et des compétences de la Ville nécessite de mettre à jour la liste du patrimoine qui sera transmise au Préfet avec le bilan à mi-parcours, courant 2019.

Les modifications sont les suivantes :

- Transfert des équipements sportifs « Complexe de la Venise Verte » à la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) :

- stade René Gaillard – vestiaires et tribunes ;
- centre de formation des Chamois ;
- salle de sport de la Venise verte ;
- patinoire.

- Fermeture d'équipements :

- WC publics du Jardin des Plantes ;

- Autres équipements dont les activités seront transférées vers d'autres sites :

- maison de quartier Centre-ville, rue de Limoges - déplacée place du Port ;
- maison de quartier Saint Liguairé – activités déplacées.

D'autres équipements sont susceptibles d'être transférés et feront l'objet d'une prochaine délibération, le cas échéant.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la liste des équipements cités, ci-avant, modifiant le patrimoine déclaré en 2015, validé par arrêté préfectoral du 7 décembre 2015 ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document y afférent.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	39
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Michel PAILLEY

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 JUIN 2019

Délibération n° D-2019-215

**Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP)
Agenda d'Accessibilité Programmée - Ajustements**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 11/06/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 24/06/2019

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Agnès JARRY, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Catherine HUVELIN.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain PIVETEAU

Excusés :

Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Nathalie SEGUIN.

Direction des Finances

**Autorisation de programme et crédits de paiement
(AP/CP) Agenda d'Accessibilité Programmée -
Ajustements**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération D-2015-283 du 14 septembre 2015 approuvant l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Niort ;

Vu la délibération D-2015-446 du 18 décembre 2015 portant création de l'AP/CP Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ;

Vu la délibération D-2016-451 du 5 décembre 2016 présentant le premier rapport annuel de l'Ad'AP de la Ville de Niort ;

Vu les délibérations D-2017-3 du 16 janvier 2017 et D-2018-171 du 4 juin 2018 portant ajustement de l'AP/CP Agenda d'Accessibilité Programmée ;

Vu la délibération D-2018-494 du 17 décembre 2018 portant modification du patrimoine de l'Agenda d'Accessibilité Programmée ;

Dans ce contexte, le périmètre de l'AP/CP évolue à la faveur de la mise à jour de la liste du patrimoine, ce qui entraîne une diminution du volume global des dépenses de 900 000 € TTC et de 166 000 € en recettes.

Prévue pour une durée de 9 ans, l'autorisation de programme portera désormais sur un montant global de 7 924 379.17 € HT soit 9 509 255 € TTC en dépenses et de 54 000 € en recettes.

Elle permettra de réaliser différents travaux en vue de rendre accessibles des bâtiments recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) de la Ville de Niort.

Depuis 2016, les phases d'études et de travaux se succèdent, l'année 2018 confirme la progression des chantiers suivant le calendrier préétabli.

Ainsi des travaux ont notamment été réalisés dans les groupes scolaires (Ernest Pérochon, Jules Ferry et Jean Jaurès), d'autres concernent les équipements sportifs (stade Grand Croix, Massujat et golf), et enfin d'autres bâtiments (studio de répétition de St Florent, au petit théâtre Jean Richard et la salle des Trois Coigneaux).

Des financements PACT 2018-2020 seront sollicités auprès de la CAN pour des opérations de mises aux normes dans les groupes scolaires.

La programmation des opérations s'affinant avec le temps, il convient donc de procéder à un ajustement de l'autorisation de programme et du prévisionnel des crédits de paiement en dépenses et en recettes.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'évolution de périmètre de l'autorisation de programme Ad'AP

- engager les crédits de paiement selon le nouveau prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de plan		Crédits de Paiement (TTC)								
	en € HT	En € TTC	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses totales	7 924 379,17	9 509 255	144 124,60	316 522,70	327 606,83	780 634,66	1 840 854,14	1 100 999	1 549 020	1 549 020	1 900 473,07
Accessibilité des ERP	7 741 045,84	9 289 255	132 175,49	258 253,70	309 645,02	758 634,66	1 818 854,14	1 080 999	1 530 020	1 530 020	1 870 652,99
Accessibilité des IOP	183 333,33	220 000	11 949,11	58 269	17 961,81	22 000	22 000	20 000	19 000	19 000	29 820,08
Recettes totales	45 000	54 000	0	0	0	0	54 000	0	0	0	0
PACT CAN II	45 000	54 000	0	0	0	0	54 000	0	0	0	0

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 4

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2019

Conseillers en exercice : 45

Votants : 36

Convocation du Conseil Municipal :
le 19/11/2019

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 02/12/2019

Délibération n° D-2019-414

**Autorisation de Programme /Crédit de Paiement Agenda
D'Accessibilité Programmée - Ajustements**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Nicolas ROBIN, Monsieur Jacques TAPIN.

Secrétaire de séance : Madame Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Agnès JARRY, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Marie-Chantal GARENNE, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Simon LAPLACE, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Catherine HUVELIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET

Excusés :

Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU.

Direction des Finances

**Autorisation de Programme /Crédit de Paiement
Agenda D'Accessibilité Programmée - Ajustements**

Monsieur Dominique DESQUINS, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération D-2015-283 du 14 septembre 2015 approuvant l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Niort ;

Vu la délibération D-2015-446 du 18 décembre 2015 portant création de l'AP/CP Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ;

Vu la délibération D-2016-451 du 5 décembre 2016 présentant le premier rapport annuel de l'Ad'AP de la Ville de Niort ;

Vu les délibérations D-2017-3 du 16 janvier 2017, D-2018-171 du 4 juin 2018 et D2019-215 du 17 juin 2019 portant ajustement de l'Autorisation de Programme /Crédit de Paiement (AP/CP) Agenda d'Accessibilité Programmée ;

Vu la délibération D-2018-494 du 17 décembre 2018 portant modification du patrimoine de l'Agenda d'Accessibilité Programmée ;

C'est dans ce contexte qu'en juin 2019, le périmètre de l'AP/CP avait évolué.

Prévue pour une durée de 9 ans, l'autorisation de programme porte donc sur un montant global de 7 924 379,17 € HT, soit 9 509 255,00 € TTC en dépenses, et de 54 000,00 € en recettes qu'il est désormais nécessaire de re-séquencer.

Elle permettra de réaliser différents travaux en vue de rendre accessibles des Etablissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP) de la Ville de Niort.

Depuis 2016, les phases d'études et de travaux se succèdent, l'année 2018 confirme la progression des chantiers suivant le calendrier préétabli.

Ainsi des travaux ont notamment été réalisés dans les groupes scolaires (Ernest Pérochon, Jules Ferry et Jean Jaurès), d'autres concernent les équipements sportifs (stade Grand-Croix, Massujat, le golf), et enfin d'autres bâtiments (studio de répétition de St Florent, petit théâtre Jean Richard et salle des Trois Coigneaux).

Des financements du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) 2018-2020 seront sollicités auprès de la CAN pour des opérations de mises aux normes dans les groupes scolaires.

La programmation des opérations s'affinant avec le temps, il convient donc de procéder à un ajustement du prévisionnel des crédits de paiement en dépenses.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'évolution de périmètre de l'autorisation de programme Ad'AP ;

- engager les crédits de paiement selon le nouveau prévisionnel suivant :

Type d'AP	AP de plan		Crédits de Paiement (TTC)								
	en € HT	En € TTC	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses totales	7 924 379,17	9 509 255,00	144 124,60	316 522,70	327 606,83	380 634,66	605 000,00	620 000,00	1 549 020	1 549 020	4 017 326,21
Accessibilité des ERP	7 688 545,83	9 226 255,00	132 175,49	258 253,70	309 645,02	295 634,66	600 000,00	600 000,00	1 530 020	1 530 020	3 970 506,13
Accessibilité des IOP	235 833,33	283 000,00	11 949,11	58 269	17 961,81	85 000	5 000	20 000	19 000	19 000	26 820,08
Recettes totales	45 000	54 000	0	0	0	0	54 000	0	0	0	0
PACT CAN II	45 000	54 000	0	0	0	0	54 000	0	0	0	0

**LE CONSEIL
ADOpte**

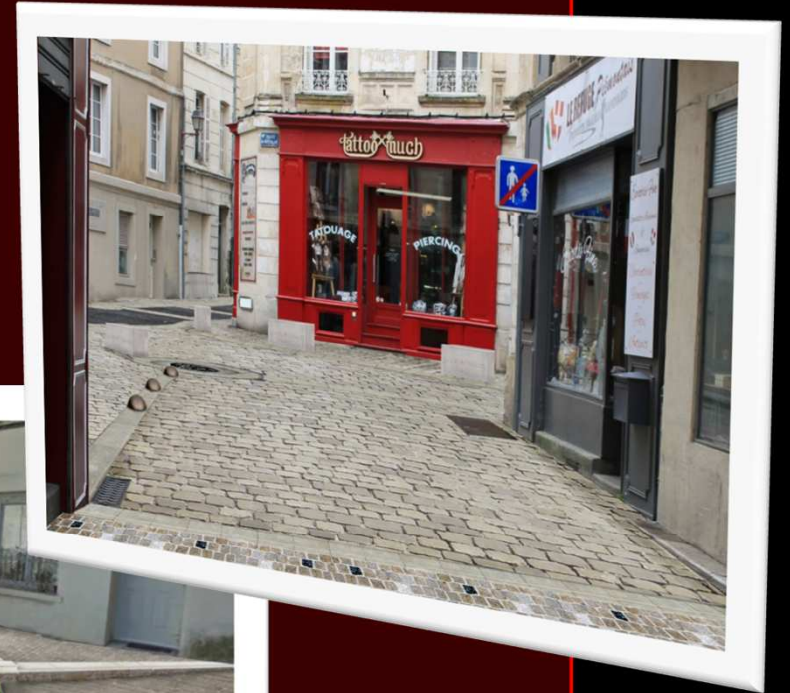
Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 9

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

Requalification de la rue Basse et rue du Pont



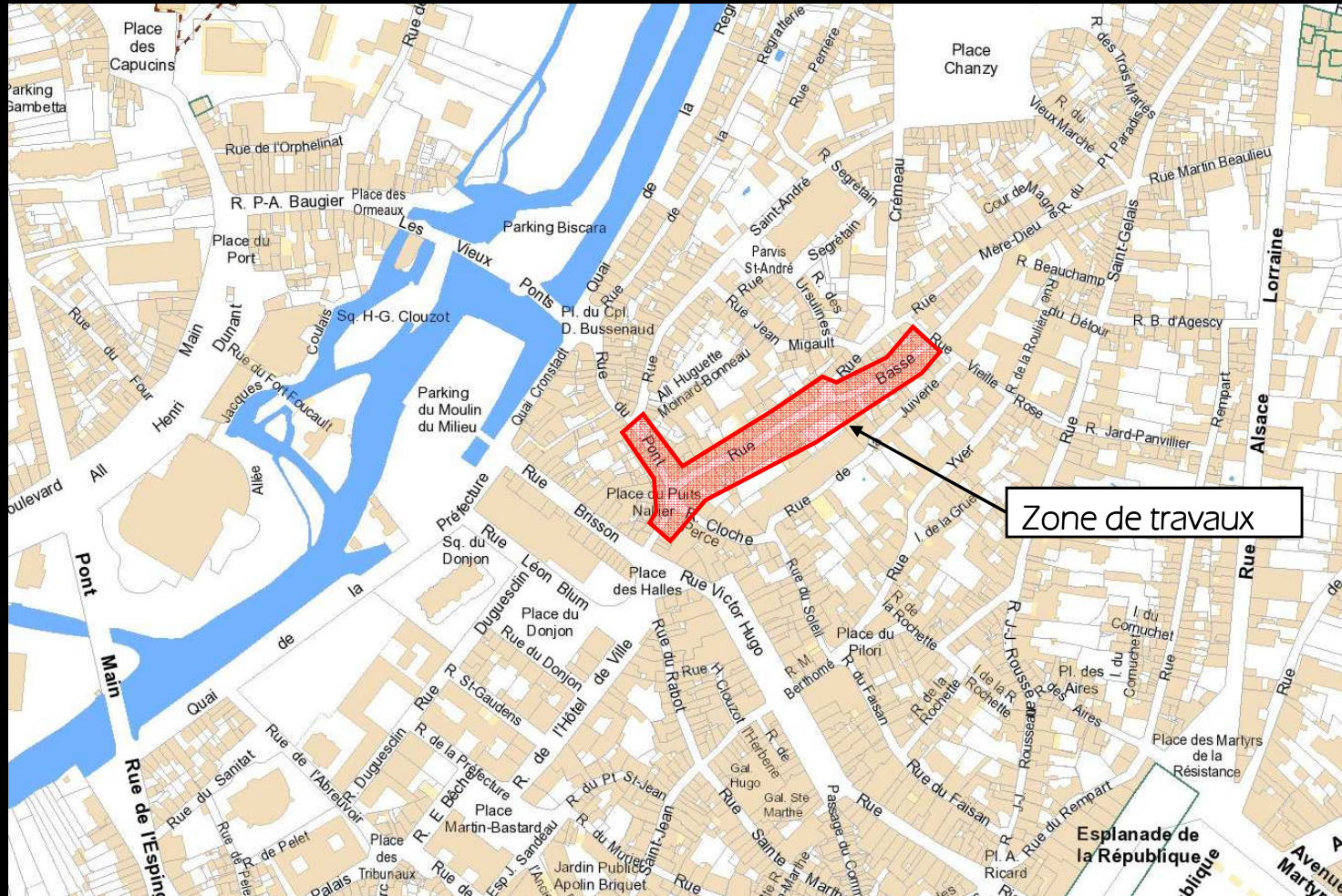
Réunion publique 19 décembre 2018



Direction de l'Espace Public
Bureau Paysage Urbain



Requalification de la rue Basse et rue du Pont



Plan de situation



Direction de l'Espace Public
Bureau Paysage Urbain



Requalification de la rue Basse et rue du Pont

Le contexte

En plein cœur de la colline Saint André, la rue Basse est un **axe majeur d'irrigation du quartier**.

Avec la rue du Pont, c'est le **point d'entrée unique de la Colline par l'ouest**.

A ce titre, c'est la rue qui supporte le trafic le plus important.

Les différents concessionnaires se sont succédés pour mettre à niveau leurs réseaux.

La ville peut intervenir dès le début de l'année 2019.



Direction de l'Espace Public
Bureau Paysage Urbain



Requalification de la rue Basse et rue du Pont

La rue Basse et la rue du Pont

Reprise des grandes bases de l'aménagement actuel : une large zone piétonne séparée de la voie de circulation par du mobilier urbain.

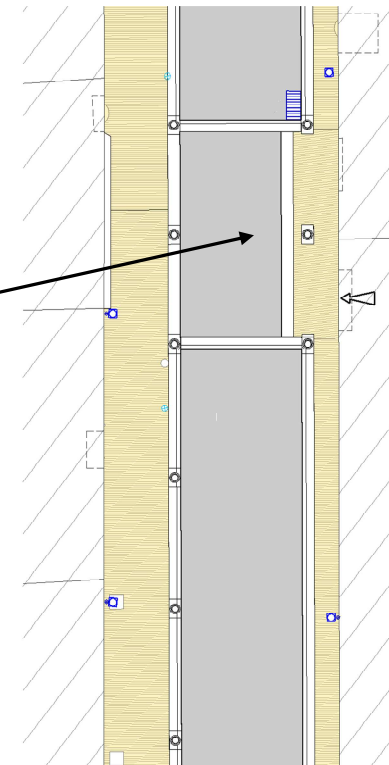
- Enrobé clouté, sur la chaussée,
- Pavés calcaire sur les zones piétonnes,
- Bornes en pierre calcaire tronconiques.

Création de jardins de trottoir : possibilité pour les riverains de semer des graines dans les zones dédiées en pieds de façade.

Mise en valeur des façades remarquables : création de bandes structurantes en pierre calcaire.

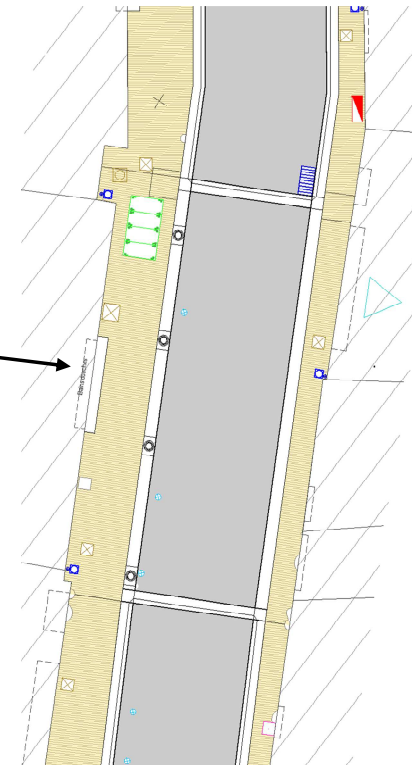
Requalification de la rue Basse et rue du Pont

Les portes de l'ancienne chapelle Saint Hilaire.



Requalification de la rue Basse et rue du Pont

Les anciens Bains Douches



Requalification de la rue Basse et rue du Pont



Intention d'aménagement



Direction de l'Espace Public
Bureau Paysage Urbain



Requalification de la rue Basse et rue du Pont

Au pied des escaliers de la rue Crémeau, création d'un massif planté.



Intention d'aménagement

Requalification de la rue Basse et rue du Pont

La Place du Puits Nallier

Traitement spécifique pour mise en valeur de la liaison entre la colline et les zones piétonnes.

- Revêtement en pavés
- Mobilier particulier : bancs en pierre gravés, grille « dragon »

Requalification de la rue Basse et rue du Pont



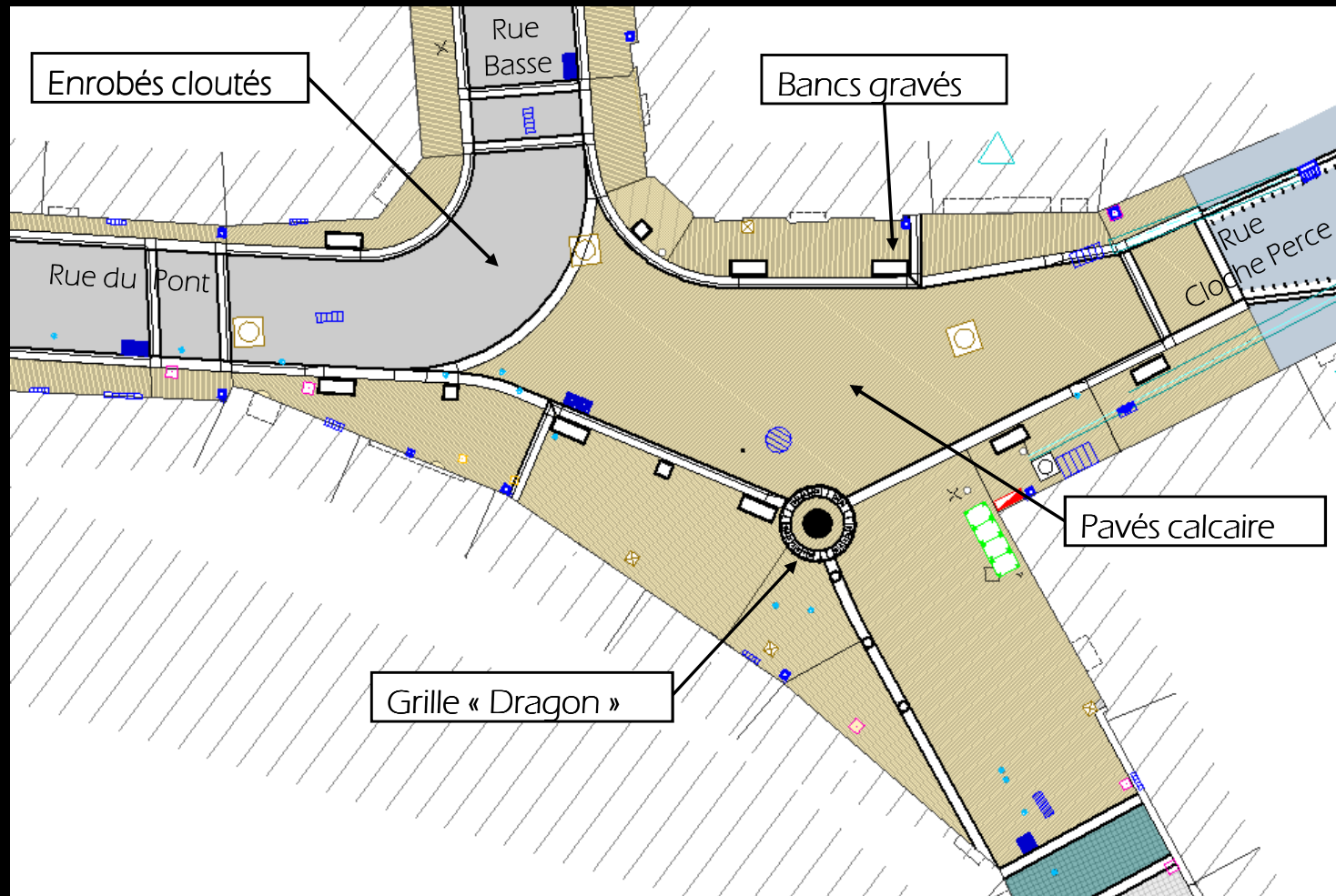
Intention d'aménagement Place du Puits Nallier



Direction de l'Espace Public
Bureau Paysage Urbain



Requalification de la rue Basse et rue du Pont



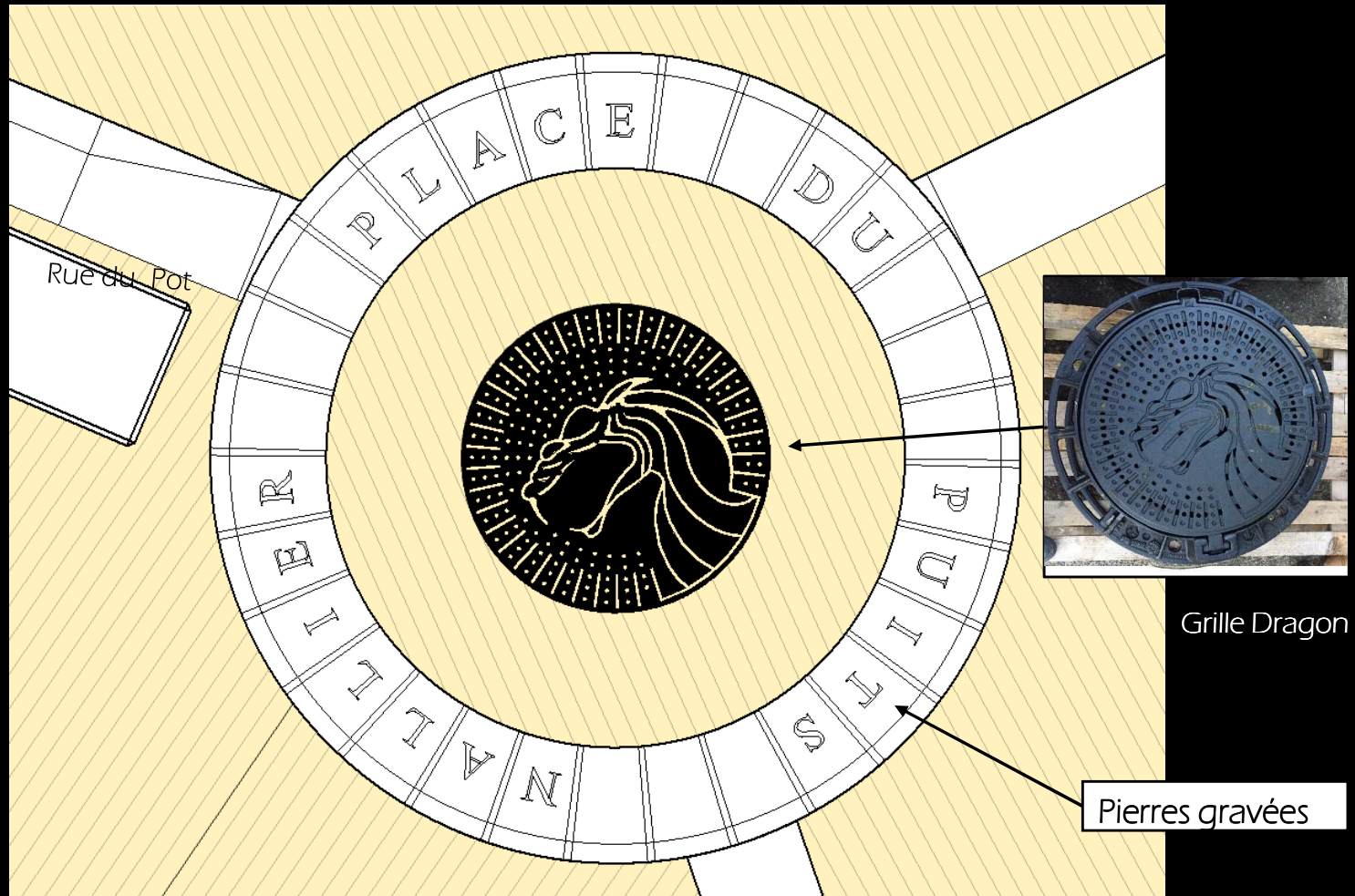
Plan Projet



Direction de l'Espace Public
Bureau Paysage Urbain



Requalification de la rue Basse et rue du Pont



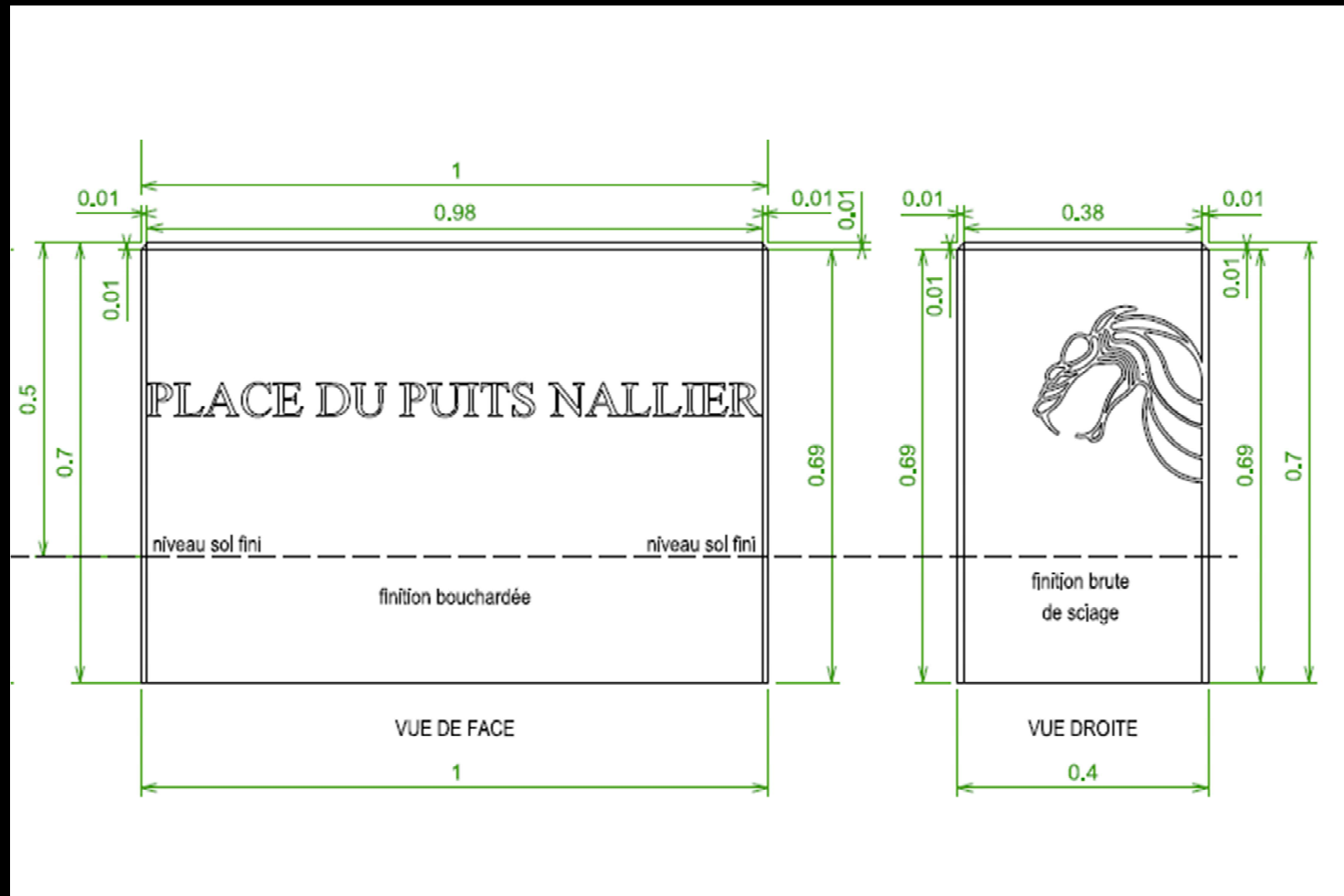
Plan Projet – Zoom sur le puits



Direction de l'Espace Public
Bureau Paysage Urbain



Requalification de la rue Basse et rue du Pont



Plan Projet – les bancs gravés en pierre naturelle

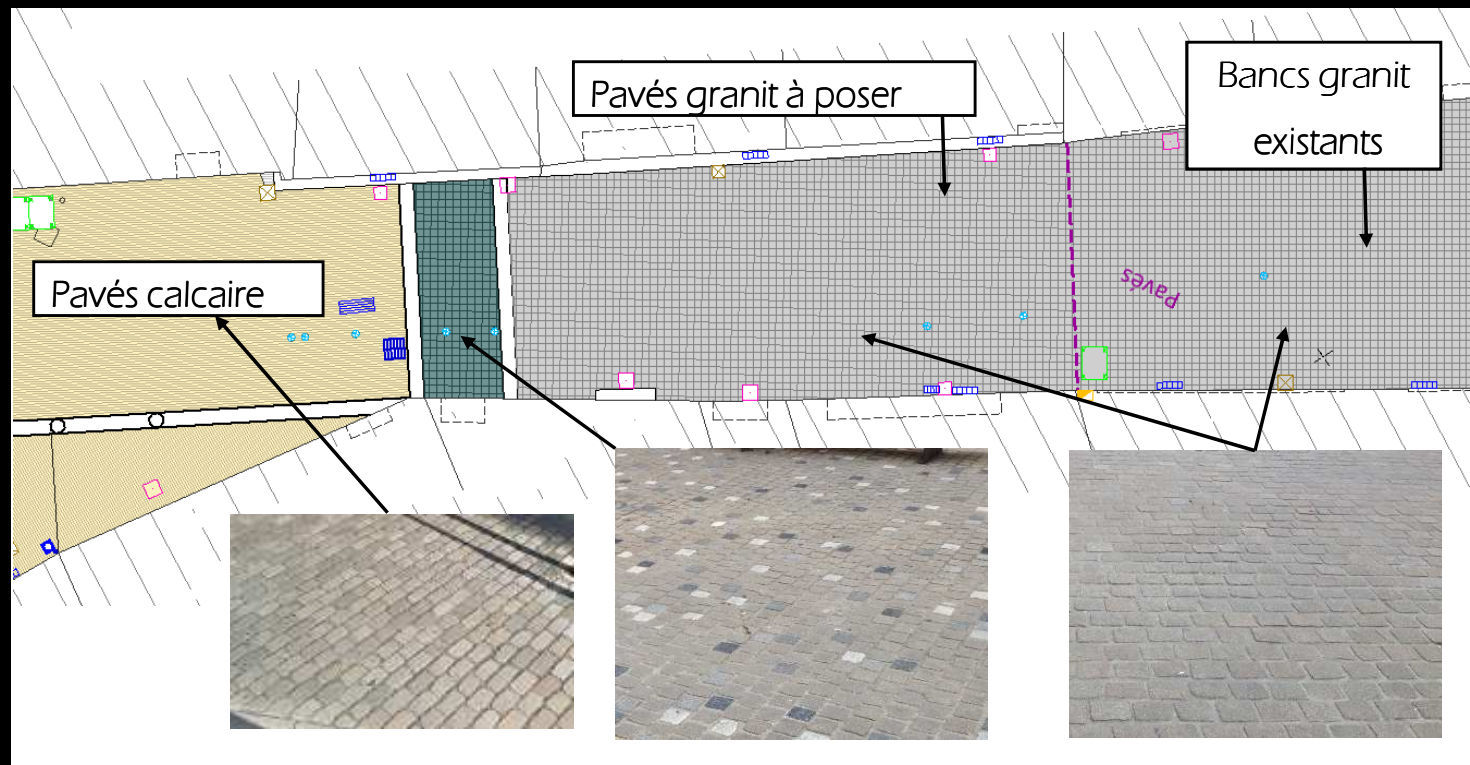


Direction de l'Espace Public
Bureau Paysage Urbain



Requalification de la rue Basse et rue du Pont

Le raccordement sur les aménagements existants sur la rue Brisson se fera dans la continuité des matériaux présents sur les espaces centraux.



Plan Projet



Direction de l'Espace Public
Bureau Paysage Urbain



Requalification de la rue Basse et rue du Pont

Planning prévisionnel

- Intervention de la CAN assainissement à partir du 14 janvier pour 4 semaines.
- Lancement des travaux de voirie le 18 février, jusqu'à la mi-juin

Requalification de la rue Basse et rue du Pont

Phasage des travaux

- Possibilité d'obtenir des abonnements au parking de la Roulière en fonction des phases des travaux.
- 4 phases pour limiter l'impact sur les riverains.

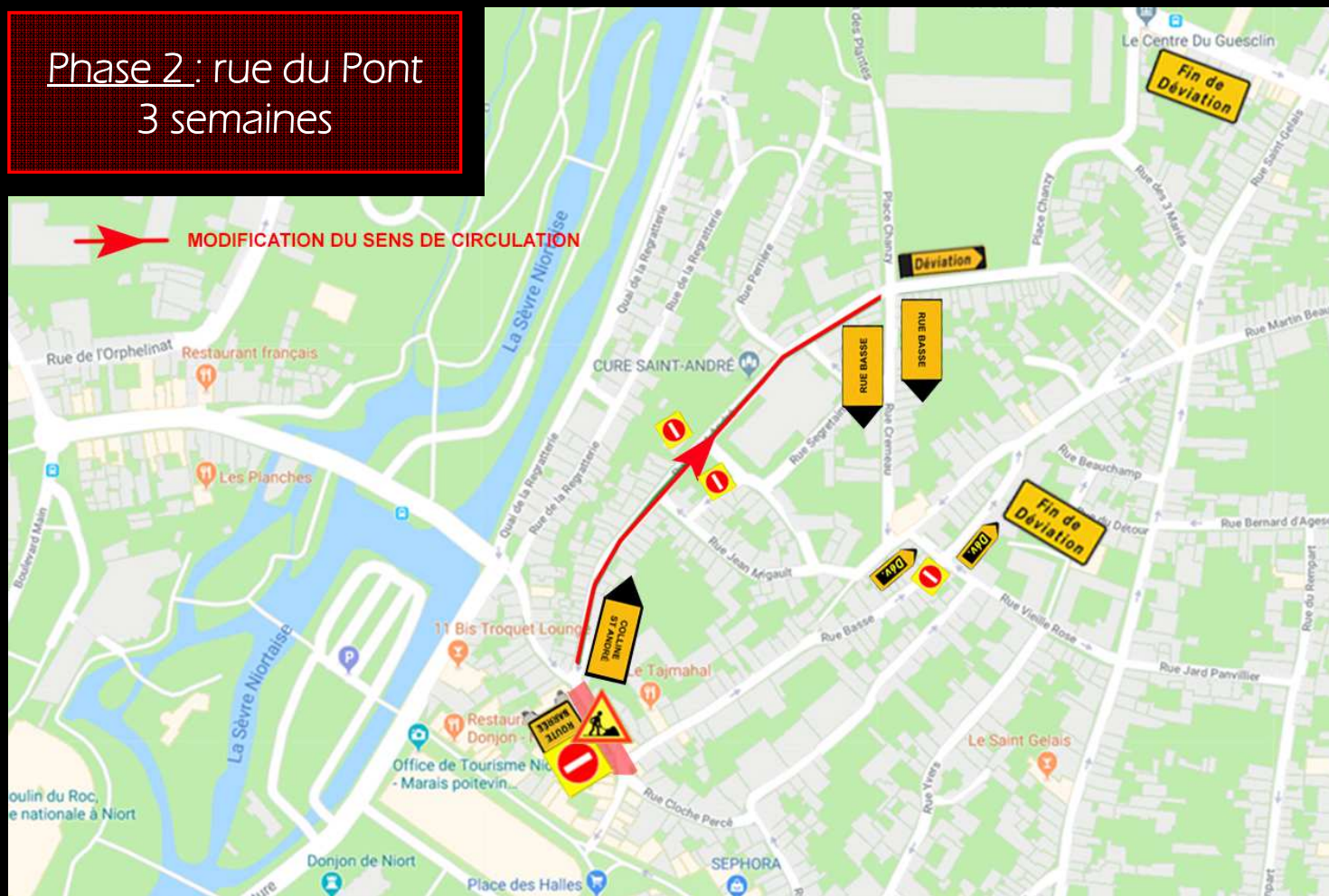
Requalification de la rue Basse et rue du Pont

Phase 1 : rue Basse
7 semaines



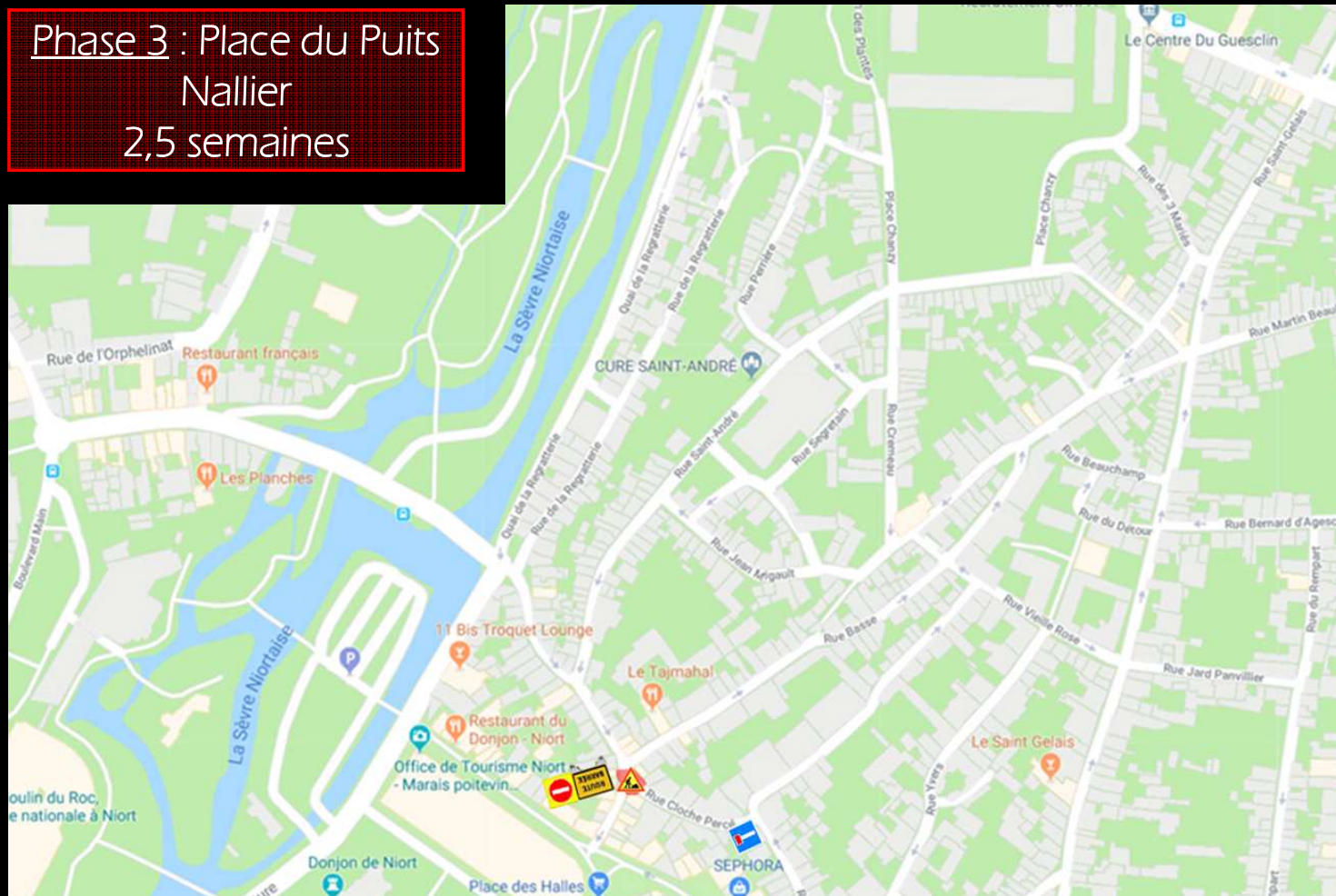
Requalification de la rue Basse et rue du Pont

Phase 2 : rue du Pont
3 semaines



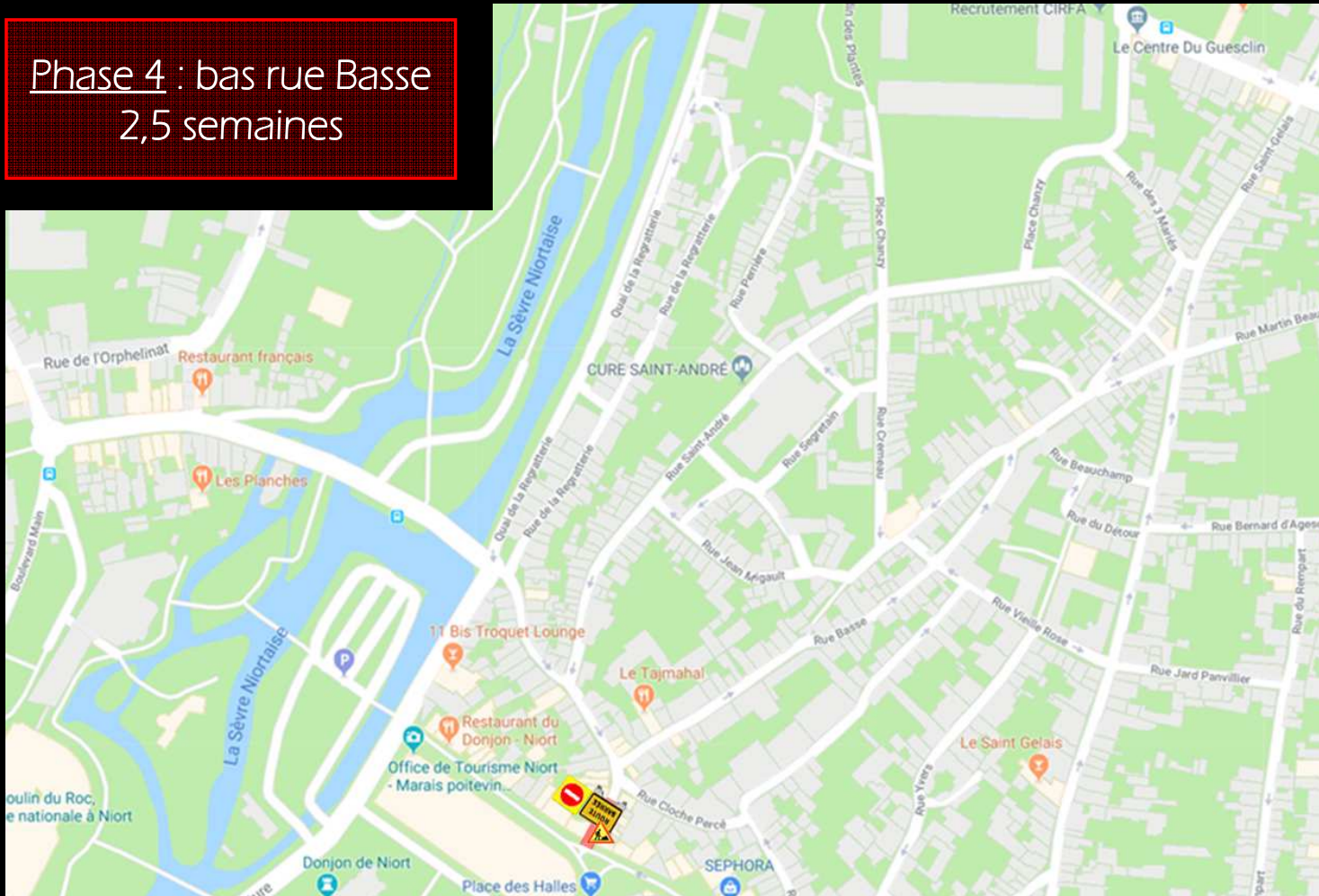
Requalification de la rue Basse et rue du Pont

Phase 3 : Place du Puits
Nallier
2,5 semaines



Requalification de la rue Basse et rue du Pont

Phase 4 : bas rue Basse
2,5 semaines



Direction de l'Espace Public
Bureau Paysage Urbain



Relevé de conclusions du 7 mai 2019



© Mission accessibilité-inclusion

PRESENTS :

- **Ville de Niort**
 - **Elue:** Jacqueline LEFEBVRE
 - **Direction de l'Espaces Public** - Responsable du bureau du paysage urbain Fabrice DARTAYET
 - **Mission accessibilité – inclusion** : Richard DUPAS-RENAUD, Isabelle MOREAU
- **GIHP, LADAPT** : Patrick GRANET
- **UGECAM Les TERRASSES – GEM** : Kathlen MILLERAND
- **APF France Handicap** : Annick DESCHAMPS
- **Association Valentin Haüy**: Françoise BRUNET, Christian LE GAC
- **Comité départemental handisport 79** : Jean-Luc Thibaudeau
- **Comité départemental de la citoyenneté et de l'autonomie 79**: Paul SAMOYAU

EXCUSES

- **Ville de NIORT** : Cécilia SAN MARTIN-ZBINDEN
- **Association départ. des amis et parents d'enfants inadaptés** : Krystine BOURDIER
- **Association Valentin Haüy** : Anne VIGNES
- **Association des Sourds 79** : Anita PIERRE

Heure de début : 10h00

Heure de fin : 12h00

Lieux du rendez-vous: Rue Basse place du Puits Nallier (devant l'enseigne Tatoon Much)



© Mission accessibilité-inclusion

OBJET : Travaux rue Basse et rue du Pont : point sur l'accessibilité d'usage des cheminements.

CONTEXTE:

Au pied de la colline Saint André, la rue Basse est un axe majeur de circulation du quartier. Avec la rue du Pont, c'est le point d'entrée unique de la Colline par l'ouest. A ce titre, c'est la rue qui supporte le trafic le plus important. La place du Puits - Nallier est également concernée par cette requalification. En 2018, les différents concessionnaires se sont succédé pour mettre à niveau leurs réseaux.

La ville est intervenue dès le début de l'année 2019 sur une surface de 1 800 m² pour un coût estimé à 575 000 €.



© Mission accessibilité-inclusion

PRESENTATION :

Fabrice Dartayet rappelle et montre les principes de cette requalification présentée lors de la réunion publique du 19 décembre 2018 (diaporama transmis aux membres de la CCA avec l'invitation à la visite) :

- Une large zone piétonne séparée de la voie de circulation par du mobilier urbain.
- Chaussée en enrobé clouté.
- Trottoirs (plus large d'un côté que de l'autre) en pavés calcaire.
- Bornes en pierre tronconiques pour empêcher le stationnement (dont 3 escamotables pour les travaux ou les déménagements).



© Mission accessibilité-inclusion

- Pavage spécifique devant les façades remarquables des anciens Bains douches et de la Chapelle Saint Hilaire.
- Placette végétalisée au pied des escaliers de la rue Crémeau.
- Pavage caractéristique en calcaire, bancs en pierre gravée et une grille avaloir « dragon ».



© Mission accessibilité-inclusion

OBSERVATIONS DES MEMBRES DE LA CCA:

- Les trottoirs en pierre calcaire sciée avec joint plein lisse ne sont pas glissants. Le déplacement des personnes en fauteuil est facilité.



© Mission accessibilité-inclusion

- Les bandes de guidage sont conformes, attention à l'entretien des rainures afin qu'elles ne se bouchent pas (chewing gum, mégots...)



© Mission accessibilité-inclusion

- Une problématique récurrente en ville la circulation « anarchique » des vélos et des Nouveaux Véhicules Electriques Individuels (NVEI) (Trottinettes, gyropodes, roues...) ➡ Réglementation en cours.
- Problème de détection des bornes, pour les personnes se déplaçant avec une canne (aveugles ou déficients visuels), elles sont considérées pas assez hautes, pas assez large ?

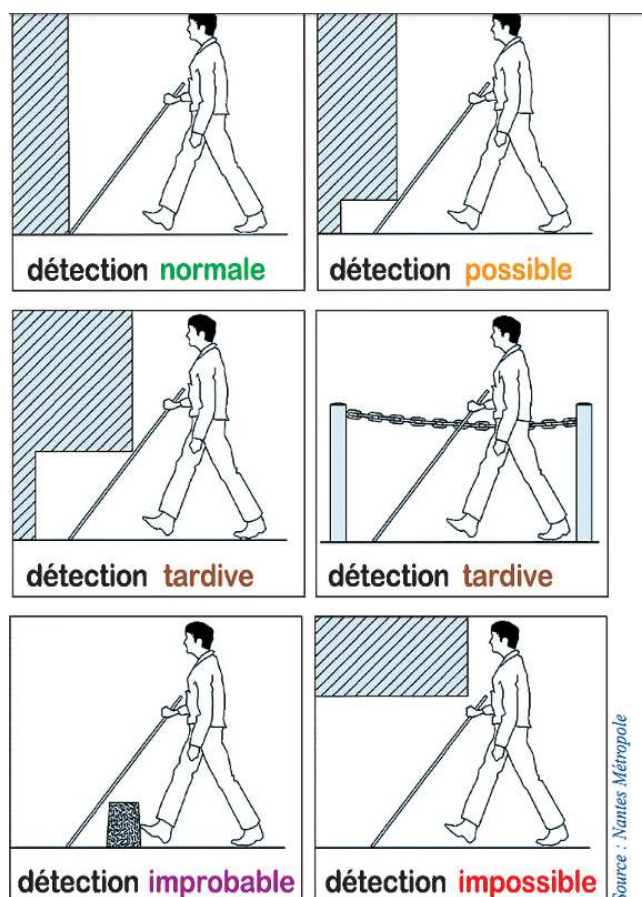


REMARQUE:

Depuis cette visite, il a été porté à connaissance de la mission accessibilité inclusion une chute grave d'une personne aveugle, se déplaçant avec canne n'ayant pas détectée une borne positionnée au bas de l'avenue de Paris.

NOTES CONCERNANT LA DETECTION DES OBSTACLES SUR L'ESPACE PUBLIC Source : CertuSource

- Des études sur **l'utilisation de la canne** montrent que la détection des objets avec la canne présente des limites. Les schémas suivants (Nantes Métropole) montrent que les objets placés en élévation (au-dessus du coude) sont indétectables à la canne et sont donc dangereux. Les obstacles bas peuvent être détectés tardivement avec risque de heurt du haut du corps. Suivant la fréquence et le type de balayage, la vitesse de déplacement, la taille de la personne, ces objets bas peuvent ne pas être détectés et entraîner des chutes aux conséquences graves si la personne bascule par-dessus.

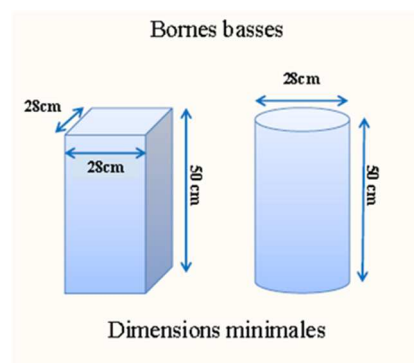


- Depuis le 1 avril 2013, une **norme Abaque** vise les dimensions des bornes et poteaux installés sur la voirie et dans les espaces publics. Ce type de mobilier urbain doit respecter les mesures définies pour les obstacles bas (l'arrêté du 18 septembre 2012 publié le 2 octobre 2012 modifie l'annexe 3 de l'arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics).

Les dimensions des bornes et poteaux sont déterminées conformément au schéma ci-après et compte tenu des précisions suivantes :

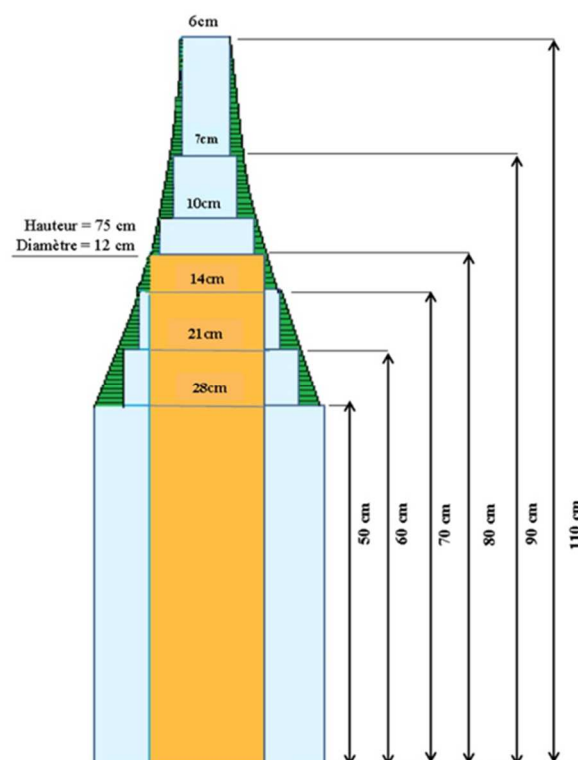
- la hauteur se mesure à partir de la surface de cheminement ;
- le diamètre est mesuré dans un plan horizontal.

La hauteur ne peut être inférieure à 50 cm. Si la borne ou le poteau a une hauteur de 50 cm, sa largeur ou son diamètre ne peut être inférieur à 28 cm.

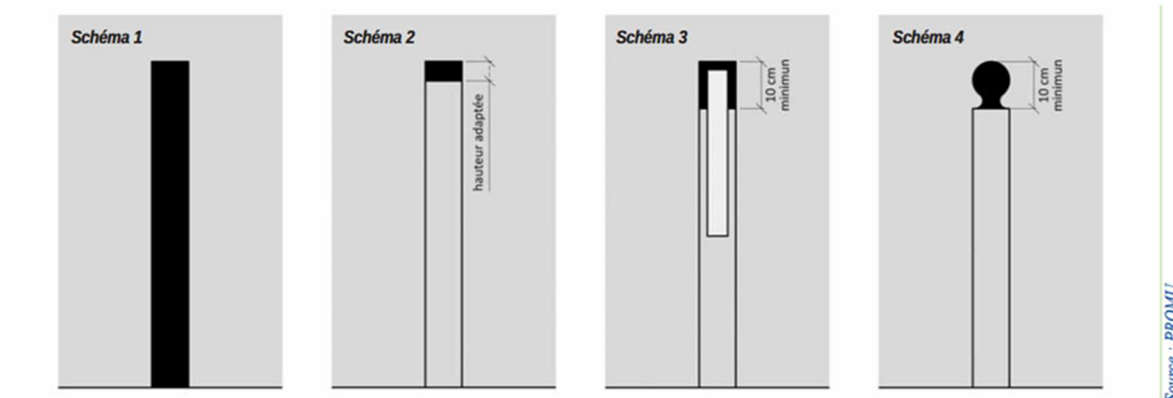


Si la borne ou le poteau a une hauteur supérieure à 50 cm, la largeur ou le diamètre minimal de la base diminue à mesure que sa hauteur augmente. Ainsi par exemple :

- la hauteur du poteau est de 1,10 m au minimum pour un diamètre ou une largeur de 6 cm ;
- une borne de 21 cm de largeur ou diamètre a une hauteur de 60 cm au minimum.



Des resserrlements ou évidements sont acceptés au-dessus de 50 cm de hauteur. Dans ce cas la réglementation exige un contraste visuel



OBSERVATION DES MEMBRES DE LA CCA concernant la place de la Brèche:

Les passages piétons sont toujours abimés, les nez de marche décollés, il y a toujours un défaut d'éclairage la nuit.

Fabrice Dartayet rappelle qu'un contentieux est cours avec l'entreprise et que les travaux de sécurisation devraient être mis en œuvre prochainement.



Relevé de conclusions du 18 septembre 2019

PRESENTS :

- **Ville de Niort**
 - **Elue** : Cécilia SAN MARTIN-ZBINDEN
 - **Direction de l'Espaces Public** - Responsable du service Missions Etudes et Travaux Neufs - Francis BONNIN
 - **Mission accessibilité – inclusion** : Isabelle MOREAU
- **Poitou Paysage** : Claudine COUTURIER
- **Phytolab** : Yves-Marie BELLEIL, Matthieu THEAUDIN
- **La Vélo Francette** : M. PAILLAT
- **GIHP, LADAPT** : Françoise MOREAU
- **UGECAM Les TERRASSES – GEM** : Kathlen MILLERAND
- **APF France Handicap** : Annick DESCHAMPS
- **Association chiens guide d'aveugles** : Sylvaine BARBIER
- **Association Valentin Haüy** : Josette CHAUVIN, Kévin NAUD, Jean-Claude SIMON
- **Centre Hospitalier de Niort** : Julie TETAUD
- **Union Départementale de la Fédération des Malades et handicapés** : Jean-Paul PAJAUD
- **DIAMS-SAVS Trisomie 21 Deux-Sèvres** : Amélie RAVON,
- **Groupeement PEP-APAJH 79** : Michel DEBAUD
- **Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des handicapés – 79** : Michèle DUVAL
- **Association des Sourds 79** : Dominique MONDY
- **Association Française contre les Myopathies – TELETHON** : Mario SAN MARTIN ZBINDEN

EXCUSES

- **Ville de NIORT** : Jacqueline LEFEBVRE, Bruno PAULMIER, Daniel MANIER
- **Association départ. des amis et parents d'enfants inadaptés** : Krystine BOURDIER
- **Association Valentin Haüy** : Anne VIGNES
- **Association des Sourds 79** : Anita PIERRE



Heure de début : 14h00

Heure de fin : 16h00

Lieux du rendez-vous: Salle de réunion sur le chantier Port Boinot

OBJET : Signalétique du projet PORT BOINOT.

CONTEXTE:

- Les implantations de guidage/nivellement/signalétique ont été envoyées par mail aux membres de la Commission communale pour l'accessibilité.
- Un échantillon de marquage sur main courante, remis à Isabelle Moreau lors de la réunion préparatoire du 31/07, a circulé parmi les membres présents.

DEROULE:

Matthieu THEAUDIN présente les projets d'implantation :

- des bandes de guidages avec contraste visuel et tactile,
- de signalétique et jalonnement,
- circulations et usages,
- le plan général accessibilité.

Matthieu THEAUDIN propose :

- Une bande de guidage, de chaque côté du chemin principal, en dalle sciée de pierre calcaire de teinte gris-bleu avec rainure de 2 cm.
- Des totems de 120 cm hors sol, largeur 40 cm en acier galvanisé thermolaquage marron (RAL 8019), sérigraphie blanc, vernis mat (référence signalétique Place de la Brèche).
- Des pupitres, hauteur 110 cm hors sol, plaque acier 500x400x15 mm, thermolaquage idem totems.
- Des panneaux intégrés aux mains courantes, thermolaquage marron (RAL 8019), format 200x100mmx3mm avec gravure en relief 1 mm, sérigraphie blanc.

REMARQUES:

- Echantillon de marquage sur main courante : contraste validé ; police, espacement et taille des caractères validés, relief des lettres à augmenter.
- Les bandes podotactiles sont confirmées en rainure de 2cm. Un entretien suivi de la ville sera nécessaire afin qu'elles ne se bouchent pas.
- Réglementation du site en cours d'élaboration par la direction des espaces publics concernant l'accès au site pour les vélos et les Nouveaux Véhicules Electriques Individuels (NVEI) (Trottinettes, gyropodes, roues...)
- M. Paillat propose de conserver un itinéraire cycle rue de la Chamoiserie et une halte cycle au nord du Hangar.
- Validation des pupitres et totems
- Demande d'ajouts de pictogrammes permettant d'identifier les destinations. La norme volontaire d'AFNOR NF P96-105 fournit un cadre pour concevoir et utiliser des pictogrammes qui parlent à tous les publics.
- Cécilia SAN MARTIN-ZBINDEN souhaite une attention particulière pour la mise en place de la signalétique « Toilettes » préférées à « Sanitaires ».

SOUHAITS:

- **1 pupitre plan tactile multi sensoriel à chaque entrée** : plan en couleur, en braille, en relief avec vidéos LSF (langue des signes française). Il doit déterminer les principales destinations. Situer le plan et la signalétique pour qu'ils soient visibles et rapidement distingués.

Afin d'optimiser la lecture du plan, il est recommandé de :

- Privilégier dans le plan et la légende l'utilisation de logos ou de pictogrammes pour identifier les différents espaces.
- Employer le même code sur le plan et la légende pour faciliter la lecture et la compréhension du plan.
- Permettre à l'aide de l'échelle du plan d'apprécier les distances réelles entre deux points.
- Epuré le plan de toute information distractive.



- **1 boucle d'induction magnétique (BIM)** à l'accueil de chaque bâtiment à minima à l'accueil principal.

La boucle magnétique est un système d'aide à l'écoute pour les déficients auditifs porteurs d'une prothèse auditive ou d'un implant cochléaire. La "position T" de l'appareillage permet à la personne de recevoir le son directement dans son appareil auditif sans les interférences des bruits avoisinants.

- **Plan simplifié** : prévoir de remettre à l'accueil un plan simplifié : utiliser les mêmes codes couleurs et les mêmes pictogrammes que ceux apposés sur le site.
- **Doublage sonore des pictogrammes**, préconisé par la norme volontaire d'AFNOR NF P96-105, pour répondre aux besoins spécifiques des déficients visuels et pour permettre l'autonomie des personnes « sensibles » ; personnes âgées, illettrées en situation de handicap mental... Comme pour les feux sonores, le visiteur peut déclencher la balise sonore grâce à une télécommande normalisée, une application Smartphone ou tout autre technologie.
- **Utilisation d'un code couleur** pour améliorer le repérage, faciliter les déplacements et sécuriser. Une couleur = un usage, les codes couleurs doivent être cohérents avec les supports de signalétique directionnelle.

Il n'y a pas de code couleur arrêté et standardisé. Il existe cependant des codes couleurs qu'il est possible d'utiliser ;

Le rouge: interdit, danger, matériel incendie

Le vert : autorisation, sortie de secours...

Veiller à ce que les contours et les couleurs ne se confondent pas avec l'environnement.

- Utiliser des couleurs saturées (en jouant sur l'intensité lumineuse, l'effet de contraste augmente ainsi que la visibilité).
- Veiller à ce que le code couleur soit identique et continu tout au long du cheminement.



- Eviter l'utilisation abusive de la couleur (la multiplicité des codes couleur pourrait porter à confusion).

Un plan de communication spécifique pour le site paraît souhaitable pour créer une signalétique homogène sur le site.

RECOMMANDATIONS:

3 grands principes pour une signalétique accessible :

- Visibilité
- Lisibilité
- Compréhension

1. La Visibilité

3 éléments à mettre en place :

- le regroupement des informations
- la lecture en position assise ou debout possible
- Si la hauteur < 2,20m, on doit pouvoir approcher à moins de 1m

Disposer les panneaux à bonne hauteur. Ils sont visibles à distance et de près sans considérablement lever la tête, dans le champ visuel de préférence. La zone qui fait face au panneau doit être dégagée pour permettre au lecteur d'adapter sa vision personnelle à la lecture : lecture de près ou de loin, abord latéral ou frontal. Il faut éviter toutes barrières physiques qui empêchent de s'approcher du texte.

- Placer la signalétique en dehors des zones de passage. Le visiteur doit pouvoir prendre le temps de la lire sans gêner le passage et sans être gêné par d'autres visiteurs.
- Placer la signalétique aux points de décisions.

2- La Lisibilité

Les éléments à mettre en place:

- Contraste, taille des caractères
- Hauteur minimale : 4,5mm
- 15mm pour informations d'orientation

Disposer le plan et la signalétique à un endroit bien éclairé.



- Privilégier l'éclairage indirect qui améliore le confort en évitant les éblouissements.
- Proscrire les supports brillants, les reflets et les contre-jours.
- Favoriser l'utilisation de surfaces planes et non réfléchissantes.
- Veiller à la propreté des surfaces afin de permettre la lisibilité des informations.
- Privilégier un contraste élevé. La couleur du panneau doit permettre un contraste d'au moins 70% avec l'environnement immédiat. La couleur des caractères ou des pictogrammes doit permettre un contraste d'au moins 70% avec la couleur du panneau. (cf. tables)

3- La Compréhension

- Obligation d'utiliser le pictogramme normalisé lorsqu'il existe.
- Les icônes ou pictogrammes doivent être doublés par une information écrite.
- Il faut utiliser autant que possible des lettres bâtons pour les informations écrites. Celles-ci doivent être concises, faciles à lire et à comprendre (FALC), textes et mots simples.

Utiliser une police standard ayant des caractères lisibles.

Harmoniser la police et la taille des caractères sur l'ensemble des panneaux.

Eviter les soulignements, le gras, l'italique, les textes entièrement en majuscules,... car plus difficiles à lire.

Privilégier l'alignement du texte à gauche.

Favoriser un grand corps de police. La taille des lettres et l'épaisseur du trait doivent être en rapport avec la distance de lecture.

Un seul message à la fois (un seul mot quand cela est possible).

A proscrire les textes sur des images ou fonds hachurés.

TABLE DES CONTRASTES DE COULEURS

Tableau des contrastes

	Ecriture	Beige	Blanc	Gris	Noir	Brun	Rose	Violet	Vert	Orange	Bleu	Jaune	Rouge
Fond													
Rouge		78	84	32	38	7	56	28	24	62	13	82	0
Jaune		14	16	73	89	80	58	75	76	52	79	0	82
Bleu		75	82	21	47	7	50	17	12	56	0	79	13
Orange		44	60	44	76	59	12	47	50	0	56	52	62
Vert		72	80	11	53	18	43	6	0	50	12	76	24
Violet		70	79	5	56	22	40	0	6	47	17	75	28
Rose		51	65	37	73	53	0	40	43	12	50	58	57
Brun		77	84	26	43	0	53	22	18	59	7	80	7
Noir		89	91	58	0	43	73	56	53	76	47	89	38
Gris		69	78	0	58	26	37	5	11	44	21	73	32
Blanc		28	0	78	91	84	65	79	80	60	82	16	84
Beige		0	28	69	89	77	51	70	72	44	75	14	78

Le contraste recommandé pour des documents accessibles est de minimum **70 %**



DIRECTION DE PROJET POLITIQUE DE LA VILLE

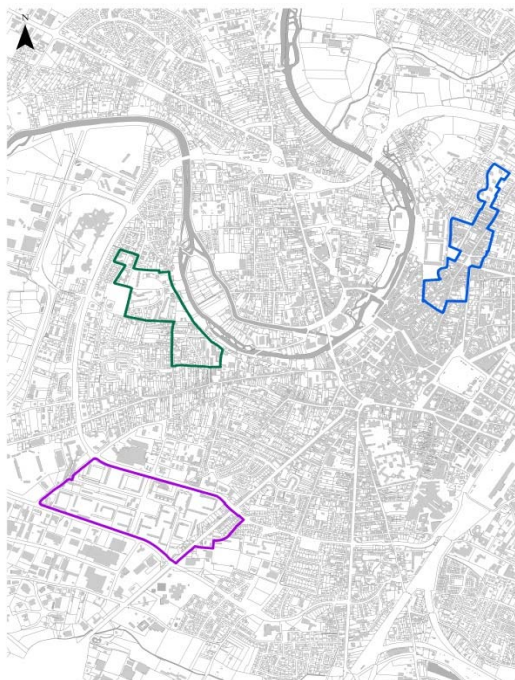
FRANCIS GUILLEMET

05 49 78 74 95

francis.guillemet@mairie-niort.fr

PRESENTATION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE DU TERRITOIRE NIORTAIS

Une nouvelle géographie prioritaire qui se recentre sur trois quartiers prioritaires niortais, Clou Bouchet, Tour Chabot - Gavacherie et Pontreau/Colline Saint André (5 780 h) mais un seul éligible (Pontreau/Colline Saint-André) au financement de l'enveloppe régionale ANRU dotée d'1 M€.



Un contrat unique, le contrat de ville 2016/2022, comportant trois piliers (cohésion sociale, renouvellement urbain et développement économique) utilisés comme levier d'action pour réduire les écarts de développement entre les quartiers politiques de la ville (QPV) et le reste du territoire.

Une action publique qui se déploie à l'échelle intercommunale et mobilise tous les partenaires concernés (22 signataires) : Etat, Région, CD79, commune de Niort, Bailleurs sociaux, etc

Un principe de participation des habitants au sein des deux conseils citoyens : CB/TCG et PCSA

21 février 2014 : le quartier du Pontreau/Colline Saint André éligible à la politique de la ville (critère de ressources des habitants) en application de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine

6 juillet 2015 : signature du contrat de ville 2016 – 2020 du territoire niortais, prorogé jusqu'en 2022.

Convention pluriannuelle de renouvellement urbain du Pontreau/Colline Saint-André 2019 - 2025

15 novembre 2019 : signature de la convention pluri-annuelle de renouvellement urbain du quartier Pontreau/Colline Saint André qui :

- acte les opérations à réaliser pour chaque Maîtrise d’ouvrage (Deux –Sèvres habitat, CAN, Ville de Niort, IAA)
- le calendrier opérationnel de mise en œuvre
- le financement de chacune des opérations
- les partenariats financiers
- le dispositif d’évaluation et de mesure des impacts

Le projet entre dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle pour un montant de 26 M€ d’investissement

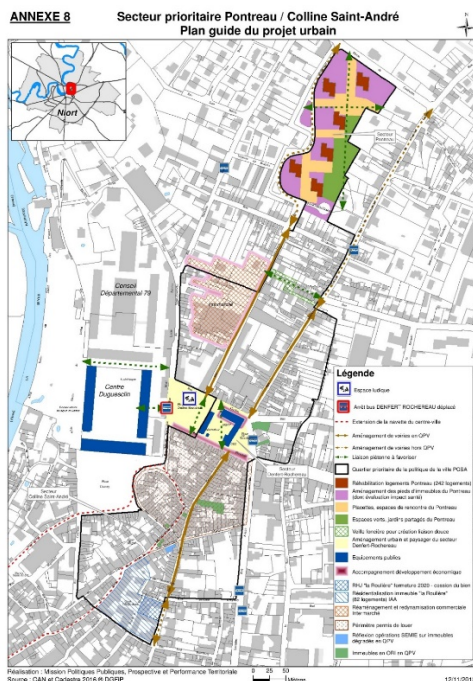
ANRU = 1M€
 ANAH = 1, 011 M€
 CAN = 5,360 M€
 VDN = 9,3 M€
 DSH = 7,5 M€
 Autres = 1,8 M€

Enjeux et objectifs du pilier renouvellement urbain inscrits à la convention

- Poursuivre les réhabilitations du parc social du Pontreau (242 logements)
- Requalifié l’habitat ancien privé du Pontreau/Colline en s’appuyant sur les outils de l’ANAH
- Développer la mixité fonctionnelle (commerces et services) pour améliorer l’attractivité des quartiers
- Maintenir et développer des équipements existants en vue d’améliorer les services de proximité à la population et l’accès aux droits
- Poursuivre la requalification des espaces publics et des voiries
- Accompagner la transformation du quartier en menant des actions relative à la « mémoire du quartier »

Le périmètre de projet du quartier PCSA
 Rochereau

Le projet d’aménagement du secteur Denfert
 Rochereau



MÉMO pour un document accessible



Handicap et société inclusive

C'est quoi le handicap ?

Le terme handicap vient de la contraction « Hand in cap », en anglais « la main dans le chapeau ». Au 16^{ème} siècle, en Grande Bretagne, c'est un jeu d'échange d'objets personnels. Un arbitre, évalue les prix des objets. Il surveille l'équivalence des lots afin d'assurer l'égalité des chances des joueurs. La mise est déposée dans un chapeau (cap).

L'usage du mot handicap est ensuite réservé aux épreuves sportives hippiques puis au golf. Pour égaliser les chances on désavantage les meilleurs concurrents par l'ajout de poids.

Le mot apparait en France au 19^{ème} siècle et il se développe vers 1900 en même temps que la psychanalyse.

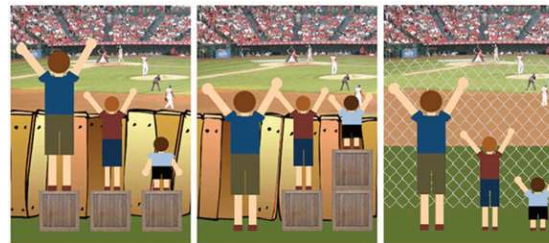
Le mot handicapé remplace le mot infirme. L'utilisation du mot handicap a été officialisé par la loi du 23 novembre 1957.

Dans les années 1990, l'Organisation mondiale de la santé ajoute l'aspect social du handicap afin de mieux prendre en compte les facteurs environnementaux. Ce qui crée la situation de handicap c'est un environnement inadapté et non plus la déficience elle-même. On parle de personne en situation de handicap.

C'est quoi la société inclusive ?

« Chaque citoyen a un droit égal à bénéficier de l'ensemble des biens sociaux (la ville, les transports, les espaces citoyens, les salles de cinéma, les bibliothèques...). Une organisation sociale est inclusive lorsqu'elle module son fonctionnement, se flexibilise pour offrir, au sein de l'ensemble commun, un « chez soi pour tous ».

Extrait de « La société inclusive parlons-en ! » de Charles Gardou – Editions érès 2018



Egalité	Equité	Accessibilité
Exclusion	Intégration	Inclusion

Police des titres plus grande

Phrases courtes

Police taille 14 minimum

Polices de type « Arial ou Tahoma »

Alignement à gauche du texte



Caractères spéciaux, pourcentage, abréviations : %, Etc. #. &. /



Police « Time New Roman »

Privilégier un interligne de 1,5

Informations essentielles, en **gras** ou encadrées

Images détachées du texte

Tableau des contrastes

Extrait guide de recommandations pour un document accessible disponible sur Intradoc et Intranior



	Ecriture	Beige	Blanc	Gris	Noir	Brun	Rose	Violet	Vert	Orange	Bleu	Jaune	Rouge
Fond													
Rouge		78	84	32	38	7	56	28	24	62	13	82	0
Jaune		14	16	73	89	80	58	75	76	52	79	0	82
Bleu		75	82	21	47	7	50	17	12	56	0	79	13
Orange		44	60	44	76	59	12	47	50	0	56	52	62
Vert		72	80	11	53	18	43	6	0	50	12	76	24
Violet		70	79	5	56	22	40	0	6	47	17	75	28
Rose		51	65	37	73	53	0	40	43	12	50	58	57
Brun		77	84	26	43	0	53	22	18	59	7	80	7
Noir		89	91	58	0	43	73	56	53	76	47	89	38
Gris		69	78	0	58	26	37	5	11	44	21	73	32
Blanc		28	0	78	91	84	65	79	80	60	82	16	84
Beige		0	28	69	89	77	51	70	72	44	75	14	78

Le contraste recommandé pour des documents accessibles est de minimum **70 %**

PHASE I : DIAGNOSTIC

Par Dupas--Renaud Richard

M2 IPHD (Inclusion et participation, handicap, difficultés,
dépendance)

Stagiaire Mairie de Niort, Service Accessibilité et Inclusion

I. PROJET-CONTEXTE

- **Loi Handicap de 2005** : l'obligation d'une accessibilité généralisée dans tous les domaines de la vie sociale
- **La Charte Ville Handicap adoptée le 14 octobre 2013** :
 - ➔ Axe 1.2 : « Favoriser l'accessibilité des manifestations aux personnes en situation de handicap »
 - ➔ Axe 1.3: « introduire dans les supports de communication de la Ville des informations sur l'accessibilité des manifestations.

ACCESSIBILITÉ-MANIFESTATION

- **L'accessibilité** est une démarche d'égalité des chances comme « un accès égal aux environnements physiques et numériques en offrant des lieux et des ressources sûres, saines et adaptées à la diversité des personnes susceptibles d'en faire usage » (Flocher, V. et Lompré, N., 2012). Le but est donc de fournir les mêmes activités à toutes les personnes de la société pour surmonter les différences culturelles, physiques ou intellectuelles.
- **Une manifestation** est un événement attirant un public relativement large (fête, festival, exposition, salon, etc..) organisée dans un but commercial, culturel, publicitaire ou de simple réjouissance (Dictionnaire Larousse).

OBJECTIF DU STAGE

- Élaboration d'un guide pratique d'accessibilité pour l'organisation des évènements rassemblant du public sur le territoire de Niort » => « Création d'un guide pour rendre les manifestations accessibles et durables »
- **Objectifs du projet :**
 - Donner des points de repère concrets et des conseils pratiques et techniques.
 - Améliorer le confort d'usage de tous les participants.
 - Valoriser les évènements.

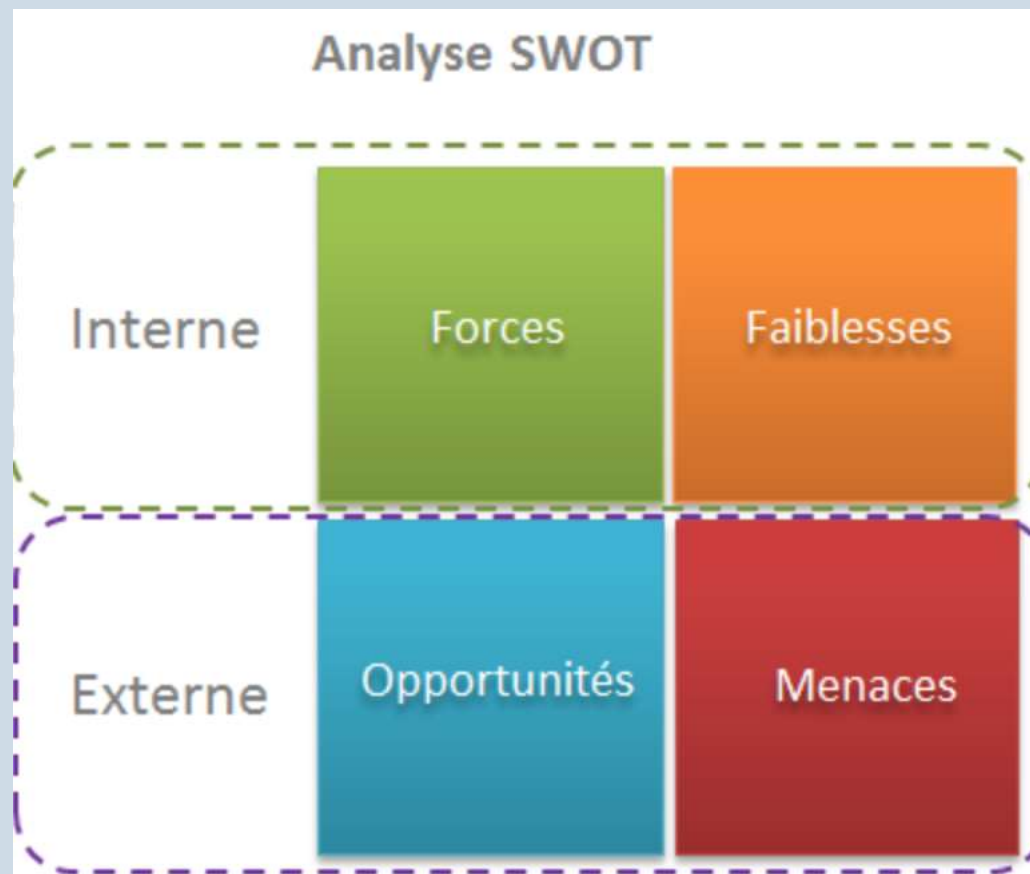
RENCONTRE AVEC LES ORGANISATEURS

- **16 services rencontrés** : Évènement, Sports, Culture, Jeunesse et Vie Associative, Conciergerie, Direction de l'Éducation (Conseil Municipal Enfant, Vie scolaire), Espaces Verts, Proximité et Relation/Service Participation Externe, Urbanisme, Direction Gestion Urbaine Réglementaire, Parc Exposition, Suivi Évènementiel et Ressources, Médiation et Valorisation du Patrimoine Historique, Service Juridique.
- **4 associations externes** : Comité Handisport 79, Association des Paralysés de France, MCP PUCERONS, Niort Associations

3 OBJECTIFS

- Connaitre les missions principales des différents services
- Mieux appréhender la méthode de travail lors de la réalisation d'évènements
- Recenser l'avis sur les fiches protocolaires

MÉTHODE SWOT



CONSTAT- FORCES

- Le service Évènement centralise les demandes de manifestations sur le domaine public.
- Les fiches protocolaires apportent des informations nécessaires aux services concernées
(Ex : Espace vert, services techniques)
- Avec la Charte Ville Handicaps la ville de Niort est attachée à l'accessibilité des manifestations aux personnes en situation de handicap.

CONSTAT-FAIBLESSES 1/4

□ Les procédures réglementaires d'organisation des manifestations :

- Ne sont pas connues des organisateurs.
- Ne sont pas suivies de manière automatique

CONSTAT-FAIBLESSES 2 /4

Les arrêtés municipaux mélangent des mesures individuelles et réglementaire :

- Concernant les occupations du domaine public
- Dispositions relatives à diverses réglementation

CONSTAT-FAIBLESSES 3/4

Les fiches protocolaires :

- Sont souvent incomplètes
- Ont un délai de réponse non connu.
- Ont des en-tête trop répétitives.
- Ne sont pas mises à jour sur Intranior

CONSTAT-FAIBLESSES 4/4

Le dossier de manifestation est incomplet :

- Peu d'information sur le suivi de la manifestation.
- Pas d'élément de contexte => En cas de refus, les organisateurs/ accompagnateurs ont un « sentiment de frustration » (Ils n'ont pas eu les moyens de répondre aux interrogations au COMEX)

PROSPECTIVE - OPPORTUNITÉS

- Le Service Évènement est l'interlocuteur privilégié pour l'organisation de manifestation.
- Les associations organisent régulièrement des manifestations sur le territoire Niortais (plus de 700 manifestations)

PROSPECTIVE-MENACES

- Des procédures réglementaires non instruites dans leur intégralité.
- Difficulté pour les nouveaux organisateurs de manifestation sur le territoire Niortais.
- Suite à la non-connaissance de procédures réglementaires, des manifestations non déclarées s'organisent.

RENCONTRES ACCÈS LIBRE

- **1^{ère} étape :**

Des rencontres avec le service Évènement ont été planifiées (le 04/03/19 et le 05/04/19) en amont avec comme objectif d'informer le service sur la manifestation et de connaître les difficultés possibles. Suite à ces réunions 25 fiches ont été réalisées.

- **2^{ème} étape :**

Après la diffusion des fiches protocolaires aux services concernés, certains services (Services intérieur, Espace Vert, secrétariat du Maire), ont demandé un rendez-vous pour avoir des précisions sur la manifestation. Nous avons dû mettre à jour 8 fiches protocolaires.

- **Remarque**

- La direction de la commande publique et logistique, nous a demandé une fiche récapitulative des besoins pour l'ensemble des 10 journées de manifestation (Annexe I)
- Le 25 mai: 2 manifestations programmées sur l'esplanade de la brèche

(2 arrêtés portant « autorisation temporaire d'occupation du domaine public et accès au secteur piétonnier sur l'esplanade de la brèche » ont été délivrés)

AFFICHES RENCONTRES ACCÈS LIBRE



CAFÉ-SIGNES
Samedi 25 mai 2019

 14h-15h: Café signe (Temps d'échanges et initiation à la LSF)- Adultes

 16h-17h: Lecture de contes bilingues (LSF)-Enfants

CAFÉ LIBRAIRIE "L'OMBRE DU VENT"
28 RUE ST-JEAN, NIORT

Animation par :

- ▶ Anita Pierre "Présidente de l'association sourds 79"
- ▶ Chantal Kihm "Réfèrent handicap -Mairie de Niort"



OEUVRES RÉALISÉES PAR LES RÉSIDENTS DU
FOYER MELIORIS LES GENÈTS

20-28 MAI
KILIM BAR

En partenariat avec la résidence service
"Les Printanières"



Vernissage Lundi 20 mai-17h
animé par un concert de KORA
avec DEMBA et AWA DIARRA.

"gratuit et ouvert à tous"
www.vivre-a-niort.com

KILIM BAR
21 RUE PIERRE ANTOINE SAUCIER, NIORT



Le Conseil municipal des enfants présente:

**LE PARCOURS
D'HUBERT**
13-31 MAI



Vernissage de l'exposition
Lundi 13 Avril 17h30

PATINOIRE DE NIORT
103 Avenue de la Venise Verte, Niort



Affiches accessibles réalisées dans le cadre des Rencontres Accès Libre

BENCHMARKING

Ville	Guide existant	Observation
Angoulême	Pas de guide existant sur l'accessibilité	Une nouvelle réflexion est en cours sur l'accessibilités des manifestation
Poitiers	Pas de guide existant sur l'accessibilité	Interrogation systématique sur l'accessibilité lors de manifestation
Angers	Pas de guide existant sur l'accessibilité	La ville d'Angers mène actuellement une réflexion sur l'accessibilité des manifestations à travers d'un groupe de travail du CEREMA.
Châtelleraut	Une fiche explicative pour l'organisation d'un évènement sur son territoire est disponible avec des recommandations	Une nouvelle réflexion est en cours sur l'accessibilités des manifestation
Nantes	Pas de guide existant mais des fiches ressources ont été créées.	Une personne du service mission égalité est représenté dans chaque service (Sports, Cultures, Communication, etc...) : elle sert de relais et d'appui sur le thème de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes en situation de handicap
La Rochelle	Création d'une charte « Eco-responsable » pour l'été 2019(Annexe I)	Idée de création d'une charte depuis 2017. L'objectif est de sensibiliser les organisateurs d'évènements au développement durable mais également à l'accessibilité. Application de la charte durant l'été 2019.

DES VILLES ENGAGÉES

- La Rochelle

- Création d'une charte « Eco-responsable » pour l'été 2019

Objectif : Sensibiliser les organisateurs d'évènements au développement durable mais également à l'accessibilité. Application de la charte durant l'été 2019.

- Nantes

- Création d'association Éco-évènement

Objectif : Aider les organisateurs d'évènements à soigner leurs impacts environnementaux et sociétaux.

PISTES DE RÉFLEXION

- 1) Mettre en ligne un guide « organiser une manifestation » à l'attention des organisateurs qui énoncera l'ensemble des formalités à accomplir et la réglementation applicable à l'ensemble des manifestations.
- 2) Dissocier l'instruction du volet réglementaire des manifestations du volet soutien apporté à la manifestation par la ville de Niort.
- 3) Faire respecter la procédure de centralisation par la diffusion d'une note ou DGS qui rappellerait la procédure existante.
- 4) Création d'un espace en ligne pour l'organisation de manifestations.
- 5) Mise à disposition d'une liste de matériels disponibles.

Ancienne fiche DCPL

DOSSIER DE MANIFESTATION Organisation de l'Evènement Direction de la Commande Publique et Logistique	
+ Nature de l'évènement : <i>Rencontre accès libre</i>	
Date(s) : <i>18 mai 2019</i>	Heure début (*): <i>10H30</i>
Lieu : <i>Esplanade en haut de la brèche</i>	Heure fin : <i>14h</i>
Date et heure Récupération par le service demandeur auprès de la conciergerie :	Fiche N° :
LE SERVICE DEMANDEUR	
Service demandeur : <i>Mission accessibilité inclusion</i>	
Contact référent : <i>Isabelle Moreau</i>	
Tel : <i>7825</i>	Mail : <i>isabelle.moreau@mairie-niort.fr</i>
Descriptif des besoins	
CONFIGURATION ET AGENCEMENT DE LA SALLE	
Nombre : 	
Tables : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Installation : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Agencement : <input checked="" type="checkbox"/> Type conférence	<input type="checkbox"/> en U <input type="checkbox"/> en L
Gobelet : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Tasse : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Verre : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vaisselle : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Service : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
MATÉRIEL	
PC portable : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Vidéo projecteur : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Connexion Internet (*): <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Ecran : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Sonorisation/enceintes <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Micro HF : <input type="checkbox"/> Oui Nbre <input type="checkbox"/>

(*) : la connexion est à demander à la DSIT par le service demandeur

DENREES ALIMENTAIRES ET BOISSONS					
Café :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Thé :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Jus d'orange :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Eau :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Petits gâteaux :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	Sucre :	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
PRESENCE D'ELU(E)					
<input checked="" type="checkbox"/> Oui		<input type="checkbox"/> Non		Nom de l'élu(e) : <input type="text"/>	
AUTRE DEMANDE SPECIFIQUE					
<p>(*) En cas de réunions ou de manifestations <u>en dehors</u> des heures normales d'ouverture de l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi (8h45-12h30 et 13h45-17h30) Merci de préciser les horaires de la manifestation Samedi de <input type="text"/> à <input type="text"/> le matin et de <input type="text"/> à <input type="text"/> l'après- midi ou le soir Dimanche de <input type="text"/> à <input type="text"/> le matin et de <input type="text"/> à <input type="text"/> l'après- midi ou le soir Le soir en semaine de <input type="text"/> à <input type="text"/></p>					
DOCUMENT DE TRAVAIL – Service Intérieur - Mairie de Niort - Place Martin Bastard - BP 516 - 79022 NIORT CEDEX					

Proposition d'une nouvelle fiche DCPL

Annexe 1 : Projet fiche récapitulative
 Organisation de l'évènement
 Direction de la commande publique et logistique

La structure / Porteur du projet	
Structure : Ville de Niort / Centre de ressources handicap	
Contact référent : Isabelle MOREAU / Jacques BOUCHAND	
Tel :	Mail :

Le service Demandeur/Accompagnateur	
Service demandeur : Mission accessibilité inclusion	
Contact référent : Isabelle Moreau	
Tel : 7825/06 86 60 11 44	Mail : Isabelle.moreau@mairie-niort.fr

Nature de l'évènement : 4^{ème} Rencontres Accès libre – manifestation grand public (- de 1500 personnes par animation)

Dates	Lieu	Horaire			Denrées alimentaires et boissons							Vaisselle				Service	Livraison
							Petits gâteaux				Autres				Autres		

Autre demande spécifique

Légende																			
	: Nombre de personnes ;		: Présence d'élue ;		: Café ;		: Jus d'orange ;		: Thé ;		: Eau ;		: Sucre ;		: Gobelet ;		: Verre ;		: Tasse ;

DISCUSSION

- Sur le COMEX (Comité d'Examen) : 2 élus, du cabinet, du Maire, de la DEP (Service ODP), de la GGUR, la PM, la DCPL et la DAC. L'instance est informée de l'ensemble des manifestations se déroulant sur le domaine public tous les 15 jours. Elle se prononce sur les manifestations au sens politique.
- Dissocier l'instruction du volet réglementaire des manifestations du volet soutien apporté à la manifestation par la ville de NIORT (Financier et logistique)
- Suivi des informations dans la préparation des manifestations : Délai de réponse, informations sur les fiches protocolaires , création de fiche descriptive pour l'organisation de manifestation.
- Projet de mettre en ligne les fiches protocolaires (Service Évènement)

PHASE I : DIAGNOSTIC

Par Dupas--Renaud Richard

M2 IPHD (Inclusion et participation, handicap, difficultés,
dépendance)

Stagiaire Mairie de Niort, Service Accessibilité et Inclusion

I. PROJET- CONTEXTE

- **Loi Handicap de 2005** : l'obligation d'une accessibilité généralisée dans tous les domaines de la vie sociale

- **La Charte Ville Handicap adoptée le 14 octobre 2013** :

- Axe 1.2 : « Favoriser l'accessibilité des manifestations aux personnes en situation de handicap »
- Axe 1.3: « introduire dans les supports de communication de la Ville des informations sur l'accessibilité des manifestations.

ACCESSIBILITÉ

- **L'accessibilité** est une démarche d'égalité des chances comme « un accès égal aux environnements physiques et numériques en offrant des lieux et des ressources sûres, saines et adaptées à la diversité des personnes susceptibles d'en faire usage » (Flocher, V. et Lompré, N., 2012). Le but est donc de fournir les mêmes activités à toutes les personnes de la société pour surmonter les différences culturelles, physiques ou intellectuelles.

MANIFESTATION

- **Une manifestation** est un évènement attirant un public relativement large (fête, festival, exposition, salon, etc..) organisée dans un but commercial, culturel, publicitaire ou de simple réjouissance (Dictionnaire Larousse en ligne 2019).

OBJECTIF DU STAGE

**Élaboration d'un guide pratique d'accessibilité pour l'organisation des évènements rassemblant du public sur le territoire de Niort » =>
« Création d'un guide pour rendre les manifestations accessibles et durables »**

OBJECTIFS DU PROJET :

- I. Donner des points de repère concrets et des conseils pratiques et techniques.**
- II. Améliorer le confort d'usage de tous les participants.**
- III. Valoriser les événements.**

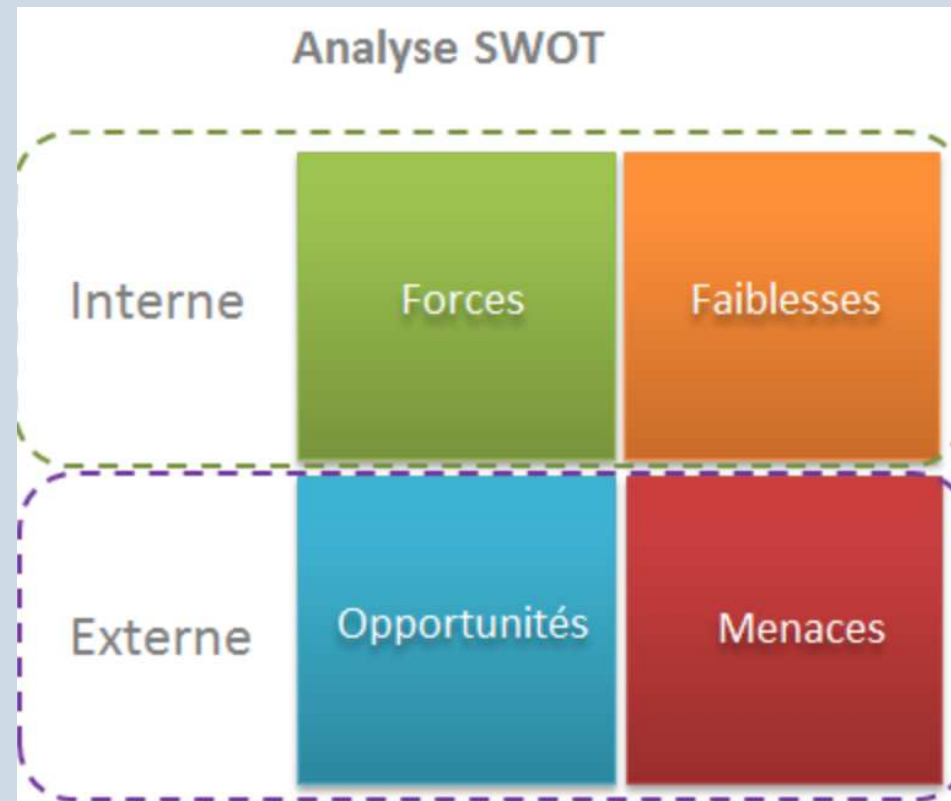
RENCONTRE AVEC LES ORGANISATEURS

- 16 services de la ville de Niort rencontrés en interne
 - 4 associations externes

3 OBJECTIFS

- Connaitre les missions principales des différents services
- Mieux appréhender la méthode de travail lors de la réalisation d'évènements
- Recenser l'avis sur les fiches protocolaires

MÉTHODE SWOT



CONSTAT-FORCES

- Le service Évènement centralise les demandes de manifestations sur le domaine public.
- Les fiches protocolaires apportent des informations nécessaires aux services concernés
(Ex : Espace Vert, Service Technique)
- Avec la Charte Ville Handicaps la ville de Niort est attachée à l'accessibilité des manifestations aux personnes en situation de handicap.

CONSTAT-FAIBLESSES 1/4

➤ Les procédures réglementaires d'organisation des manifestations :

- Ne sont pas connues des organisateurs.
- Ne sont pas suivies de manière automatique

CONSTAT-FAIBLESSES 2 / 4

➤ Les arrêtés municipaux mélangent des mesures individuelles et réglementaires :

- Concernant les occupations du domaine public
- Dispositions relatives à diverses réglementations

CONSTAT-FAIBLESSES 3/4

➤ Les fiches protocolaires :

- Sont souvent incomplètes
- Ont un délai de réponse non connu.
- Ont des en-tête trop répétitives.
- Ne sont pas mises à jour sur Intranior

CONSTAT-FAIBLESSES 4/4

➤ Le dossier de manifestation est incomplet :

- Peu d'information sur le suivi de la manifestation.
- Pas d'éléments de contexte => En cas de refus, les organisateurs/ accompagnateurs ont un « sentiment de frustration » (Ils n'ont pas eu les moyens de répondre aux interrogations au COMEX)

PROSPECTIVE - OPPORTUNITÉS

- Le Service Évènement est l'interlocuteur privilégié pour l'organisation de manifestation.
- Les associations organisent régulièrement des manifestations sur le territoire Niortais (plus de 700 manifestations)

PROSPECTIVE-MENACES

- Des procédures réglementaires non instruites dans leur intégralité.
- Difficulté pour les nouveaux organisateurs de manifestation sur le territoire Niortais.
- Suite à la non-connaissance des procédures réglementaires, des manifestations non déclarées s'organisent.

CAS PRATIQUE: LES RENCONTRES ACCÈS LIBRE

- 1^{ère} étape :

Des rencontres avec le service Évènement ont été planifiées (le 04/03/19 et le 05/04/19) en amont avec comme objectif d'informer le service sur la manifestation et de connaître les difficultés possibles. Suite à ces réunions 25 fiches ont été réalisées.

CAS PRATIQUE: LES RENCONTRES ACCÈS LIBRE

- 2^{ème} étape :

Après la diffusion des fiches protocolaires aux services concernés, certains services (Services Intérieur, Espace Vert, Secrétariat du Maire), ont demandés un rendez-vous pour avoir des précisions sur la manifestation. Nous avons dû mettre à jour 8 fiches protocolaires.

CAS PRATIQUE: LES RENCONTRES ACCÈS LIBRE

Remarques

- La Direction de la Commande Publique et Logistique, nous a demandée une fiche récapitulative des besoins pour l'ensemble des 10 journées de manifestation (Annexe I)
- Le 25 mai : 2 manifestations programmées à l'Esplanade de la brèche

AFFICHES RENCONTRES ACCÈS LIBRE

Affiches accessibles réalisées dans le cadre des Rencontres Accès Libre

AFFICHES RENCONTRES ACCÈS LIBRE



18 - 26 MAI
Rencontres
ACCÈS LIBRE

OEUVRES RÉALISÉES PAR LES RÉSIDENTS DU
FOYER MELIORIS LES GENÈTS

20-28 MAI

KILIM BAR

En partenariat avec la résidence service
"Les Printanières"



Vernissage Lundi 20 mai-17h

animé par un concert de KORA
avec DEMBA et AWA DIARRA.

gratuit et ouvert à tous
www.vivre-a-niort.com

KILIM BAR
21 RUE PIERRE ANTOINE BAUGIER, NIORT

Université
de Niort

•mélioris
Les Genêts - Niort

NIORT



Affiches accessibles réalisées dans le cadre des Rencontres Accès Libre

AFFICHES RENCONTRES ACCÈS LIBRE



Le Conseil municipal des enfants présente:

LE PARCOURS D'HUBERT

13-31 MAI



Vernissage de l'exposition
Lundi 13 Avril 17h30

PATINOIRE DE NIORT
103 Avenue de la Venise Verte, Niort



Affiches accessibles réalisées dans le cadre des Rencontres Accès Libre

ÉTUDE DE MARCHÉ

Villes rencontrées :

- Angoulême
- Poitiers
- Angers
- Châtelleraut
- Nantes
- La Rochelle

DES VILLES ENGAGÉES

- La Rochelle

- Création d'une charte « Éco-responsable » pour l'été 2019

Objectif : Sensibiliser les organisateurs d'évènements au développement durable mais également à l'accessibilité. Application de la charte durant l'été 2019.

- Nantes

- Création de l'association Éco-événement en 2017

Objectif : Aider les organisateurs d'évènements à soigner leurs impacts environnementaux et sociétaux.

PISTES DE RÉFLEXION

- 1) Mettre en ligne un guide « organiser une manifestation » à l'attention des organisateurs qui énoncera l'ensemble des formalités à accomplir et la réglementation applicable à l'ensemble des manifestations.
- 2) Dissocier l'instruction du volet réglementaire des manifestations du volet soutien apporté à la manifestation par la ville de Niort.
- 3) Faire respecter la procédure de centralisation par la diffusion d'une note ou DGS qui rappellerait la procédure existante.
- 4) Création d'un espace en ligne pour l'organisation de manifestations.
- 5) Mise à disposition d'une liste de matériels disponibles.

Fiche DCPL actuelle

DOSSIER DE MANIFESTATION Organisation de l'Evènement Direction de la Commande Publique et Logistique	
Nature de l'évènement :	Rencontre accès libre
Date(s) :	18 mai 2019
Lieu :	Esplanade en haut de la brèche
Date et heure Récupération par le service demandeur auprès de la conciergerie :	
Heure début (*):	10H30
Heure fin :	14h
Fiche N° :	

LE SERVICE DEMANDEUR	
Service demandeur :	Mission accessibilité inclusion
Contact référent :	Isabelle Moreau
Tel :	7825
Mail :	isabelle.moreau@mairie-niort.fr

Descriptif des besoins

CONFIGURATION ET AGENCEMENT DE LA SALLE			
Nombre :			
Tables :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Installation :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Agencement :	<input checked="" type="checkbox"/> Type conférence		<input type="checkbox"/> en U <input type="checkbox"/> en L
Gobelet :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Tasse :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Verre :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vaisselle :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Service :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non		

MATÉRIEL			
PC portable :	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Vidéo projecteur :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Connexion Internet (*):	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Ecran :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Sonorisation/enceintes	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Micro HF :	<input type="checkbox"/> Oui Nbre <input type="checkbox"/>

(*) : la connexion est à demander à la DSIT par le service demandeur

DENREES ALIMENTAIRES ET BOISSONS			
Café:	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Thé :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Jus d'orange :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Eau :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Petits gâteaux :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Sucre :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

PRESENCE D'ELU(E)	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nom de l'él(u) :

AUTRE DEMANDE SPECIFIQUE

(*) En cas de réunions ou de manifestations en dehors des heures normales d'ouverture de l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi (8h45-12h30 et 13h45-17h30)
 Merci de préciser les horaires de la manifestation
 Samedi de [] à [] le matin et de [] à [] l'après- midi ou le soir
 Dimanche de [] à [] le matin et de [] à [] l'après- midi ou le soir
 Le soir en semaine de [] à []

Proposition d'une nouvelle fiche DCPL

Annexe 1 : Projet fiche récapitulative
Organisation de l'évènement
 Direction de la commande publique et logistique

La structure / Porteur du projet	
Structure : Ville de Niort / Centre de ressources handicap	
Contact référent : Isabelle MOREAU / Jacques BOUCHAND	
Tel :	Mail :

Le service Demandeur/Accompagnateur	
Service demandeur : Mission accessibilité inclusion	
Contact référent : Isabelle Moreau	
Tel : 7825/06 86 60 11 44	Mail : Isabelle.moreau@mairie-niort.fr

Nature de l'évènement : 4^{ème} Rencontres Accès
libre – manifestation grand public (- de 1500 personnes par animation)

Dates	Lieu	Horaire			Denrées alimentaires et boissons						Vaisselle				Service	Livraison
							Petits gâteaux				Autres					

Autre demande spécifique

Légende	
: Nombre de personnes ; : Présence d'élue(e) ; : Café ; : Jus d'orange ; : Thé ; : Eau ; : Sucre ; : Gobelet ; : Verre ; : Tasse	



Aux urnes, citoyens !

Guide de l'exercice du droit de vote

Elections européennes

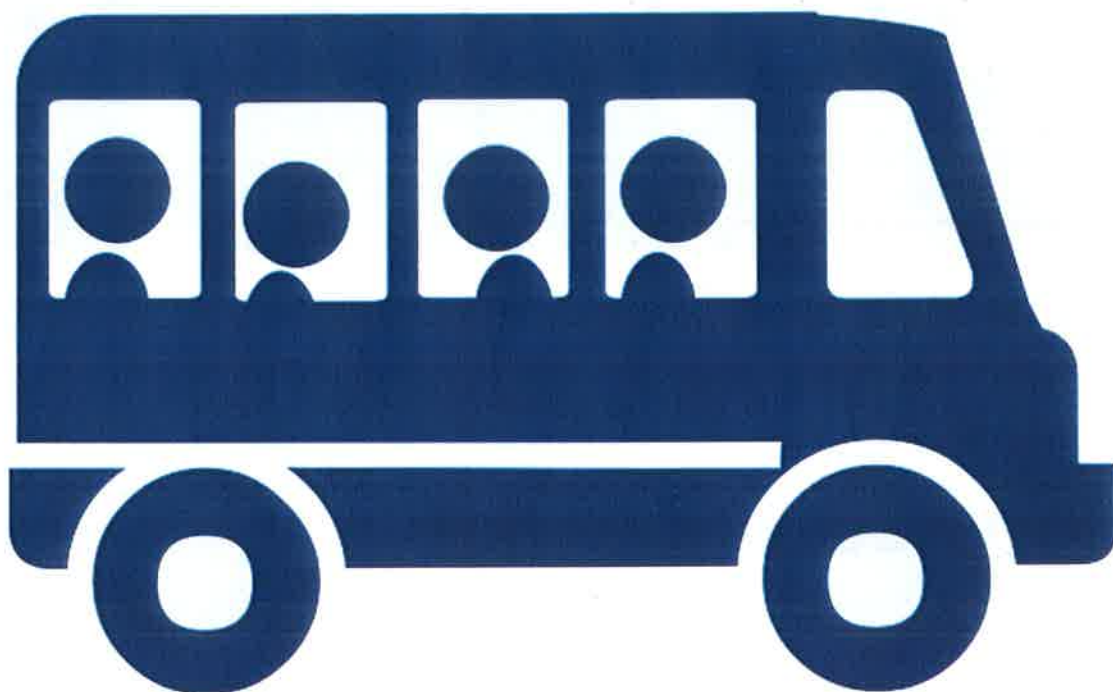
26 mai 2019



- Un transport gratuit est proposé le jour des élections.

- Réservation avant **vendredi 24 mai 12 h**

05 49 24 93 47



- Avant les élections, vous avez reçu à domicile le programme détaillé des candidats et des bulletins de vote.

Le jour de l'élection, vous pouvez prendre avec vous un des bulletins reçus à votre domicile.



- Vous avez reçu une nouvelle carte électorale.

Vous devez y apposer votre signature.

La carte électorale est renouvelée cette année pour tous les électeurs.

Pensez à amener votre nouvelle carte électorale avec vous le jour des élections, elle facilitera la recherche de votre nom dans la liste.

La carte électorale indique le bureau de vote auquel vous êtes rattaché et votre numéro d'émargement.

Ce numéro permet de vous situer dans la liste d'émargement, ce qui réduit le temps d'attente pour l'émargement.

REMARQUE IMPORTANTE
Les électeurs des communes de plus de 3500 habitants doivent présenter, au moment du vote, un titre d'identité.

22 AVRIL 2012	06 MAI 2012
SCRUTIN N° 3	SCRUTIN N° 4
10 JUIN 2012	
SCRUTIN N° 5	SCRUTIN N° 6
SCRUTIN N° 7	SCRUTIN N° 8
SCRUTIN N° 9	SCRUTIN N° 10
SCRUTIN N° 11	SCRUTIN N° 12

La présente carte remplace la carte précédemment délivrée, qui devra être détruite ; elle doit être conservée par l'électeur jusqu'à réception d'une nouvelle carte.


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
"VOTER EST UN DROIT, C'EST AUSSI UN DEVOIR CIVIQUE"

CARTE ÉLECTORALE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

À chaque scrutin, la carte est tamponnée avec la date du jour.

Votre nouvelle carte indique votre identifiant national d'identité qui sera permanent.

Ville et nom de la circonscription électorale	LIEU DE VOTE VILLE DE XXXX Circonscription : XXXXXXXXXXXXX XXXX		Nom et adresse du bureau de vote où doit se présenter l'électeur
Année d'édition de la carte	NOMS-PRENOMS-ADRESSE DU TITULAIRE Mlle/MR XXXXXXXXXXXXX Rue XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX 79000 NIORT		Numéro d'ordre d'inscription du citoyen sur les listes électorales. Le jour du scrutin, après avoir déposé le bulletin de vote dans l'urne, l'électeur signe le registre devant son nom et ce numéro.
Numéro d'ordre d'électeur (unique et permanent)	XXXX N° national d'électeur XXXXXXXXXXXXXXXX N° national d'électeur XXXXXXXXXXXXXXXX N° d'ordre sur la liste XXX		Commune de naissance de l'électeur
Signature de l'électeur après réception de la carte	Date de naissance de l'électeur XX/XX/XXXX Département XXXXXXXXXXXXX Signature du Maire Le Maire, XXXXXXXX		Commune de naissance de l'électeur
Cachet de la Mairie	Cachet de la Mairie  Signature du titulaire XXXXXXXXXXXXXXXX		

- Vous devez avoir une pièce d'identité sur VOUS.

La pièce d'identité peut être de différentes natures

- ❖ Carte d'identité
- ❖ Passeport
- ❖ Permis de conduire
- ❖ Cartes avec photos (carte vitale par exemple).



- Si vous n'êtes pas en mesure de voter seul, vous avez la possibilité d'être accompagné jusque dans l'isoloir par un autre électeur.

Votre accompagnateur doit avoir sa carte d'électeur et une pièce d'identité.

Il n'est pas obligé d'être inscrit dans le même bureau de vote que vous ou sur la commune de Niort.

Par exemple, il peut être en visite chez vous mais être inscrit à Paris.

- Une signalétique est installée pour indiquer où se trouvent les différents bureaux de vote.



- Les 42 bureaux de vote sont accessibles à tous.

Ils ont tous la même configuration permettant à chaque électeur de se déplacer vers chaque point d'intérêt.



Quelques bureaux de vote ne sont pas accessibles en temps normal.

Ils seront équipés de rampes d'accès spécifiquement installées pour les élections.





- Concernant les bureaux de vote situés dans des écoles.

Les présidents des bureaux de vote acceptaient jusqu'à présent de laisser les barrières ouvertes pour que les personnes à mobilité réduite puissent stationner dans la cours de l'école.

- Un isoloir spécifique pour les personnes à mobilité réduite est installé dans chacun des bureaux de votes de la ville de Niort.

Il est plus spacieux que les autres isoloirs.

Il est équipé d'une tablette plus grande et plus basse.



- Les urnes ont été abaissées pour qu'une personne en fauteuil roulant ou une personne de petite taille puissent y accéder.

Elles sont maintenant posées sur un petit bureau.



- Les bureaux de vote seront ouverts de 8h à 18h.
- Afin d'éviter les horaires d'affluence, il est recommandé de vous rendre aux bureaux de vote.
 - entre 8h30 et 9h30 le matin
 - ou entre 12h00 et 14h00



- Pour tous renseignements supplémentaires, vous pouvez joindre le service Elections au

05 49 78 75 03



Niort en Forme 2019

3^{ème} édition



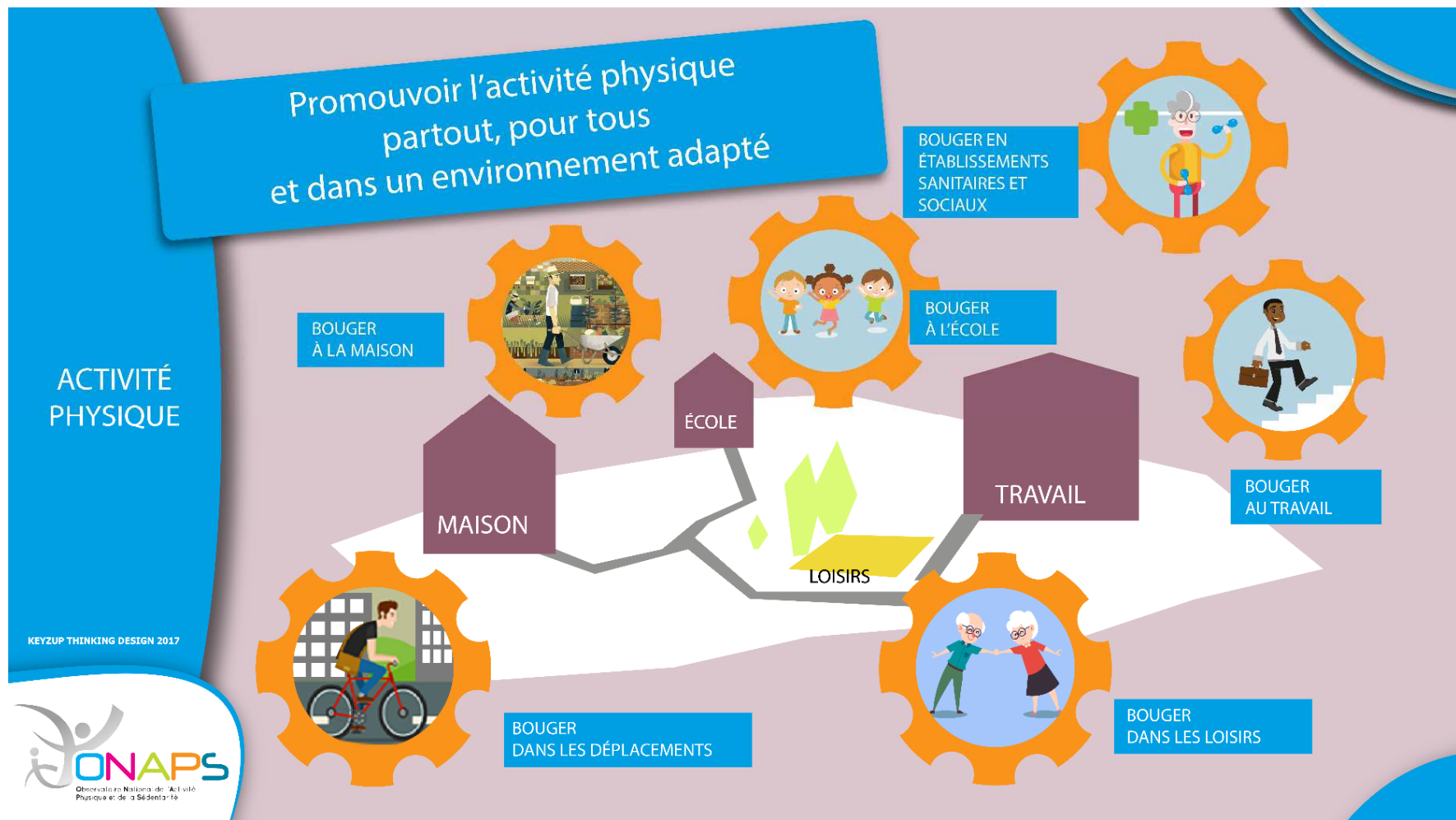
niortagglo
Agglomération du Niortais

Niort en Forme 3^{ème} édition : le SAMEDI 5 OCTOBRE 2019

Thème de l'évènement :
**Le bien-être et le bien-vivre à Niort
par l'activité physique**

Lieu:
L'Acclameur

Niort en Forme 3^{ème} édition : le SAMEDI 5 OCTOBRE 2019



SOMMAIRE

1. Trois thèmes :

- **Activités physiques et qualité de vie au travail**
- **Je bouge dans mon quartier**
- **Activités physiques, nutrition et sommeil**

2. Programme de la journée

PROGRAMME

Animateur de la journée : **Michel DESSAINT**.

9h00 - OUVERTURE DE LA JOURNEE

« Le bien-être et le bien-vivre à Niort par l'activité physique »

Jérôme BALOGÉ, Maire de la Ville de Niort et Président de l'Agglomération du Niortais, accompagné du Conseil Municipal des enfants

Alain BAUDIN, Adjoint aux Sports de la Ville de Niort, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais

Emilie GOMIS, marraine de la journée. athlète, Vice Championne Olympique de Basket au JO de Londres en 2012

Docteur Frédéric LOUIS, médecin chef au Grand Feu, spécialiste en médecine physique et de réadaptation , évoquera « *la Sédentarité et l'Activité Physique* »

Niort en Forme 3^{ème} édition : le SAMEDI 5 OCTOBRE 2019

PROGRAMME (suite 1)

Julien VIROULAUD (navigateur niortais) et son équipe « **La Cordée de la diversité** », organisateur d'un défi dont le but est de gravir le Mont Blanc avec des personnes d'horizons différents « *Des personnes handicapés, des valides, des personnes avec des origines sociales et religieuses différentes qui ne pratiquaient pas d'activités physiques* »

Remise des Trophées à l'ensemble de l'équipe par
Nicolas POUVREAU, Directeur Général de CANAMETAL,

Yamina BOUDAHMANI, conseillère municipale, déléguée au Sport, chargée du Handisport et du Sport Santé

Christine HYPEAU, conseillère municipale, déléguée à la Vie Associative.

PROGRAMME (suite 2)

9h50 - 1^{er} thème - Activités physiques et qualité de vie au travail :

Introduction : **Bruno TAIANA**, Directeur des Sports de la Ville de BOURGOIN et Président délégué de Sports et Territoires,

Interventions des représentants des:

Services Publics :

Karl OLIVE, Maire de POISSY (en vidéo)

Marie Cécile DOHA, Chargée de Projets Sport Santé chez SELFORME.NET, structure privée rattachée au CFA Sport Bourgogne Franche Comté,

Christelle CAILLAUD, Chargée de l'opération 10 000 pas à la Ville de Niort,

D'un établissement de Santé :

Laurent FERON, Directeur Général de MELIORIS Grand Feu, évoquera « le projet *ActiSanté : Bouger, c'est bon pour l'Entreprise* »,

Du domaine de l'entreprise :

Mickaël HUGONNET, Président de l'ordre des experts comptables,

Echanges avec la salle (environ 10 minutes).

Niort en Forme 3^{ème} édition : le SAMEDI 5 OCTOBRE 2019

PROGRAMME (suite 3)

10h45 - 2^{ème} thème - Je bouge dans mon quartier :

Animation quartiers

Anne Lydie HOLTZ, Adjointe à la Ville de Niort en charge de la Vie des Quartiers et de la Vie Participative

Yamina BOUDAHMANI, Conseillère Municipale à la Ville en charge du Sport Santé et du Handisport

Manifestations labellisées « Niort en Forme » avec les clubs sportifs et les conseillers de quartiers,

Isabelle JEROME, conseillère du quartier de St Florent

Emmanuel BARRE, conseiller du quartier de Souché,

Projet de parcours santé à Niort,

Alain BAUDIN, Adjoint au Sport à la Ville de Niort et Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Echanges avec la salle (environ 10 minutes).

Niort en Forme 3^{ème} édition : le SAMEDI 5 OCTOBRE 2019

PROGRAMME (suite 4)

11h35 - Pause

12h00 - 3^{ème} thème - Activités physiques, nutrition et sommeil :

Etablissement de santé: **Julien TRAMAUX**, IREPS

Mutuelle de santé et de prévoyance : **Laurence VICENTE**, Chargée Prévention Santé chez APIVIA Mutuelle,

Professeur Paul MENU, cardiologue au CHU de Poitiers, membre du Comité Médicosport-Santé du CNOSF, membre du Comité Directeur du Comité Régional Olympique et Sportif et le **Docteur Marie-Cécile MOREAU** qui évoquera « *l'Activité physique, qu'est-ce que ça change dans mon assiette ?* »

Echanges avec la salle (environ 5 minutes).

Niort en Forme 3^{ème} édition : le SAMEDI 5 OCTOBRE 2019

PROGRAMME (suite 5)

13h00 - Ouverture des stands et début des ateliers sportifs :

Initiation dans des ateliers Sport Santé Bien Etre en partenariat avec l'office du Sport Niortais et les clubs sportifs niortais.

Informations, sensibilisation et prévention nutrition activité physique.

18h00 - Fermeture des stands et fin des ateliers sportifs



3^e
édition

ATELIERS DÉCOUVERTE / SPORT SANTÉ



association
prévention
MAIF



marcireau



CANAMETAL
PRESTATAIRE EN STRUCTURES AGÉES

• melioris
Le Grand Feu

ireps
Nouvelle Aquitaine
Vieillesse pour tous

CDOS
DEUX-SEVRES

SAMEDI

2019

5

OCTOBRE

GRATUIT - OUVERT À TOUS

L'Acclameur

9H - 18H NIORT



en présence de

Emilie Gomis

Vice championne
olympique
de Basket ball

CONFÉRENCES DE 9H À 12H45

3 THÈMES

ACTIVITÉS PHYSIQUES ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

JE BOUGE DANS MON QUARTIER

ACTIVITÉS PHYSIQUES, NUTRITION ET SOMMEIL



CLUB

STADE NIORTAIS ATHLETISME

STADE NIORTAIS TRIATHLON

ASN BASKET, KUNG FU NIORT

VOLLEY BALL PEXINOIS NIORT

BMX CLUB NIORTAIS

JUDO CLUB NIORTAIS

ECOLE NIORTAISE DE TAEKWONDO

AIKIDO CLUB NIORTAIS

SA SOUCHE NIORT ET MARAIS

LE POING DE RENCONTRE NIORTAIS

NIORT RUGBY CLUB - SECTION RUGBY FAUTEUIL

NIORT HANDBALL SOUCHÉ

Parcours, Accueil, Accessibilité
des personnes en situation de handicap

Proposition de formation MAIRIE de NIORT

☎ 05 49 73 52 14

Délégation des Deux-Sèvres
171 avenue de Nantes - 79000 NIORT



Sommaire

1.	CONTEXTE DE LA DEMANDE DE FORMATION	3
2.	NOS ATOUTS	3
3.	RÉSULTATS ATTENDUS	4
4.	LE PUBLIC	4
5.	DURÉE DE LA FORMATION	4
6.	LIEUX DE FORMATION	4
7.	PROPOSITION DE FORMATION	5
8.	MODALITÉS DE RÉALISATION ET D'ORGANISATION	7
9.	MOYENS MOBILISÉS	8
10.	EQUIPEMENT ET MATÉRIEL SOUHAITÉ	8
11.	SYSTÈME D'ÉVALUATION	9
12.	ÉLÉMENTS FINANCIERS	9

FORMATION :

PARCOURS, ACCUEIL et ACCESSIBILITE des personnes en situation de handicap

1. CONTEXTE DE LA DEMANDE DE FORMATION

La ville et le CCAS de Niort ont initié dès 2018 un parcours de formation à l'accueil et l'accompagnement des personnes en situation de handicap à destination des professionnels en contact avec les usagers.

La ville et le CCAS souhaitent poursuivre ce parcours en 2019 qui s'inscrit dans une démarche volontariste en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la commune conformément à la politique gouvernementale.

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le 13 octobre 2013 « la charte Ville Handicaps », réalisée à partir d'un diagnostic transversal avec les services municipaux pour permettre à tout individu d'utiliser, d'une manière similaire les espaces, les biens et les services.

2. NOS ATOUTS

APF France handicap, créée en 1933 est une association nationale de défense des droits et de représentation des personnes en situation de handicap ou polyhandicapées et de leur famille. Elle est reconnue d'utilité publique depuis 1945 et a obtenu l'agrément lié au tourisme en 1995 et celui de l'éducation populaire en 1959.

Les Délégations territoriales d'APF France handicap œuvrent depuis des années pour sensibiliser les salariés, les jeunes et le grand public sur le handicap notamment pour changer le regard, les comportements et les représentations. Cette sensibilisation permet d'appréhender les difficultés rencontrées dans la vie quotidienne des personnes en situation de handicap dans la perspective d'une meilleure inclusion dans la vie scolaire, sociale et professionnelle.

Dans la ligné de la Déclaration universelle des droits de l'homme, APF France handicap, affirme la primauté de la personne :

« L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient ; en tant que citoyenne, la personne en situation de handicap exerce ses responsabilités dans la société ; elle a le choix et la maîtrise de son existence ».

3. RÉSULTATS ATTENDUS

À l'issue de la formation les participants seront en capacité d'accueillir de manière qualitative les usagers de la commune quels que soient leurs handicaps ou leurs difficultés.

4. LE PUBLIC


La formation est destinée aux agents accueillant les usagers de la commune de Niort.
Le nombre total des participants est d'environ 70 personnes répartis en quatre groupes.


5. DUREE DE LA FORMATION

La formation se déroulera sur 2 jours. La journée comprend 7 heures de formation. Le parcours global correspond à 14 heures de formation effective pour chaque participant.

6. LIEUX DE FORMATION

La formation se déroulera totalement « hors les murs », ce qui implique que toutes les formations et apprentissages seront réalisés dans des structures partenaires à notre réseau. Il s'agit des établissements suivants :

 EPCNPH (Établissement Public Communal de Niort pour personnes handicapées) - Les Ateliers Niortais (EA/ESAT/SAVS) Situé au 10, rue du Commandant l'Hermicier à Niort

 Foyer de Vie Les GENETS (Établissements et services pour personnes adultes en situation de handicap) Situé au 17, rue André Georges Lasseron à Niort

Cette situation pédagogique permet aux participants une mise en situation dans un environnement nouveau et extérieur propice à l'expérimentation des difficultés rencontrées face aux personnes en situation de handicap.

7. PROPOSITION DE FORMATION

Les modules de formation proposés sont déclinés par objectifs pédagogiques.

Proposition sur 2 jours 4 Groupe d'environ 17 stagiaires

JOUR 1 - Lieu : EPCNPH - Les Ateliers Niortais

Situé au 10, rue du Commandant l'Hermicier à Niort

JOUR 1 matin - SEANCE N°1 : durée 3 h30

Définir les handicaps particulièrement le handicap mental, psychique et cognitif mais également le handicap auditif.
 Identifier les conséquences et les difficultés liées à ces types de handicap

Animation à partir d'un diaporama et de témoignages.

- Manifestation des troubles handicapants repérés : troubles de l'attention, de la mémorisation, du langage, des émotions, de la coordination, ...
- Comment faciliter l'accueil et la communication de ce public et plus généralement pour les personnes vieillissantes et étrangères
- Les conséquences du handicap : les incompréhensions, les peurs, les attitudes, les représentations
- Les discriminations rencontrées par les personnes en situation de handicap mental, psychique ou cognitif

Repas pris à proximité (frais de repas des stagiaires non compris dans la proposition de formation)

- Animation à partir de jeux de rôles et d'échanges et de mises en situation
 - La communication téléphonique, comment repérer le handicap et adapter sa communication
 - Repérer les troubles liés aux handicaps
 - Le vocabulaire et l'environnement appropriés face à ce public
 - Une écoute active et personnalisée pour accroître son efficacité professionnelle
 - Echanges à partir des retours d'expérience
- permettre de renforcer le rôle citoyen de chacun.
- Faciliter la participation des personnes en situation de handicap pour des communications téléphoniques.
- Proposer un accueil et une communication adaptés et de qualité face à un public en situation de handicap mental, psychique ou cognitif, notamment lors

JOUR 2 matin - SEANCE N°3 : durée 3 h30

JOUR 2 - Lieu : Foyer de Vie Les GENETS
Situé au 17, rue André Georges Lasseron à Niort

- Les points de vigilance
 - Faire avec la personne et non pas à sa place
 - Les moyens de communications utilisés dans l'établissement
 - La formation des professionnels face aux handicaps
 - Les aménagements techniques
 - Les aménagements organisationnels
 - Echanges entre les professionnels, travailleurs handicapés et stagiaires
- Animation à partir d'apports théoriques, d'échanges et de témoignages.
- Recevant des personnes en situation de handicap pour lever les peurs et appréhensions.
- Identifier les capacités et les compétences mobilisées pour assurer la réalisation des tâches sur un poste de travail, malgré le handicap.
- Repérer les mesures mises en place dans l'établissement facilitant la communication et les relations interpersonnelles.
- Visiter un établissement ESAT (Etablissement et Services d'Aide par le Travail)
- ### **JOUR 1 après-midi - SEANCE N°2 : durée 3 h30**



La méthode pédagogique utilisée sera à la fois active et participative. Les prises de conscience, les adaptations ou la transformation des représentations des participants portant sur leur rôle seront facilitées par des

- 📌 Groupe A : les 8 et 10 octobre 2019
- 📌 Groupe B : les 15 et 17 octobre 2019
- 📌 Groupe C : les 19 et 21 novembre 2019
- 📌 Groupe D : les 26 et 28 novembre 2019

étant composé d'environ de 17 stagiaires : Cette formation est programmée selon le planning suivant, chaque groupe problématiques abordées lors des sessions de formation.

Cette modalité permet aux participants de s'imprégner pleinement des Le parcours de formation est séquencé sur deux jours de formation non consécutifs mais sur une même semaine.

8. MODALITÉS DE RÉALISATION ET D'ORGANISATION

- Animation à partir de la mise en situation et des échanges.
- La posture à adopter
- Le langage approprié
- Une écoute active et personnalisée
- Le temps de l'écoute pour ensuite faire ensemble
- Lever les peurs, les représentations et les stéréotypes
- Échanges à partir des retours d'expérience entre les professionnels, usagers en situation de handicap et stagiaires

Organiser et concevoir un goûter partagé, entre les stagiaires et les résidents du foyer. S'approprier les bases d'une communication adaptée face à un public en situation de handicap mental, psychique ou cognitif. Faciliter la participation des stagiaires et des personnes en situation de handicap pour permettre de renforcer l'implication de chacun et apprendre à se connaître.

JOUR 2 après-midi - SEANCE N°4 : durée 3 h30

Repas pris à proximité (frais de repas des stagiaires non compris dans la proposition de formation)

La salle de formation mise à disposition est adaptée au nombre de participants. Elle est entièrement accessible pour des personnes en fauteuil roulant et dotée de toilettes adaptées.

Elle dispose en outre, du matériel pédagogique de base, notamment d'un vidéoprojecteur, d'un écran, d'un tableau blanc et d'un tableau papier garni ainsi qu'une connexion internet.

10. EQUIPEMENT ET MATERIEL SOUHAITE

En fin de parcours une attestation de stage sera délivrée à chaque participant.

- Les supports pédagogiques sont les suivants :
- 🚩 Supports documentaires théoriques et pratiques
 - 🚩 Diaporama
 - 🚩 Jeux de rôle et mises en situation
 - 🚩 Témoignages et échanges
 - 🚩 Matériel, ustensiles de table et denrées alimentaires permettant la confection d'un goûter

Les formateurs engagés dans ce dispositif de formation possèdent une expertise sur le handicap et une expérience en matière de formation. Ils seront accompagnés de personnes en situation de handicap, permettant ainsi des interactions avec les participants sur les thèmes abordés.

9. MOYENS MOBILISES

- Le scénario pédagogique s'organisera en 3 temps :
- 🚩 **Un temps de constat** qui s'appuie sur l'expérience ou la représentation des participants
 - 🚩 **Un temps d'apprentissage** qui s'appuie sur des contenus théoriques, des mises en situation, des temps d'échange...
 - 🚩 **Un temps pour s'approprier les bonnes pratiques** face à des personnes fragilisées par un handicap ou une déficience temporaire avec des mises en situation et d'échanges

échanges, des témoignages et des situations expérimentales (mise en situation, jeux de rôle...).

- 🚩 L'analyse de la demande
- 🚩 L'élaboration de la proposition
- 🚩 L'ingénierie pédagogique
- 🚩 La conception et l'animation des séquences de formation
- 🚩 La mise à disposition des matériels nécessaires pour les animations
- 🚩 L'achat des fournitures nécessaires à la conception d'un goûter
- 🚩 La réalisation des supports pédagogiques
- 🚩 La reproduction des documents remis à chaque participant
- 🚩 La conception des évaluations
- 🚩 L'attestation de stage remis à chaque participant
- 🚩 Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration engagés pour les animateurs professionnels et les bénévoles
- 🚩 La location de salle
- 🚩 La coordination et le suivi administratif du dispositif

Le coût total est de 12 533 euros (APF France handicap n'est pas soumis à la TVA), il comprend les éléments suivants :

La durée de la formation est calculée sur une base horaire en présentiel comprenant une durée totale de 56 heures (7 heures x 2 sessions x 4 groupes).

12. ELEMENTS FINANCIERS

Une évaluation de satisfaction sera proposée en fin de chaque séance pour permettre de recueillir et d'ajuster les séances à venir.
Une évaluation globale sera également proposée à l'issue du parcours de formation et transmise au commanditaire.

Evaluation de satisfaction

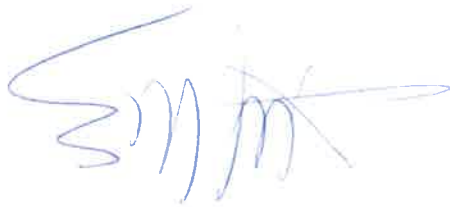
Les évaluations seront formalisées selon la modalité définie par le commanditaire.

11. SYSTEME D'EVALUATION

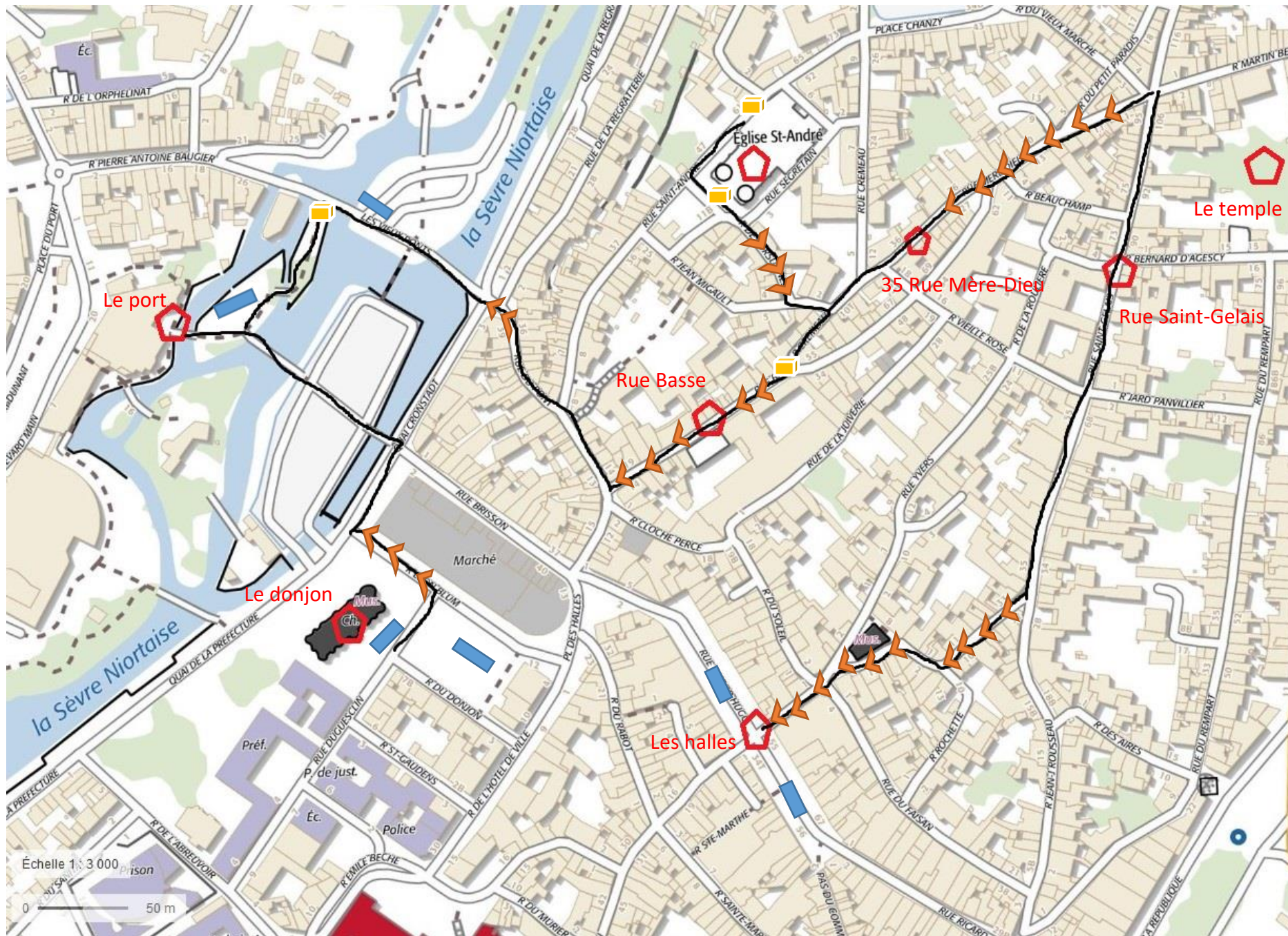
Un réajustement de la proposition pourra être réalisé sur le contenu et l'organisation des séances pédagogiques en fonction des échanges entre la mairie et le CCAS de Niort et APF France handicap.

Fait à Niort, le 21 mars 2019

Bénédicte SEYLER, Directrice des actions associatives
Territoire Charente-Maritime et Deux-Sèvres



Plan du circuit



Légende : bancs  escaliers  rue en pente  circuit 

Textes 5 premières stations, Niort : les pionniers de Nouvelle-France

Le port de Niort :

Le premier port de Niort se situait à la place de l'actuelle rue Brisson. À partir de 1377, il est déplacé pour être agrandi grâce au duc Jean de Berry, qui gère le Poitou. Ce deuxième port est implanté entre les rues actuelles du fort Foucault, du port et le boulevard Main. Grâce à des bateaux à fonds plats, les gabarres, passagers et marchandises (blé, draps) rejoignent La Rochelle, pour partir vers de lointaines destinations comme la Nouvelle-France.

Texte en anglais :

In 1377, the port was between the current Fort Foucault, Port streets, and Main boulevard. Thanks to flat-bottomed boats, called "gabarrs," passengers and goods were reaching La Rochelle to leave for faraway destinations, like New France.

Le donjon :

Seul vestige de l'ancien château de Niort, sa construction a débuté en 1180 et s'est terminée aux alentours de 1199. Une enceinte quadrangulaire longue de 700 m entoure le château. Elle est défendue par un fossé et 12 tours. Le donjon, a été construit à cet emplacement stratégique pour protéger le port et surveiller le trafic sur la Sèvre Niortaise. Purement défensif au départ, le donjon a été transformé en logement au 15^{ème} siècle, ce qui a entraîné le percement de fenêtres à meneaux et l'installation de cheminées.

Texte en anglais

The main tower is the only vestige of the ancient Niort Castle. The building began in 1180 and ended around 1199. The castle was surrounded by a 700 meter-long surrounding wall, defended by a ditch and 12 towers.

Rue basse :

Il s'agit d'une des plus vieilles rues de Niort. Les sœurs Aymard : Barbe, Magdeleine et Anne y ont vécu avec leur père, tailleur d'habits. Elles partent toutes les trois en 1648 pour la Nouvelle-France, avec les époux de Barbe et Magdeleine. Ces dernières s'installeront à château-Richer. Anne se marie en 1649 avec Guillaume Couture et vit à Pointe Lévy, jusqu'à sa mort en 1700. Elle a eu 10 enfants.

Texte en anglais

In this street lived the sisters Aymard – Barbe, Magdeleine and Anne – before their leave to New France in 1648. In 1649, Anne married Guillaume Couture; they ended up having 10 children.

L'église Saint-André :

L'actuelle église, de style néo-gothique, a été reconstruite entre 1855 et 1863 selon les plans de Pierre-Théophile Segrétain. L'église précédente avait subi de nombreuses destructions pendant les guerres de religion. À l'intérieur, des éléments datant de la Renaissance ont été conservés : un parement avec une cartouche indiquant 1596, des caissons récupérés dans les plafonds, placés sous le balcon de l'orgue. Plusieurs pionniers y ont été baptisés tel Louis-Paul Thibault envoyé comme soldat en 1759 en Nouvelle-France. Il se marie en 1760 à Champlain.

Texte en anglais

The current church, in Gothic Revival style, was rebuilt between 1855 and 1863. Inside, there are still more ancient elements. Several pioneers were christened in it, like Louis-Paul Thibault, who arrived in New France in 1759 as Montcalm's soldier.

35 rue Mère-dieu :

Dans cette maison avec boutique, cour et jardin, a vécu Catherine Fièbvre, née en novembre 1646. Elle est baptisée à l'église Saint-André bien que son père soit protestant. En 1663, elle part avec d'autres filles du Roy pour la Nouvelle-France. Mariée deux mois après son arrivée avec un vendéen, Charles Allaire, elle aura 13 enfants. Elle décède en 1709 à Québec.

Les filles du roy sont des jeunes filles, en majorité orphelines, envoyées en Nouvelle-France, entre 1663 et 1673, pour fonder une famille. Leur voyage et leur dot étaient payés par Louis XIV qui agissait comme un tuteur.

Texte en anglais

Here, lived Catherine Fièvre, daughter of the King, who arrived in Québec in September 1663. Married to Charles Allaire two months after her arrival, she ended up having 13 children.

Textes 5 dernières stations, Niort : les pionniers de Nouvelle-France

Le temple protestant :

Grâce à Henri IV, un temple protestant est bâti en 1591. Il se situe sur un terrain entre l'actuelle rue Alsace-Lorraine et la rue St Gelais. D'une contenance de 6000 à 7000 personnes, il est démoli par un arrêté royal du 19 octobre 1684. Beaucoup de pionniers niortais y ont été baptisés comme Jean Veillet vers 1664. Il renonce à sa religion le 24 avril 1685 avant de partir pour la Nouvelle-France où il arrive en 1687 comme soldat des "Compagnies Franches de la Marine ».

Texte en anglais :

Thanks to Henri IV, a Protestant church with a capacity of up to 7000 people was built in 1591 between the current Alsace-Lorraine Street and Saint-Gelais Street. Jean Veillet was christened there around 1664. He recanted the Protestant faith in 1685 before leaving for New France. The church was destroyed in 1684.

La rue saint-Gelais :

Nommée Grand-rue à l'époque, elle était une des plus importantes rues de la ville. Une dizaine d'auberges y étaient implantées. François Picard né en février 1668 a vécu dans cette rue. Sa date de départ pour la Nouvelle-France n'est pas connue mais on sait qu'il est présent à Québec en 1697. Puis il s'installe à Trois-Rivières comme maître-brasseur. Marié deux fois, il meurt le 4 avril 1743 sans enfant.

Texte en anglais :

Born in 1668, François Picard lived on this street. We know he was in Québec in 1697. Then he settled in Trois-Rivières as brewmaster. Twice married, he died without children on the 4th of April 1743.

Les Halles :

Les halles médiévales étaient implantées sur l'actuelle rue Victor Hugo. Elles mesuraient 153 mètres de long sur 20 mètres de large. Elles sont détruites en 1793 pour faciliter la circulation dans la ville. En tant que maître-boucher, le père de Michel Cadet possédait un étal aux halles. Michel Cadet quitte la France entre 1685 et 1690 après avoir renoncé à sa religion. Il s'installe à Québec comme maître-boucher. Marié deux fois, il aura au total 10 enfants. Il meurt en 1708.

Texte en anglais :

The medieval covered market, set up on the current Victor Hugo Street, was 153 meters long and 20 meters high. The father of Michel Cadet, master butcher, had a shop there. Michel Cadet left France between 1685 and 1690. He settled as a master butcher in Québec where he died in 1708.

Eglise Notre-Dame :

Une première église a été construite au début du Moyen Age. Elle est reconstruite entre la fin du 15^{ème} siècle et le milieu du 16^{ème} siècle dans le style gothique flamboyant. Une tribune dans le style Renaissance est visible à l'intérieur. Suite aux guerres de religion (1562-1598), la charpente est refaite au 17^{ème} siècle. Laurent Glorit a été baptisé dans cette église en 1639. Sa présence à Montréal est attestée en 1658. Il s'y marie en 1664 et a 7 enfants. Il meurt en 1681.

Texte en anglais :

The church was rebuilt between the end of the 15th century and the middle of the 16th century. The christening of Laurent Glorit happened in this flamboyant gothic-style building in 1639. He married in Montréal in 1664 and had seven children. He died in 1681.

La ferme de Chey :

Jean Gobeil est né en 1627. Il vit et travaille avec ses parents, ses deux frères et sa sœur dans cette ferme qui appartenait à l'abbaye de Saint-Liguairre. Il part pour la Nouvelle-France entre 1663 et 1665 avec sa femme Jeanne Guier et leurs quatre filles. Ils vont exploiter des terres sur l'île d'Orléans. Quatre autres enfants vont naître en Nouvelle-France. De nos jours, la ferme de Chey appartient à la ville de Niort. Elle héberge l'association du « Chaleuil dau pays Niortais », qui a pour but de préserver les traditions populaires poitevines.

Texte en anglais :

Jean Gobeil was born in 1627 on this farm. He reached New France between 1663 and 1665 with his wife and their four girls. Having settled on Ile d'Orléans, Mr and Mrs Gobeil had four more children. Today, the city of Niort owns the Chey Farm.



Relevé de conclusions des visites du 15 octobre 2019



Mairie du Clou Bouchet



Petit théâtre Jean Richard

Personnes présentes :

Les représentants des associations membres de la CCA:

- **APF France Handicap** : Patrice Pain
- **Association chiens guide d'aveugles** : Sylvaine BARBIER
- **Association Valentin Haüy** : Anne Vignes
- **Autisme 79** : Jean-Marie Baudouin
- **GEM Les Terrasses** : Kathlen Millerand
- **L'ADAPT** : Patrick Granet, Françoise Moreau
- **Union Départementale de la Fédération des Malades et handicapés** : Jean-Paul PAJAUD

La Ville de Niort :

- **Les élues en charge de l'accessibilité** : Jacqueline Lefebvre, Cécilia San Martin Zbinden
- **La Direction Patrimoine et Moyens (DPM)** : Nathalie Bordat Talon
- **Mission Accessibilité-Inclusion**: Isabelle Moreau

Excusés :

- **Adapei** : Thierry Favrelière, Krystine Bourdier
- **Ashanah** : Brigitte Loirat
- **Association Sourds 79** : Anita Pierre
- **Centre Hospitalier de Niort** : Julie Tetaud
- **Comité départemental handisport 79** : Alain Bernard
- **Dyspraxie France Dys** : Liliane Baraton
- **EPCNPH** : Nadine Brunot
- **FNATH 79**: Michèle Duval
- **Génération mouvement les aînés ruraux** : Jean-Louis Gay
- **GPA 79** : Michel Debaud
- **Mélioris** : Laurent Feron
- **Trisomie 21** : Philippe Bonnet, Samuel Lhommedé, Amélie Ravon

Élément de contexte :

Lors de la Commission communale pour l'accessibilité du 7 juin dernier les membres présents ont souhaité visiter des sites mis en accessibilité dans le cadre de l'Ad'AP :

- La mairie du Clou Bouchet : réalisation d'un sas d'entrée et mise aux normes des toilettes.
- Petit Théâtre Jean Richard : construction d'un accès et mise aux normes des sanitaires.



1 - Mairie du Clou Bouchet

15 000 personnes sont accueillies à l'année sur ce site.

1-1 Constats :

- Absence de bande de guidage entre l'arrêt de bus et la place PMR pour accéder à l'entrée de la mairie.



- Absence de bande de guidage à l'intérieur du bâtiment → difficulté de repérage accueil, toilettes pour les personnes aveugles et déficientes visuelles.

- Dans l'entrée pas de signalétique.



- Absence de boucle magnétique.



- Présentoir avec documentations accessibles seulement sur 3 rangées sur 5.

- Les documents mis à disposition du public (datés de juillet 2019) ne respectent pas les consignes d'un document accessible ; couleur, police, alignement à gauche, éviter la présentation en colonne, textes en Facile à lire facile à comprendre (FALC) ...

RECENSEMENT CITOYEN

REMISE DE CHÈQUES D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ (CAP) SUITE À L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE

- Les bureaux sont accessibles.



- Difficulté de circulation dans le couloir d'accès aux toilettes avec les chaises et les présentoirs de documentation.



- Difficulté d'accès dans les toilettes PMR (entrée du fauteuil en marche arrière, difficulté de transfert).



- Absence de signal lumineux d'avertissement d'un « danger » dans les toilettes.

1-2 Précisions

D'Emmanuelle Brard – Gauthier, Responsable du service Mairies de quartiers :

- Accueil des usagers sourds ou déficients auditifs : 2 agents suivent la formation en Langue des signes française, l'utilisation du téléphone portable est courante.
- L'aménagement de l'espace d'accueil est en réflexion, avec l'exemple de l'accueil administratif.
- Les présentoirs vont être modifiés, ils n'auront plus d'emprise au sol.
- Une réflexion est en cours sur la signalétique intérieure.

1-3 Préconisations

- A l'intérieur, la bande de guidage peut être une bande de peinture dans une couleur contrastant avec celle du sol, de façon à ce qu'elle soit vue par tous et ne crée pas de gêne pour se déplacer.
- Avoir toujours à portée de main un bloc et un crayon pour communiquer avec les personnes sourdes ou déficientes auditives.
- Revoir les documents d'informations pour qu'ils soient accessibles (cf. guide).
- Dans les toilettes :
 - pour permettre le transfert fauteuil/siège des toilettes prévoir un lève personnes portatif → revoir le système de fermeture de la porte.
 - Installer une patère pour sac à main.
 - Baisser le miroir.
 - Installation d'un signal lumineux.

Remarque : pour les aménagements à venir, dans des bâtiments anciens étudier la possibilité de mettre à disposition un seul local « toilettes » pour tous avec un cercle de rotation suffisant pour fauteuil électrique.

7 personnes ont pu prendre une navette PMR pour se rendre de la Mairie du Clou Bouchet au Petit Théâtre Jean Richard, idem pour le retour.



2 – Petit Théâtre Jean Richard

1-1 Constats :

- Pour les personnes en fauteuil, difficulté pour sortir du véhicule sur les 2 places de stationnement PMR à proximité de l'entrée.



- Absence de bande de guidage entre les places PMR et l'entrée du théâtre.



- Toilettes ok.
- Dans la salle sécuriser la rampe.

Pour accéder des loges à la scène (placée au-dessus) une plateforme escalier « Flextep » a été installée. La démonstration a été satisfaisante. Ce système multifonction remplace un escalier classique et devient un élévateur selon les besoins. Le Flextep se transforme à la demande et se remet en position escalier automatiquement. Son système d'entraînement par vérin électrique assure à l'utilisateur une parfaite stabilité lors du déplacement et une utilisation silencieuse. Pour la sécurité des utilisateurs, le Flexstep, est équipé d'un détecteur de mouvement qui bloque l'appareil en cas d'obstacle, d'une protection anti-chutes et d'une alarme.



1-2 Préconisation

Pour agrandir la case PMR, à droite de l'entrée supprimer « le triangle » de la terrasse d'accès au théâtre.



1-3 Souhaits

- Installer une patère pour sac à main et baisser le miroir dans les toilettes
- Baisser le miroir et installer une patère et une barre rabattable au niveau du carrelage gris dans les douches de la loge.

Remarque : La sous-commission départementale à l'accessibilité se réunit tous les mardis après-midi → ne plus programmer de réunion ou visite de site pour la CCA le mardi.

Observation des associations :

Qu'en est-il de l'aménagement de la Brèche ?

Un contentieux est toujours en cours entre la Ville et le maître d'œuvre.



Retrouvez le programme sur
www.vivre-a-niort.com

Organisées par



Avec le soutien de



Et la participation de



Samedi 18 mai 2019

OUVERTURE DES RENCONTRES ACCÈS LIBRE

9h - 17h : **Championnat Foot fauteuils électriques Chamois Niortais - Division 3**
Gymnase de la MAIF - 11 Bd S. Allende

10h : **Ateliers de sensibilisation**
- **Présentations** avec l'UNAFAM, AVH/ACGA79, Unis Cité, Moulin du Roc, DFD79, Autisme 79, Migr'action, la Librairie des halles. (Dédicaces d'Anaïs BIRD-EGEA « Affronte tes peurs »)

- **Réalisation d'une fresque collective** avec la participation de Mélioris Les Genêts de Niort

- **Exposition de l'arbre à sons (1)**
- **Déambulation Cie EGO et Batucada « SAM'BAT LA RUE »**

11h30 : **Ouverture officielle des 4ème Rencontres Accès Libre**
DJ Marty, chorale Mélioris Les Genêts Niort animée par Demba et Awa Diarra, CME/Unis Cité.
Centre-ville
Marché, Haut de la Place de la Brèche

13h : **Pique-nique partagé**

À partir de 14h : **Animations handisports et danse hip hop**

16h30 : **Goûter**
Gymnase de la MAIF - 11 Bd S. Allende

De 19h à minuit :
La nuit européenne des musées
• Expositions (2) : Collection histoire naturelle ; sculptures d'animaux imaginaires et de bestiaires fantastiques, photographies de Romain Faucher « A bout de souffle », photos Clownstudio.
Musée B. d'Agesci - 26 Av. de Limoges

Dimanche 19 mai

9h - 17h : **Championnat foot fauteuils électriques Chamois Niortais - Division 3**
Gymnase de la MAIF - 11 Bd S. Allende



Lundi 20 mai

15h : **Les Archives départementales s'ouvrent aux déficients visuels**
Avec le concours de l'AVH, visite adaptée et mise en situation sur les postes dédiés de la salle de lecture, test du logiciel vocal, présentation des documents en relief et documents d'accompagnement en braille...
Archives départementales
26 rue de la blauderie

Dès 14h : **Vernissages des expositions**
• Exposition des travaux d'élèves des classes ordinaires, ULIS, ITEP de la Roussille, et collège Philippe de Commines ; des Œuvres et de photos co-réalisées par les résidents du foyer de vie Le Berceau et des commerçants, écoles, mairie de Refannes.
Centre Du Guesclin - Place Chanzy

17h - 19h : Œuvres réalisées par le foyer Mélioris Les Genêts de Niort, en partenariat avec la résidence services « Les Printanières ». Animation à la Kora avec Demba et Awa Diarra.
Kilim Bar
1 Rue Pierre Antoine Baugier

20h : **Ciné-débat** - Film : *Marche ou crève*



Elisa, une adolescente passionnée, veut profiter de l'été de ses 17 ans sur les pentes escarpées du Vercors où elle a grandi. Mais sa mère quitte la maison et la laisse seule avec son père pour s'occuper de sa sœur handicapée. Une responsabilité de plus en plus lourde qui la fait basculer de l'amour à la haine, jusqu'à perdre pied. Projection suivie d'un échange avec des membres d'Autisme Deux-Sèvres et Cathy ORDONNEAU - psychologue clinicienne Mélioris Le Grand Feu, en charge d'un groupe d'aidants sur Niort. Tarif habituel.
Moulin du Roc - 9 Boulevard Main

* Événement couvert par les enfants de l'ITEP de la Roussille afin de réaliser un article (ensuite disponible sur le site de l'ITEP).

Mardi 21 mai (Journée professionnelle)

9h - 12h : **Conférence**
L'inclusion : paradoxes et enjeux
Marie Hélène Jacques - Maître de conférences en Sciences de l'éducation - Equipe du Master « IPHD » Pôle universitaire de Niort - Chercheur au GRESCO
Romuald Bodin - Maître conférence en sociologie - Equipe du Master « IPHD » Pôle universitaire de Niort - Chercheur au GRESCO

Sélection d'ouvrages consultable par la librairie des Halles

13h30 - 16h30 : **Table ronde : L'inclusion : de la mise en mots, à la mise en œuvre**, avec la participation de la Cie Les Matapeste, le Service animation à la direction de l'éducation de la Ville de Niort, le Pôle Ressources Handicap-GPA79/16, le SAVS EPCNPH, l'ADAPT 79, l'Université de Poitiers.

A destination des professionnels : éducation nationale, associations, établissements médico-sociaux...
Inscription auprès d'Emma MAUILLON : emma.mauillon@univ-poitiers.fr
Centre du Guesclin - Place Chanzy

Mercredi 22 mai

10h45 - 11h30 : **Cours de patinage pour tous.**
Patinatoire - 103 Avenue de la Venise Verte

14h - 16h30 : **Théâtre « Déraciné(e) »**
Cie En Avant marche
Philippe LOPES
Spectacle ouvert aux enfants du centre de loisirs les Brizeaux, du CSC de Champclairrot et du CME (à partir de 7 ans), suivi d'un temps d'échanges et d'un goûter.
Centre Du Guesclin - Place Chanzy

18h : **Vernissage exposition « À bout de souffle » de Romain Faucher et photographies « Clownstudio » de Nathalie Fletcher (2)** - Musée Bernard d'Agesci - 26 avenue de Limoges

20h : **Chorale : « Plume de cœur »**
Nouvelle création de la chorale soignants-soignés « La clef des Chants » du Centre Hospitalier de Niort. Composition par les choristes, dirigés par Monique Page et accompagnés par les musiciens(ne)s Emmanuelle Lefeuvre et Julien Padovani. Pot et temps d'échanges à l'issue du spectacle
Patronage Laique
40 Rue de la Terraudière

Jeudi 23 mai

10h - 10h45 : **Cours de patinage pour tous.**
À destination des déficients visuels et des résidents des foyers de vie
Patinatoire - 103 Avenue de la Venise Verte

À 17h : **Vernissage exposition BD « Citoyenneté et Handicap » (3)**
Centre socioculturel du Parc
Rue de la Tour Chabot

Vendredi 24 mai

Animations cirque en scène*
Journée
Présentation de trois spectacles en lien avec les écoles Ernest Pérochon, Jean Zay, Emile Zola, IME, Itep de la Roussille, Foyer de vie...
Site de Cirque en Scène



Samedi 25 mai

Café-signes
Animation par Anita Pierre (Association des Sourd79) et Chantal KIHM (référénte handicap à la Mairie de Niort)
14h-15h : café signes (temps d'échanges en LSF, initiation à la LSF) - adultes
16h-17h : lecture de contes bi-lingue (LSF) - enfants
Sur inscription (Places limitées) auprès d'Anita Pierre - pierre.anita79@gmail.com
Café librairie L'ombre du vent
28 rue Saint Jean

17h à 20h : **Percussions danses africaines, Rap, Hip-hop**
Animations par l'association EM'BEKELE et présence de stands Amnesty International, association LDH, Secours Catholique Caritas France, la Cimade...
Fresque participative avec les artistes Jean Djam'b, Green Go World, Alain Simonet, François Bangoura
Place de La Brèche

14h : **Atelier d'initiation à la BD avec Matthieu Roda**
Centre socioculturel du Parc
Rue de la Tour Chabot

Lundi 27 mai

14h -17h : Théâtre « Au-delà » et atelier sur les préjugés*



Pièce proposée par la troupe des « SEP pas nous » est née d'une rencontre entre personnes atteintes de Sclérose en Plaques d'APF France Handicap.

«Au-delà» est un huis clos qui se passe dans une salle d'attente... on y écoute des mots, on y entend des rythmes de vie différents. Dans ce lieu, propice aux échanges, les doutes, les incapacités, les empêchements, les espérances, les joies, les peines transpirent forcément... ils font partie du jeu, mais pas plus, ni moins qu'ailleurs...

Ce temps sera suivi d'un goûter
Petit Théâtre Jean Richard
202 Avenue Saint-Jean d'Angély
Inscription et renseignement :
Isabelle.moreau@mairie-niort.fr



crédit d'Olivier Dhillon

Mardi 28 mai

11h15 à 12h : Vernissage de l'arbre à sons - (2 sculptures) (1)

Projet réalisé par des Lycéens de la terminale CAP du Lycée Paul Guérin et les résidents du foyer des Genêts de Niort autour des 5 sens et du jardin sensoriel du foyer avec leur professeur d'Arts appliqués M^{me} Aurélie Pépin.



Foyer Mélioris Les Genêts
17 Rue André Georges Lasseron

14h – 17h : Animations aux jardins solidaires (Vent d'Ouest)



En partenariat avec les jeunes d'Unis-cité, l'IME de Niort et des résidents de Mélioris les Genêts de Niort, EHPAD le Cèdre bleu et membres de l'AVH.

Activités décor de bambou, réalisation de paniers avec des éléments naturels, atelier dégustation de thés/tisanes

Exposition « Jardins partagés niortais », parcours sensoriel et atelier d'art thérapie, tissage d'éléments naturels avec la mission valorisation du patrimoine historique de la ville de Niort.

Jardins solidaires - 39, Quai de Belle Ile

mardi 28 mai (suite)

19h : "Les mains chaudes" de la Cie du Théâtre de l'Esquif, suivi de la diffusion du film Documentaire de l'Association d'Asques et d'Ailleurs dans le cadre du projet «Je ne voudrais pas déranger», initié par l'Agence Régionale de Santé, co-piloté par le Pôle Culture et Santé en Nouvelle-Aquitaine et l'Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Drac Nouvelle-Aquitaine et de l'Union européenne avec le Fonds social européen.



Alfred

« La personne atteinte par la maladie d'Alzheimer ne fait pas n'importe quoi, elle ne dit pas n'importe quoi. Elle dit et fait des choses que nous ne sommes pas en capacité de comprendre » Geneviève Demoures

Par le biais du théâtre et de la vidéo, « Je ne voudrais pas déranger » nous conduit à faire un pas de côté par rapport à nos perceptions, à nos habitudes, à nos postures vis-à-vis de la maladie d'Alzheimer.

Temps d'échanges à l'issue du spectacle Pot de clôture des Rencontres Accès libre sous réserve de places disponibles

Renseignements :
servicemediation@moulinduroc.asso.fr
05.49.77.32.42

Moulin du Roc - 9 Boulevard Main



Alfred

EXPOSITIONS

A la patinoire (13 - 31 mai)

• **Fresque collective** : «Le parcours d'Hubert», réalisée par un groupe de jeunes du Conseil municipal pour enfants et des résidents du foyer de vie Mélioris les Genêts de Niort. Elle retrace le cheminement d'un ancien résident du foyer de vie à l'aide de pictogrammes qui illustrent son parcours et ses aspirations.

Au Centre socioculturel (3) du Parc (13 mai - 15 juin)

• Planches BD «**Citoyenneté et Handicap**» réalisées avec Matthieu RODA et les enfants du Conseil Municipal Enfants, de l'IME de Niort, du périscolaire Pierre de Coubertin, des classes ULIS du collège Rabelais.

Au Musée Bernard d'Agesci (2) (18 - 28 mai)

• « **A bout de souffle** » **Photographies de Romain Faucher.** 18 coureur(euses) regroupent des hommes, des femmes, des valides et des coureurs en situation de handicap...Le but étant de transposer le dépassement de soi, le sentiment d'accomplissement, la douleur ou encore la joie en image.

• **Sculptures d'animaux imaginaires et de bestiaires fantastiques – (collection histoire naturelle)** réalisées en emballages recyclés, par les élèves de l'IME de Melle conjointement avec les élèves de l'École Yvonne Mention Verdier de Melle.

• **Clownstudio** - Maquillés par **Gianina Criscenzo et photographiés par Nathalie Fletcher**, des patients du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle André Lalande situé à Noth ont participé à un « clown shooting ». Lors de ces séances photos, la photographe favorise une relation de confiance permettant de s'amuser à improviser dans la joie et la simplicité.

Tarifs : Jardins : gratuit
Musée : 5€ / gratuit - 25 ans
Gratuit pendant la nuit des Musées



crédit Ville de Niort - Béatrice Derbord

EXPOSITIONS (SUITE)

Au KILIM Bar (20-28 mai)

• Exposition des œuvres réalisées par les résidents du foyer Mélioris les Genêts de Niort en partenariat avec la résidence services « Les Printanières ».

Au Centre du Guesclin (20-22 mai)

• Travail plastique autour d'un ouvrage "interdit aux éléphants réalisé par un groupe d'élèves d'Ulis et de classe « ordinaire »

• Land Art, réalisés par des élèves d'Ulis du Lycée Philippe de Commines autour du tri des déchets, du développement durable. Et une exposition réalisée par des élèves UPE2A autour de la devise "Liberté, Egalité, Fraternité".

• Œuvres (ouvrages, tableaux, objets en bois, objets en matériaux de récupération,...) réalisées par les enfants et adolescents de l'ITEP de la Roussille.

• Œuvre et photos co-réalisés par les résidents du foyer de vie Le Berceau et des commerçants, écoles, mairie de Reffannes valorisant la vie des résidents dans la ville.

GLOSSAIRE

- ACGA : Association des Chiens Guides d'Aveugles
- ADAPT : Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées
- APF : Association des Paralysés de France
- AVH : Association Valentin Haüy
- CAP : Certificat d' Aptitude Professionnelle
- CSC : Centre Socio-Culturel
- CME : Conseil Municipal des Enfants
- CRRF : Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle
- DFD : Dyspraxie France Dys
- DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
- EPCNP : Établissement Public Communal de Niort pour Personnes Handicapées
- EPHAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
- GPA : Groupe Pluri-Associatif
- GRESKO : Groupe de REcherches Sociologiques sur les sociétés COntemporaines.
- IME : Institut Médico-Educatif
- IPHD : Inclusion, Participation, Handicap, Difficultés, Dépendance
- ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique
- LDH : Ligue des Droits de l'Homme
- LSF : Langue des Signes Française
- SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- SEP : Sclérose En Plaque
- ULIS : Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire
- UNAFAM : Union Nationale des Familles et amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques.
- UPE2A : Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants

MANIFESTATIONS ASSOCIEES

Vernissage de l'exposition "Le parcours d'Hubert"

Avec les représentants du CME
Lundi 13 mai, 17h30
Patinoire - 103 avenue de la Venise Verte

« La Valise à histoires »

Sur le thème du Handicap et du Vivre ensemble
Mercredi 15 mai, 16h
Média ludothèque
Centre Du Guesclin, place Chanzy

Portes ouvertes AS Niort handibasket (CME – Unis cité)

Mercredi 15 mai, 14h-17h
Gymnase du Grand Feu
Impasse Gabrielle Bordier

Spectacle amateur Handi du Baluchon, «Moi, j'attends» de Serge Bloch et Davide Cali

Dimanche 9 juin, 15h
Théâtre Jean Richard
202 Avenue Saint-Jean d'Angély

Ouvrages et publications

Du 18 au 28 mai
Mise à disposition des publics d'une sélection de publications à emprunter et à consulter sur place sur le thème du Handicap et du Vivre ensemble à la **média ludothèque au Centre Du Guesclin**. Sélection et vente d'ouvrages sur le thème du handicap et du vivre ensemble à la **Librairie des halles**.

 **Jardin au Naturel**

Samedi 18 mai, 9h30 - 12h30
Herbes folles, plantes sauvages, plantes méconnues...elles sont incroyables! balade dans la ville de Niort pour découvrir la diversité des plantes spontanées
Samedi 25 mai, 14h - 16h30
Les pollinisateurs dans mon jardin - conseil pour un jardin au naturel
Inscription obligatoire : 05 49 78 74 77
mission.biodiversité@mairie-niort.fr



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture
Direction du cabinet
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

NIORT, le 9 mars 2015

Le Préfet des Deux-Sèvres,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

ARRETE n° 7

portant création de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité

VU le code général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU le code du travail, notamment son article R. 235-4-17 ;

VU le code forestier, notamment son article R.321-6 ;

VU le code du sport ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 dite Loi de modernisation de la sécurité civile ;

VU la loi n° 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public ;

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU le décret n° 78-1167 du 9 décembre 1978 fixant les mesures destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les installations ouvertes au public ;

VU le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les départements ;

VU le décret n° 88-623 du 6 mai 1988 relatif à l'organisation générale des services d'incendie et de secours ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des établissements et installations recevant du public, modifiant et complétant le code de la construction et de l'habitation et le code de l'urbanisme ;

VU le décret 94-614 du 13 juillet 1994 relatif aux prescriptions permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU le décret n° 2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire n° 95-199-C du 22 juin 1995 du Ministre de l'Intérieur ;

VU mon arrêté du 13 septembre 1995 portant création de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité modifié par mes arrêtés des 24 avril 2002, 26 mai 2005, 7 avril 2006, 12 juillet 2007, 1^{er} octobre 2008 et 6 mai 2011 ;

VU les propositions émises par le Conseil Général des Deux-Sèvres en date du 13 juillet 2012 ;

VU les propositions émises par l'Association des Maires des Deux-Sèvres en date du 13 juin 2014 ;

VU l'avis émis par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité dans sa séance du 18 février 2015 ;

SUR proposition de Mme la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,

ARRETE

Article 1 -

La Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité est l'organisme compétent, à l'échelon du département, pour donner des avis à l'autorité investie du pouvoir de police.

Ces avis ne lient pas l'autorité de police sauf dans le cas où des dispositions réglementaires prévoient un avis conforme.

La Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité exerce sa mission dans les domaines suivants et dans les conditions où sa consultation est imposée par les lois et règlements en vigueur, à savoir :

❶ - La sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur, conformément aux dispositions des articles R 122-19 à R 122-29 et R 123-1 à R 123-55 du code de la construction et de l'habitation.

❷ - L'accessibilité aux personnes handicapées :

- les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public,
- les dérogations à ces dispositions dans les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public
- les dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées dans les logements,
- les dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité de la voirie,
- les demandes de révision des avis émis par les commissions communales d'accessibilité,
- les dispositions relatives aux demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée.

③ - Les dérogations aux règles de prévention d'incendie et d'évacuation des lieux de travail visées à l'article R 235-4-17 du code du travail.

④ - La protection des forêts contre les risques d'incendie visées à l'article R 321-6 du code forestier.

⑤ - L'homologation des enceintes destinées à recevoir des manifestations sportives prévue aux articles L 312-5 à L 312-17, R 312-8 à R 312-26 et A 312-2 à A 312-12 du code du sport.

⑥ - Les prescriptions d'information, d'alerte et d'évacuation permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement de caravanes, conformément aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1994 susvisé.

⑦ - Constaté que les aménagements destinés à assurer l'accessibilité aux personnes handicapées des voies publiques ou privées ouvertes à la circulation publique ne sont pas applicables dans certains cas.

Article 2 -

Le Préfet peut consulter la Commission :

- a) - Sur toutes questions relatives à la sécurité civile, notamment dans les domaines suivants :
- * la prévention et la prévision des risques de toute nature,
 - * l'élaboration du plan ORSEC ou des plans d'urgence,
 - * les mesures prévues pour la sécurité du public et l'organisation des secours lors des grands rassemblements.
- b) - Sur les aménagements destinés à rendre accessibles aux personnes handicapées les installations ouvertes au public et la voirie.

Article 3 -

La Commission de Sécurité n'a pas compétence en matière de solidité. Elle ne peut rendre un avis dans les domaines mentionnés à l'article 1 que lorsque les contrôles techniques obligatoires selon les lois et règlements en vigueur ont été effectués et que les conclusions de ceux-ci lui ont été communiquées.

Article 4 -

La Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité est placée sous la présidence du Préfet ou de son représentant, membre du corps préfectoral.

Article 5 -

Sont membres de la Commission avec voix délibérative :

1) - Pour toutes les attributions de la Commission :

a) - Des représentants des services de l'État :

- le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ou son représentant,
- le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile ou son représentant,
- le Délégué Territorial de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant,
- le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ou son représentant,
- le Commandant de Groupement de Gendarmerie Départementale des Deux-Sèvres ou son représentant,
- le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- le Directeur Départemental des Territoires ou son représentant.

Les représentants des chefs de services de l'État doivent être de catégorie A ou du grade d'officier.

b) - *Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ou son représentant.*

c) - *Trois Conseillers Généraux :*

- Titulaires :

- M. Rodolphe CHALLET,
- M. Johnny BROSSEAU,
- M. Bernard BELAUD,

- Suppléants :

- M. Joël MISBERT,
- M. Jean-Luc DRAPEAU,
- M. Christian BONNET.

d) - *Trois représentants de l'Association Départementale des Maires :*

- Titulaires :

- M. Jacques ARTHUR,
- M. Pierre BUREAU,
- M. Bernard GUIGNARD,

- Suppléants :

- M. Dominique SIX,
- M. Laurent ROUVREAU.

2) - En fonction des affaires traitées :

a) - Le Maire de la commune concernée ou l'adjoint désigné par lui. Le Maire peut aussi, à défaut, être représenté par un Conseiller Municipal qu'il aura désigné.

b) - Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale qui est compétent pour le dossier inscrit à l'ordre du jour. Le Président peut être représenté par un Vice-Président ou, à défaut, par un membre du Comité ou du Conseil qu'il aura désigné.

3) - En ce qui concerne les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur :

- M. Luc COGNY, architecte DPLG, représentant la profession d'architecte, titulaire
- M. Laurent CHRETIEN, architecte DPLG, représentant la profession d'architecte, suppléant,

4) - En ce qui concerne l'accessibilité des personnes handicapées (sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées):

Sont membres avec voix délibérative les représentants des associations de personnes handicapées du département mentionnés dans l'arrêté préfectoral spécifique à la sous-commission départementale d'accessibilité.

Sont membres avec voix délibérative en fonction des affaires traitées :

Les membres des collèges Établissements Recevant du Public, Bâtiments d'habitation, Voirie et espaces publics mentionnés dans l'arrêté préfectoral spécifique à la sous-commission départementale d'accessibilité.

Sont membres avec voix consultative :

- le chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine ou des autres représentants des services de l'État, membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, non mentionnés à l'article 3-§1-2-3 mais dont la présence s'avère nécessaire par l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

5) - En ce qui concerne l'homologation des enceintes sportives destinées à recevoir des manifestations sportives ouvertes au public (sous-commission départementale pour l'homologation des enceintes sportives) :

Sont membres avec voix délibérative les représentants des services de l'Etat mentionnés dans l'arrêté préfectoral spécifique à la sous-commission départementale d'homologation des enceintes destinées à recevoir des manifestations sportives ouvertes au public et avec voix consultative les représentants des comités sportifs départementaux figurant au même arrêté.

6) - En ce qui concerne la protection des forêts contre les risques d'incendie (sous-commission départementale « forêts, landes, maquis et garrigues »):

Sont membres avec voix délibérative les représentants des services de l'Etat mentionnés dans l'arrêté préfectoral spécifique à la sous-commission départementale « forêts, landes, maquis et garrigues » et avec voix consultative les représentants des institutions figurant au même arrêté.

7) - En ce qui concerne la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes (sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes):

Sont membres avec voix délibérative les représentants des services de l'Etat mentionnés dans l'arrêté préfectoral spécifique à la sous-commission départementale pour la sécurité des terrains de camping et de stationnement de caravanes et avec voix consultative les membres figurant au même arrêté.

Article 6 -

Le Président peut appeler à siéger à titre consultatif les administrations intéressées, non membres de la Commission ainsi que toute personne qualifiée.

Article 7 -

La Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ne délibère valablement que si les trois conditions suivantes sont réunies :

- présence des membres concernés par l'ordre du jour, mentionnés à l'article 5 (1°, a et b),
- présence de la moitié au moins des membres prévus à l'article 5 (1°, a et b),
- présence du maire de la commune concernée ou de l'adjoint désigné par lui.

Article 8 -

Tout membre titulaire désigné pour siéger à la Commission peut, en cas d'empêchement, se faire représenter par son suppléant.

Article 9 -

La durée du mandat des membres non fonctionnaires est de trois ans. En cas de décès ou de démission d'un membre en cours de mandat, son suppléant siège pour la durée du mandat restant à courir.

Article 10 -

Le secrétariat de la commission est assuré par le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile.

Article 11 -

La convocation écrite de la Commission comportant l'ordre du jour est adressée aux membres de la Commission, cinq jours au moins avant la date de chaque réunion. Ce délai ne s'applique pas lorsque la Commission souhaite tenir une seconde réunion ayant le même objet.

Article 12 -

Les avis formulés par la Commission sont obtenus par le résultat du vote à la majorité des membres présents ayant voix délibérative. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante. Les avis écrits motivés sont pris en compte lors de ce vote.

Article 13 -

Le Président de séance signe le procès-verbal portant avis de la Commission pour les attributions prévues à l'article 1. Ce procès-verbal est transmis à l'autorité investie du pouvoir de police.

Article 14 -

La composition et les modalités de fonctionnement des sous-commissions spécialisées ainsi que des commissions de sécurité d'arrondissement et des commissions communales de sécurité et d'accessibilité seront précisées dans des arrêtés spécifiques.

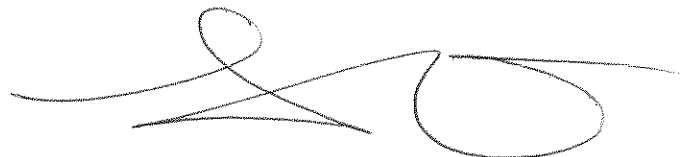
Article 15 -

L'arrêté préfectoral du 27 mars 1987 portant constitution de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité et les suivants relatifs à la composition de cette instance sont abrogés.

Article 16 -

M. le Secrétaire Général de la Préfecture, Mme la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet, Mme. le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,



Jérôme GUTTON



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

NIORT, le 9 mars 2015

Préfecture
Direction du cabinet
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

Le Préfet des Deux-Sèvres,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

ARRETE n° 13

portant organisation des commissions communales d'accessibilité

VU le code général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code de la construction et de l'habitation ;

VU le code du travail, notamment son article R. 235-4-17 ;

VU le code forestier, notamment son article R.321-6 ;

VU le code du sport ;

VU la loi n° 2004 – 811 du 13 août 2004 dite Loi de modernisation de la sécurité civile ;

VU la loi n° 91-663 du 13 juillet 1991 portant diverses mesures destinées à favoriser l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des lieux de travail et des installations recevant du public ;

VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

VU le décret n° 78-1167 du 9 décembre 1978 fixant les mesures destinées à rendre accessibles aux personnes handicapées les installations ouvertes au public ;

VU le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les départements ;

VU le décret n° 88-623 du 6 mai 1988 relatif à l'organisation générale des services d'incendie et de secours ;

VU le décret n° 94-86 du 26 janvier 1994 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des établissements et installations recevant du public, modifiant et complétant le code de la construction et de l'habitation et le code de l'urbanisme;

VU le décret 94-614 du 13 juillet 1994 relatif aux prescriptions permettant d'assurer la sécurité des occupants des terrains de camping et de stationnement des caravanes soumis à un risque naturel ou technologique prévisible ;

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité ;

VU le décret n° 2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

VU la circulaire n° 95-199-C du 22 juin 1995 du Ministre de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 1995 portant création de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité modifié par mes arrêtés des 24 avril 2002, 26 mai 2005, 7 avril 2006, 12 juillet 2007, 1^{er} octobre 2008 et 6 mai 2011 ;

Vu l'arrêté n° 7 du 9 mars 2015 portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

Vu l'avis émis par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité du 18 février 2015 ;

SUR proposition de Mme la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet,

ARRETE

Article 1 : Il est créé dans chaque commune une commission communale d'accessibilité dont les avis ont valeur d'avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

Article 2 : La commission communale d'accessibilité a compétence pour donner son avis sur les questions relatives à l'ouverture au public des établissements recevant du public ou installations ouvertes au public de 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} catégorie pour lesquelles les travaux préalables à l'ouverture n'ont pas fait l'objet d'un permis de construire.

Article 3 : La commission communale d'accessibilité est présidée par le maire ou par l'adjoint désigné par lui et est composée de la façon suivante :

- 1) Membres avec voix délibérative : le représentant territorialement compétent du directeur départemental des territoires,
- 2) En fonction des affaires traitées : les autres représentants des services de l'État, membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, non mentionnés au 1) mais dont la présence s'avère nécessaire pour l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.
- 3) Membres à titre consultatif : un représentant par association de personnes handicapées, de personnes âgées ou de parents de mineurs handicapés, membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

Article 4 : Le secrétariat de la commission communale d'accessibilité est assuré de la façon suivante :

- la convocation est faite par le président de la commission,
- le procès-verbal de visite est rédigé par le représentant de la direction départementale des territoires.

Article 5 : La convocation écrite de la commission communale d'accessibilité comportant l'ordre du jour est adressée aux membres de la commission cinq jours au moins avant la date de chaque réunion. Ce délai ne s'applique pas lorsque la commission souhaite tenir une seconde réunion ayant le même objet.

Article 6 : La commission émet un avis favorable ou défavorable. Cet avis est obtenu par le résultat du vote à la majorité des membres présents ayant voix délibérative. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Les avis écrits motivés sont pris en compte lors de ce vote.

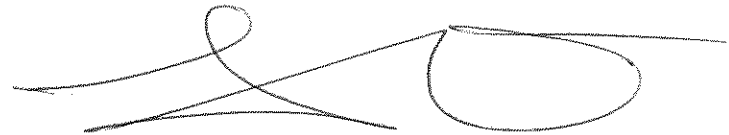
Article 7 : le président de séance signe le procès-verbal portant avis de la commission communale. Ce procès-verbal est transmis à l'autorité investie du pouvoir de police.

Article 8 : Le président de la commission communale d'accessibilité tient informé la sous-commission départementale d'accessibilité de la liste des établissements et des visites effectuées.

Il présente un rapport d'activité à la sous-commission départementale d'accessibilité au moins une fois par an.

Article 9 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture, Mme la Directrice de Cabinet, Mme et M. les sous-préfets de Bressuire et Parthenay, Mmes et Ms les maires, M. le directeur départemental des territoires, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Jérôme GUTTON



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture
Direction du cabinet
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

NIORT, le

21 OCT. 2016

Le Préfet des Deux-Sèvres,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTÉ n° 14
portant organisation de la sous-commission départementale
pour l'accessibilité des personnes handicapées

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 dite loi de modernisation de la sécurité civile ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le décret n° 2006-1089 du 30 août 2006 modifiant le décret 95-260 du 8 mars 1995 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu le décret n° 82-389 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

Vu le décret n° 2006- 672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;

Vu la circulaire n° 199-C du 22 juin 1995 du ministère de l'intérieur ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 7 du 9 mars 2015 portant création de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'avis émis par la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité du 18 février 2015 ;

Sur proposition de M le Directeur départemental des territoires.

ARRÊTE

Article 1 : La sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées donne des avis qui ont valeur d'avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité.

Article 2 : La sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées a compétence pour statuer sur :

- les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public,
- les dérogations à ces dispositions dans les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public,
- les dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité des personnes handicapées dans les logements,
- les dérogations aux dispositions relatives à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
- les dispositions relatives aux demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée,
- les demandes de révision des avis émis par les commissions communales d'accessibilité.

Article 3 :

1°) la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées est présidée par le Directeur départemental des territoires ou son représentant avec voix délibérative et prépondérante pour toutes les affaires.

2°) Sont membres avec voix délibérative les personnes désignées ci-dessous :

- le directeur départemental des territoires ou son représentant,
- le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant.

3°) Sont membres avec voix délibérative les représentants des associations de personnes handicapées du département suivantes :

a – associations titulaires :

- le délégué départemental de l'association des paralysés de France (APF) ou son représentant,
- le président de la fédération nationale des accidentés et travailleurs handicapés (FNATH) ou son représentant,
- le président de l'association Valentin Haüy ou son représentant,
- le président de la fédération des malades et handicapés (FMH) ou son représentant.

b – associations suppléantes :

- le président de l'association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés (ADAPEI) ou son représentant.

4°) Est membre avec voix délibérative le maire de la commune concernée ou l'un de ses représentants.

5°) Sont membres avec voix délibérative en fonction des affaires traitées :

Pour les dossiers d'établissements recevant du public (ERP) :

- le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres ou son représentant,
- le président de la Communauté d'Agglomération de Niort ou son représentant,
- le président du Conseil Départemental ou son représentant.

Pour les dossiers de bâtiments d'habitation :

- le maire de Niort ou son représentant,
- le délégué général du groupement départemental des organismes sociaux pour l'habitat en Deux-Sèvres (GOSH 79) ou son représentant,
- le président de la SA HLM des Deux-Sèvres et sa région ou son représentant.

Pour la voirie et les espaces publics :

- le président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres ou son représentant,
- le président de la Communauté d'Agglomération du Niortais ou son représentant,
- le maire de Niort ou son représentant.

6°) Sont membres avec voix consultative :

- le chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine ou les autres représentants des services de l'État, membres de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité, non mentionnés à l'article 3 - § 1,2 et 3, mais dont la présence s'avère nécessaire pour l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Article 4 : Le secrétariat de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées est assuré par la direction départementale des territoires.

Article 5 : La convocation écrite de la sous-commission comportant l'ordre du jour est adressée aux membres de la sous-commission cinq jours au moins avant la date de chaque réunion. Ce délai ne s'applique pas lorsque la sous-commission souhaite tenir une seconde réunion ayant le même objet.

Article 6 : Les avis formulés par la sous commission sont obtenus par le résultat du vote à la majorité des membres présents ayant voix délibérative. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Les avis écrits et motivés sont pris en compte lors de ce vote.

Article 7 : Le président de séance signe le procès-verbal portant avis de la sous commission. Ce procès-verbal est transmis à l'autorité investie du pouvoir de police.

Article 8 : Il est possible à la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées et la sous-commission départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de se réunir conjointement.

Article 9 : L'arrêté préfectoral du 9 mars 2015 portant organisation de la sous-commission départementale pour l'accessibilité des personnes handicapées est abrogé.

Article 10 : Mme la directrice de cabinet, M. le secrétaire général, Mme et M. les sous-préfets de BRESSUIRE et PARTHENAY, M. le directeur départemental des territoires, M. Le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, Mme et MM. les maires des communes des Deux-Sèvres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Préfet,

A blue ink signature consisting of several loops and a horizontal line at the end.

Jérôme GUTTON





Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2019-81

Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville de Niort - Composition - Modification

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 24 novembre 2014 portant création de la Commission Communale pour l'Accessibilité ;

Vu l'arrêté en date du 5 février 2018 sur la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité ;

Considérant que dans les communes de 5 000 habitants et plus, il est créé une Commission Communale pour l'Accessibilité composée notamment des représentants de la commune, d'associations ou organismes représentant les personnes handicapées pour tous les types de handicap, notamment physique, sensoriel, cognitif, mental ou psychique, d'associations ou organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'usagers de la ville ;

Considérant qu'il convient de modifier les représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes en situation de handicap défini par arrêté du 5 février 2018 ;

Considérant que le Maire préside la Commission Communale pour l'Accessibilité et arrête sa composition ;

ARRÊTE

Art. 1 – La Commission Communale pour l'Accessibilité se compose des membres suivants :

. Collège des représentants de la commune

- Monsieur le Maire
- L'Adjointe déléguée accessibilité – personnes en situation de handicap et âgées – Vice-Présidente du CCAS
- La Conseillère municipale déléguée accessibilité et aux personnes en situation de handicap
- La Conseillère municipale déléguée personnes âgées
- L'Adjoint délégué voirie – espaces publics – accessibilité ERP
- L'Adjoint délégué bâtiment – patrimoine – environnement – Agenda 21
- L'Adjointe déléguée commerce – tourisme
- L'Adjoint délégué partenariat économique et économie mixte
- L'Adjointe déléguée vie participative

. Collège des représentants des institutions

- Communauté d'Agglomération du Niortais
- Conseil Départemental des Deux-Sèvres
- Maison Départementale des Personnes Handicapées des Deux-Sèvres
- Centre Hospitalier de Niort

. Collège des représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes en situation de handicap

- Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés 79 (ADAPEI)
- Association des Sourds 79
- Association Valentin Haüy 79
- Association des Chiens Guides d'Aveugles en Deux-Sèvres – ACGA 79
- Association des Paralysés de France – Délégation des Deux-Sèvres
- Autisme 79
- Diapasom
- Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés des Deux-Sèvres (FNATH 79)
- Groupement PEP – AJAJH des Deux-Sèvres (GPA 79)
- Inclusives
- Trisomie 21
- Union Départementale de la Fédération des Malades et Handicapés des Deux-Sèvres (FMH 79)
- Union Nationale de familles et amis de personnes malades et handicapées physiques (UNAFAM 79)
- Association Française contre les Myopathies – TELETHON
- Mélioris Le Grand Feu – Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelles
- Mélioris Les Genêts
- Comité Départemental Handisport 79
- Comité Départemental Sport Adapté 79
- Dyspraxie France Dys
- LADAPT
- France Alzheimer 79
- Association des Parkinsonniens des Deux-Sèvres
- UGECAM, Etablissement les Terrasses
- Institut thérapeutique éducatif et pédagogique de la Roussille
- Etablissement public communal de Niort pour les personnes handicapées

- Association pour une Structure d'Hébergement et d'Accompagnement Nutritionnel Adapté au Handicap (ASHANAH)

. Collège des représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées

- Comité Départemental des Retraités et Personnes âgées 79 (CODERPA 79)
- Génération Mouvement – Les Aînés ruraux

. Collège des représentants des acteurs économiques

- Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres

Selon les besoins, peut également être invitée par Monsieur le Président, toute personne dont la présence et la compétence permettraient d'enrichir les travaux de la commission.

En cas d'empêchement de Monsieur le Maire de Niort, Président de droit, il sera représenté par Madame Jacqueline LEFEBVRE et en cas d'indisponibilité de celle-ci par Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN en fonction de leurs disponibilités respectives.

Art. 2 – Le présent arrêté prend effet dans les conditions prévues par le code général des collectivités territoriales. L'arrêté en date du 5 février 2018 est abrogé à cette même date.

Art. 3 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, affichée ou publiée ou notifiée aux intéressés.

Fait en Mairie à Niort, le 14/02/2019

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGÉ



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT



Compte-rendu de la réunion du 15 mars 2019 - 10h à 12h15

Participants :

- Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe déléguée à l'accessibilité et aux personnes en situation de handicap
Vice-Présidente du CCAS, Ville de Niort.
- Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Conseillère municipale déléguée à l'accessibilité et aux
personnes en situation de handicap, Ville de Niort.
- Sylvaine BARBIER, ACGA 79, Association chiens guides d'aveugles.
- Jean-Marie BAUDOIN, Autisme 79.
- Alain BERNARD, CDH, Comité départemental handisport.
- Dominique BOURGEOIS, CCI, Chambre de commerce et d'industrie.
- Hubert CLEMOT, Foyer de vie Mélioris Les Genêts 79.
- Marine CLERGEAUD, Scouts et guides de France unité Vent du large.
- Michel DEBAUD, Groupement PEP- APAJH 79 GPA 79.
- Annick DESCHAMPS, APF France handicap, Association des paralysés de France handicap.
- Sonia DRAGHI-NIETHAMMER, UNAFAM 79, Union nationale de familles et amis de personnes.
- Michèle DUVAL, FNATH 79, Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés 79.
- Henriette FELON, France Alzheimer 79.
- Virginia GABA, Unis-Cité.
- Patrick GRANET, L'ADAPT 79, Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes
handicapées.
- Alexia KOVATCHICH, ITEP de la Roussille.
- Marie LE CHAPELAIN, Trisomie 21 79.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Brigitte LOIRAT, ASHANAH, Association pour une structure d'hébergement et d'accompagnement nutritionnel adapté au handicap.
- Emma MAUILLON, Centre de ressources handicap.
- Isabelle MOREAU, Mission participation interne, accessibilité, développement durable.
- Lorenzo NAPO, Unis-Cité.
- Patrice PAIN MERLIERE, APF France handicap, Association des paralysés de France handicap
- Jean-Paul PAJAUD, Union départementale de la fédération des malades et handicapés 79.
- Maryse PETIT, AVH, Association Valentin Haüy.
- Hocine TELALI, Foyer de vie Mélioris Les Genêts 79.
- Mélanie THORETON, Scouts et guides de France unité Vent du large.
- Anne VIGNES, AVH, Association Valentin Haüy.

Excusés :

- Jérôme BALOGE, Maire de Niort et Président de la Communauté d'agglomération du niortais.
- Dominique SIX, Adjoint délégué à la voirie, à la réglementation des équipements recevant du public, à la mobilité urbaine, Ville de Niort.
- Jeanine BARBOTIN, Adjointe déléguée au commerce et au tourisme, Ville de Niort.
- Luc DELAGARDE, Adjoint délégué au partenariat économique et économie mixte, Ville de Niort.
- Anne-Lydie HOLTZ, Adjointe aux quartiers et à la vie participative, Ville de Niort.
- Michel PAILLEY, Adjoint délégué aux bâtiments et patrimoine, environnement, Ville de Niort.
- Agnès JARRY, Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées, Ville de Niort.
- Romain DUPEYROU, Conseiller municipal délégué à la vie participative, Ville de Niort.
- René BAURUEL, Vice-Président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres
- Thierry DEVAUTOUR, CAN, Vice- Président de la Communauté d'agglomération du niortais.
- Alain LECOINTE, CAN, Vice- Président de la Communauté d'agglomération du niortais.
- Liliane BARATON, DFD, Dyspraxie France Dys.
- Jacques BOUCHAND, Centre de ressources handicap.
- Nelly BOUCHAUD, MDPH, Maison départementale des personnes handicapées des Deux-Sèvres.
- Myriam FAITY, Foyer de vie Mélioris Les Genêts 79.
- Laurent FERON, CRRF Le Grand feu, Association Mélioris.
- Sébastien FORTHIN, CAN, Communauté d'agglomération du niortais.
- Julie HERRMANN, Unis-Cité.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Chantal KHIM, ville de Niort.
- Daniel MANIER, ville de Niort.
- Kathlen MILLERAND, UGECAM Les Terrasses GEM.
- Dominique MONDY, Association des Sourds 79.
- Bruno PAULMIER, Directeur général des services, ville de Niort.
- Anita PIERRE, AS 79, Association des Sourds 79.
- Christophe PREVOST, CAN, Communauté d'Agglomération du Niortais.
- Adeline RUP, ITEP de la Roussille.
- Mario SAN MARTIN ZBINDEN, AFM-Téléthon.

Mots d'accueil

- ✓ Jacqueline LEFEBVRE excuse M. Le Maire retenu, par d'autres obligations et remercie les membres présents. Elle renouvelle son souhait de continuer à travailler ensemble et à accepter les différences.
- ✓ Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN accueille Brigitte LOIRAT, Présidente d'ASHANAH nouveau membre de la CCA, validé par l'arrêté municipal du 14 février 2019. Elle souhaite la mobilisation de tous pour « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble ».
Elle indique qu'exceptionnellement, il n'y a pas d'interprète en langue des signes française (LSF) et demande aux intervenants de bien articuler.

Synthèse des échanges des membres de la CCA avant l'ordre du jour

Isabelle Moreau – Chargée de mission accessibilité - inclusion

Elle fait part à l'assemblée du manque d'interprète LSF en France, comme l'indique le rapport de l'ONU du 8 janvier 2019. Pour l'interprétariat de cette réunion des demandes de devis ont été effectuées depuis le 1^{er} février en vain. Dorénavant les CCA devront être programmées bien en amont pour éviter ce problème.

Elle invite les membres de la CCA à participer :



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Le 7 mai à l'évaluation de l'accessibilité de la rue basse et rue du pont ou des travaux sont en cours (cf. annexe 1)
- Le 7 Juin, à la prochaine CCA à l'Hôtel de ville pour les présentations du rapport d'accessibilité 2018 et du label accessibilité chantier (LAC) testé lors du chantier GRDF, rue du Vivier.
- Le 22 novembre, dernière CCA de l'année rendez-vous au Centre d'Art Contemporain Photographique pour une visite suivie d'une réunion au musée Bernard D'Agesci.

Elle informe l'assemblée, du fait que la ville de Niort :

- soutienne les 30ème semaines d'information sur la santé mentale du 18 au 31 mars 2019 sur le thème : Santé mental à l'ère du numérique
- s'associe, pour la 3^{ème} année consécutive, à la journée mondiale de l'autisme le 2 avril (éclairage en bleu de la façade de l'Hôtel de ville)

Rappel de l'ordre du jour :

1. **Présentation du stagiaire en Master 2 IPHD** (Inclusion et participation handicap, difficultés, dépendance) et de son action : réalisation d'un guide pour une manifestation accessible.
2. **Les résultats du baromètre de l'accessibilité universelle 2018** ; présentés par Le Délégué départemental de l'APF France Handicap.
3. **4^{ème} Rencontres Accès Libre 18-28 mai 2019:**
 - Programmation
 - Participation des partenaires
4. **Actions réalisées par les jeunes volontaires en service civique d'Unis Cité :** sensibilisations auprès des périscolaires, des jeunes du Conseil municipal, accompagnement au jardin des PMR.
5. Intervention de la **Présidente de l'association ASHANAH**
6. Présentation du **projet niortais Vent du large** (Scouts et guides de France).



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

1. Présentation du stagiaire en Master 2 IPHD

Richard Dupas-Renaud – Stagiaire

Richard DUPAS-RENAUD est en stage à la mission accessibilité – inclusion de la Ville de Niort du 4 mars au 28 juin. Sa mission est de proposer un « guide pour une manifestation accessible et durable » (titre provisoire). (cf. Annexe 2)

Il commence par réaliser un état des lieux de l'existant. Pour cette phase de diagnostic, il rencontre les services de la Ville de Niort, accompagnateurs, porteurs de projets et appuis logistiques ainsi que les organisateurs privés de type associatif. Il fait aussi une étude de marché (benchmarking) auprès des villes du Grand Ouest.

En cas pratique, il participe activement à l'organisation des 4^{ème} Rencontres Accès Libre. Il proposera un plan d'actions pour tous (services internes et prestataires externes de la ville) visant à favoriser l'accessibilité des manifestations pour tous.

Temps d'échanges

Les membres présents font part de leur intérêt pour ce travail et remercie la Ville de Niort pour cette mission.

En effet, dans le cadre de la politique d'inclusion, mais certains l'ont toujours pratiqué, les conseils d'administrations s'ouvrent aux personnes en situation de handicap qui sont amenées à faire, dans la mesure du possible en autonomie, des démarches dans le cadre d'organisation de manifestations.

Les représentants du Comité handisport 79 et de l'APF France Handicap ont demandé à rencontrer Richard DUPAS-RENAUD.

2. Baromètre de l'accessibilité Universelle (APF France Handicap)

Patrice Pain – Merlière – Représentant départemental CAPFD 79 (annexe 1)

Le baromètre de l'accessibilité universelle est un outil permettant de mesurer la dynamique de mise en accessibilité des villes françaises depuis 2009. Le dernier avait été réalisé en 2013. Il a été créé par l'APF France Handicap en lien avec le collectif pour une France accessible.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

L'évaluation de l'accessibilité des villes se fait grâce à un questionnaire envoyé aux mairies portant sur 3 axes différents :

- La chaîne de déplacement et le transport
- La qualité d'accueil et d'information
- L'évaluation de la politique de la ville en matière d'accessibilité.

Niort fait partie des 73 villes qui ont répondues à l'enquête sur les 96 sollicitées.

Situation de Niort :

- ⇒ 32,81% d'ERP accessibles
- ⇒ Transparence sur les ERP accessibles dans la ville de Niort (Publication de la liste sur le site de la ville)

Les points de satisfaction :

- ⇒ Une formation volontariste des agents d'accueil
- ⇒ Une dynamique partenariale positive en faveur de l'accessibilité universelle
- ⇒ Un bon suivi de l'Ad'ap Ville
- ⇒ Une CCA active

Les attentes :

- ⇒ Mise en place un système de recensement des logements accessibles
- ⇒ Effectuer un suivi du PAVE (réalisé en 2009/2010)

Temps d'échanges

- L'attente des usagers est grande au niveau de l'accessibilité des logements. La politique d'inclusion encourage le redéploiement des places en milieu fermé vers le milieu ouvert, mais avec quel(s) moyen(s) ?

Le logement est de la compétence de la Communauté d'agglomération du niortais. Mais les membres présents déplorent le manque de contact avec cette dernière, la Commission intercommunale d'accessibilité ne se réunissant plus.

Unanimes les membres présents souhaitent avancer sur ce sujet qui nécessite un vrai travail transversal, collégial, de la coordination entre tous les acteurs. « C'est une vrai ambition » pour le territoire niortais.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- L'assemblée souligne que l'accessibilité est un vrai problème sur le territoire de la Ville. Elle souhaite que le PAVE soit réactualisé.

Les transports :

Annick Deschamps – Administratrice CAPFD 79

Intervention d'Annick DESCHAMPS, utilisatrice des bus, qui note des améliorations mais tant reste à faire. Par exemple sur la ligne qu'elle emprunte régulièrement 4 arrêts sont accessibles, 8 ne le sont pas.

Les transports restent problématiques pour les personnes en situation de handicap à Niort. Depuis la gratuité des transports en commun il y a une hausse des usagers sur l'ensemble du réseau. Cela engendre des difficultés dans l'utilisation de ces transports notamment aux heures de grandes affluences (sortie de bureau) en plus, des difficultés soulignées sur l'accessibilité des arrêts de bus.

Temps d'échanges

→ Service Mobitan

Les membres de la CCA sont unanimes sur les difficultés principales rencontrés dans l'utilisation du service :

- L'heure de la réelle prise en charge des personnes est différente de l'heure indiquée lors de la prise de rendez-vous sur le site. Cela contraint les usagers dans leur organisation de tous les jours, notamment pour les rendez-vous médicaux et les participations aux réunions.
- Un certain stress des chauffeurs se fait de plus en plus ressentir dans la prise en charge des usagers ce qui impact la qualité du service.
- Pas de prise en charge le dimanche.

→ Problématique du positionnement des places de stationnement PMR

Les personnes présentes estiment que les places sont souvent situées trop loin du point d'arrêt de la navette du centre-ville et trop loin des services publics. Elles soulignent la grande difficulté à circuler en fauteuil sur les zones pavées. Elles demandent plus de



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

concertation entre les services municipaux et les usagers représentant les personnes en situation de handicap.

→ Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN informe l'assemblée que des plaquettes, concernant une proposition de transport et accompagnement de personnes à mobilité réduite, sont disponibles sur la table à l'entrée de la salle.

3. Rencontres accès libre

Emma Mauillon – Coordinatrice actions handicap-université de Poitiers



Le Centre de ressources handicap du Pôle universitaire niortais,
La Ville de Niort,
Les associations et partenaires publics et privés
Organisent les **4ème RENCONTRES ACCÈS LIBRE**

Les acteurs de l'accessibilité sur le territoire se retrouvent pendant onze jours pour vivre et agir ensemble des échanges et des manifestations autour du handicap, des difficultés et de la dépendance.

Contexte

« Vivre ensemble dans une ville accessible à tous »

La Ville de Niort, conformément à la politique gouvernementale, s'est engagée dans une démarche en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Tout individu doit pouvoir utiliser les espaces, les biens et les services. Fondée sur une approche inclusive, l'accessibilité universelle concerne tous les aspects de la vie : la petite enfance, l'école, l'emploi, le logement, la santé, l'accessibilité de la ville et des transports, l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs **L'accessibilité ne se décrète pas, elle se construit collectivement.**



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Origine du projet

Le CRH, Centre de ressources handicap, installé sur le Pôle universitaire niortais, s'est donné comme objectif de développer des actions de recherche et d'innovation, de formation et de sensibilisation, sur le thème du handicap, des difficultés et de la dépendance. Il a la volonté de fédérer les nombreux acteurs du territoire (associations, collectivités, entreprises) qui travaillent au développement de la participation active des personnes en situation de handicap et des personnes en difficulté dans tous les domaines de la vie sociale (scolarité, travail, sport, loisirs, culture, etc.).

Objectif du projet

« Faire ensemble, mieux vivre ensemble. »

11 jours d'échanges et de manifestations pour promouvoir des actions associant tous les publics et pour faire changer le regard vers la personne en situation de handicap, en difficulté et dépendante.

Souvent le handicap bouscule, dérange, interroge. En vivant avec des personnes différentes, nous accepterons leurs différences tout en nous enrichissant mutuellement.

Thème

Le fil rouge de ses 11 jours est **« L'inclusion »** dans le sport, l'expression artistique, la réalisation professionnelle...

Définition de l'inclusion sociale : « processus par lequel des efforts sont faits afin de s'assurer que tous, peu importe leurs expériences, peuvent réaliser leur potentiel dans la vie. Une société inclusive est caractérisée par des efforts pour réduire les inégalités, par un équilibre entre les droits et les devoirs individuels » (*Centre for Economic and Social Inclusion, 2002*)

L'approche inclusive est fondamentalement participative, pour Charles Gardou (*Universitaire auteur de « La société inclusive, parlons-en ! »*) « Une société inclusive ne défend pas seulement le droit de vivre mais celui d'exister ».

En pratique, l'inclusion c'est accepter la personne et son point de vue, pouvoir s'exprimer et permettre aux autres d'en faire autant. C'est aussi rééquilibrer les rapports entre l'individu et son environnement par des mesures de compensation.

Programme mis à jour le 3 mai (cf. Annexe 3)



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Temps d'échanges

L'assemblée souligne la richesse et la diversité de la programmation et souhaite recevoir le programme complet début mai pour mieux anticiper les possibilités de participation.

4. Famille en harmonie par Unis-Cité

Virginia Gaba et Lorenzo Napo - Jeunes volontaire en service civique à Unis-Cité

(Annexe 2)

Objectifs du projet Famille en harmonie d'Unis-Cité :

- Proposer à des enfants ou jeunes adultes en situation de handicap (moteur, déficience intellectuelle, autisme,...) des activités de loisirs et culturelles à domicile et à l'extérieur afin de développer leur autonomie et leur mobilité et de soutenir leurs parents.
- Organiser des temps de sensibilisation dans les établissements scolaires afin de changer progressivement le regard sur le handicap de la population locale

Mission principale :

Le programme Famille en harmonie a pour objectif d'aider les jeunes en situation de handicap à sortir de leur isolement en leur permettant de passer davantage de temps en dehors du cadre familial

Mission école :

L'animation d'une mallette pédagogique (cf. Annexes 4 et 4 bis) auprès d'enfants lors des temps d'accueil périscolaire en complément d'actions existantes sur cette thématique.

Planning d'intervention, cycle de 9 séances :

2^{ème} Trimestre de janvier à mars :

Séances	MARDIS – 16h15 à 17h15 ARAGON/PREVERT	JEUDIS – 11h45 à 12h45 ZAY/BRIZEAUX
1	15 janvier	17 janvier
2	22 janvier	24 janvier
3	29 janvier	31 janvier
4	5 février	7 février
5	12 février	14 février
6	5 mars	7 mars
7	12 mars	14 mars
8	19 mars	21 mars
9	26 mars	28 mars



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

3^{ème} Trimestre d'avril à juin :

Séances	MARDIS – 16h15 à 17h15 MIRANDELLE/MICHELET	JEUDIS – 11h45 à 12h45 SAND/BERT
1	30 avril	2 mai
2	7 mai	9 mai
3	14 mai	16 mai
4	21 mai	23 mai
5	28 mai	(30 mai) férié Ascension
6	4 juin	6 juin
7	11 juin	13 juin
8	18 juin	20 juin
9	25 juin	27 juin

Mission Jardin :

Les jeunes volontaires du programme accompagnent de personnes en situation de handicap au sein des jardins solidaires de l'association Vent d'Ouest. Ils interviennent auprès des jeunes de l'IME de Niort et animent des ateliers jardin.

Participation aux Rencontres Accès Libre :

Le 28 mai ils seront présents aux jardins solidaires (Vent d'Ouest) et proposeront des ateliers : confection de thé, tisanes, paniers avec des éléments naturels.....

Conseil Municipal Enfant

Pour la première année, ils accompagnent les jeunes du Conseil municipal pour le « parcours de sensibilisation à la différence ».

Temps d'échanges

L'assemblée a applaudi les intervenants pour la qualité de leur présentation et pour leur implication dans les projets présentés.

5. ASHANAH

Brigitte Loirat - Présidente de l'association ASHANAH
(Annexe 3)

L'association est créée depuis 2016. Elle a pour but de rassembler les personnes handicapées présentant des troubles du comportement et du métabolisme en partie en



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

relation avec l'alimentation, leurs proches et amis, dans le but de les faire reconnaître, de défendre leurs droits et de leur permettre de vivre et s'épanouir dans notre société.

L'association compte 40 membres actuellement.

Missions :

- ✓ Collecter et se tenir informer sur les recherches et études scientifiques en France et à l'étranger
- ✓ Être un acteur ressource dans ce domaine
- ✓ Elaborer des relations avec les scientifiques et chercheurs pour promouvoir les bienfaits de cette nouvelle thérapie
- ✓ Contacter certains services ressources (MDPH, ARS,...)
- ✓ Sensibilisation du grand public (Conférence, ateliers cuisines, etc...)

Projet :

Création d'un habitat inclusif pilote pour 6 jeunes adultes en situation de handicap et qui présentent des problématiques similaires.

Temps d'échanges

L'intervention de Brigitte Loirat a suscité beaucoup d'intérêt. Des discussions individuelles ont suivies l'intervention.

6. Vent du large

Marine Clergeaud et Mélanie Thoreton - Scouts guides de France
(Annexe 4)

Objectif : Proposer des séjours, des temps de moments de vie, des ateliers, des manifestations ou des adultes en situation de handicap mental ou non vivent ensemble du scoutisme.

Les enjeux de cet accompagnement :

- S'épanouir à travers le scoutisme



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Progresser et développer des compétences
- Se rendre utile
- Rencontrer de nouvelles personnes

Afin d'en apprendre plus sur ce mode d'accompagnement, les scouts et guides de France organise une après-midi découverte le 6 avril à Niort.

Temps d'échanges

L'assemblée a salué cette nouvelle initiative sur le territoire niortais.

Conclusion

Jacqueline LEFEBVRE et Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN remercient à nouveau les participants pour la qualité des échanges.

La réunion se termine à 12h15.

La prochaine réunion est programmée pour le vendredi 7 juin à 17h00 à la Mairie de Niort.

GLOSSAIRE

SIGLES	SIGNIFICATION
Ad'AP	Agenda d'accessibilité programmé
ASHANAH	(A ssociation pour une S tructure d' H ébergement et d' A ccompagnement N utritionnel A dapté au H andicap).
CCA	Commission communale pour l'accessibilité
ERP	Etablissement recevant du public
IPHD	Inclusion, participation handicap difficultés, dépendance
PAVE	Plan d'accessibilité voirie espace public



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

18 - 28 MAI

encontres
4^{ème} Édition

ACCÈS LIBRE

« Faire ensemble, mieux vivre ensemble »

Animations culturelles, artistiques et sportives

Retrouvez le programme sur www.vivre-a-niort.com

Organisées par



Avec le soutien de



assureur militant



Agglomération de Niort



LE DÉPARTEMENT

Et la participation de





**APF
France
handicap**

Délégation
des Deux-Sèvres

www.apf-francehandicap.org



2018

**BAROMÈTRE
DE L'ACCESSIBILITÉ
UNIVERSELLE**

APF FRANCE HANDICAP



Baromètre de l'accessibilité universelle APF France handicap 2018

- Pourquoi ce baromètre
- Méthodologie
- Un questionnaire autour de trois thématiques
:
 - Les déplacements et le transport
 - L'accueil et l'information
 - La politique de la ville.



Résultats et enseignements

Niort fait partie des 73 villes
qui ont répondu à l'enquête
sur les 96 sollicitées



Quelques chiffres et pourcentages

Chiffres et pourcentages du baromètre

42 % des villes interrogées ignorent le nombre d'ERP accessible sur leur territoire

70% des villes déclarent disposer d'une liste d'ERP accessibles et seulement 16 % de ces villes la publie sur leur site internet

48 % des villes interrogées ont mis en place un système de recensement des logements accessibles

Situation de Niort

Le nombre d'ERP accessibles à Niort est connu, il est de 32,81 % (selon les résultats de l'enquête : 33% au national)

Cette liste existe et est accessible sur le site de la ville de Niort

La ville de Niort n'a pas mis en place ce recensement.



Nos constats, nos attentes

Des regrets

- Le recensement de l'offre de logement accessible n'est pas fait ;
- Il n'y a pas de suivi du Pave (réalisé en 2009/2010) sans aucun suivi depuis ;
- Le transport reste problématique pour les personnes en situation de handicap
Transport à la demande reste très problématique ;
- Problématique du positionnement des places de stationnement pour les personnes à mobilité réduite;
- La CIA ne se réunit plus.



Nos constats, nos attentes

Des satisfactions

- Une politique volontariste avec la formation des agents d'accueil ;
- Une dynamique partenariale positive en faveur de l'accessibilité universelle;
- Un bon suivi des Ad'ap avec un site internet précis
- Une CCA qui se réunit régulièrement avec un suivi des différents chantiers et travaux ;



Nos constats, nos attentes

Des attentes

- Sur le recensement de l'offre de logements accessibles ;
- Avoir un suivi du PAVE;
- Quid des groupes scolaires avec une différence entre 2013 et 2018 notable sur le taux de réponse.



Nos constats, nos attentes

Construire une société ouverte à tous, c'est possible !



Fin



www.apf-francehandicap.org

Famille en Harmonie

par Unis-Cité



Promo 2018 -2019

SOMMAIRE

- A. Mission Principale
 - B. Mission Ecole
 - C. Mission Jardin
 - D. Accès Libre
 - E. CME
 - F. Formation
-

A. Mission Principale



B. MISSION ECOLE

1. Présentation du programme
 2. Organisation
 3. Outils
 4. Intervention école
-

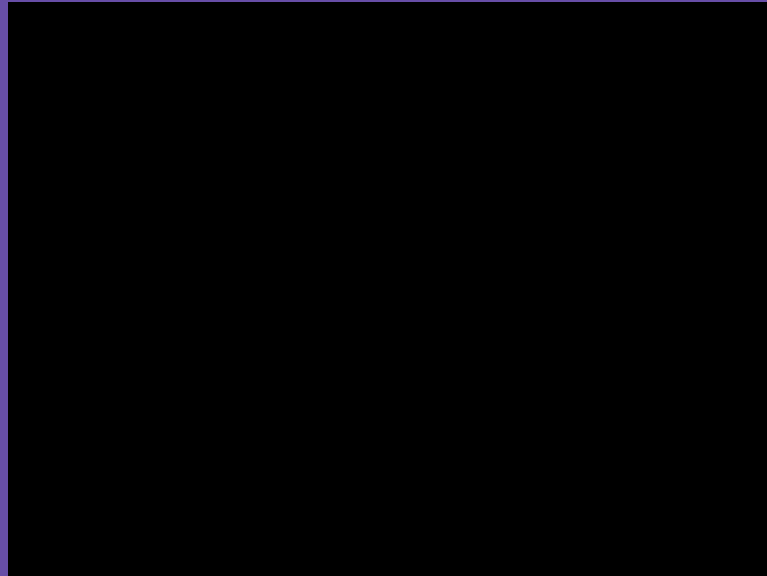
1. Présentation du programme



2. Organisation



3. Outils de travail



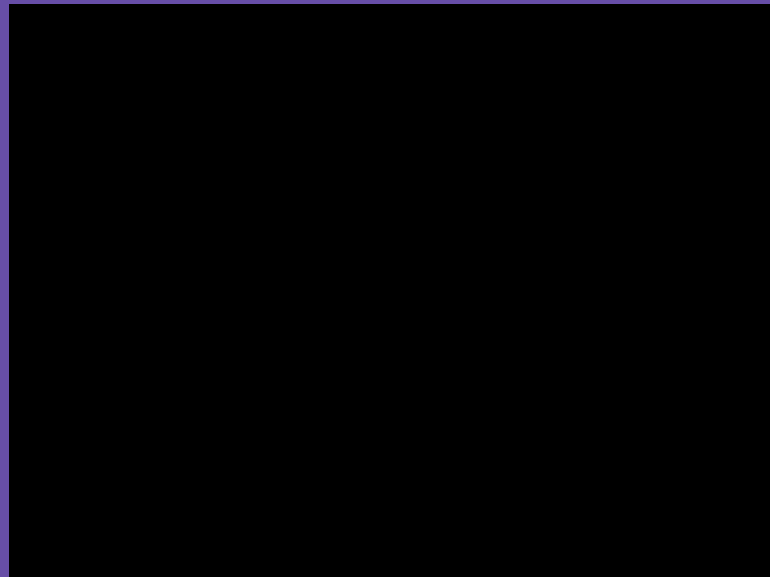
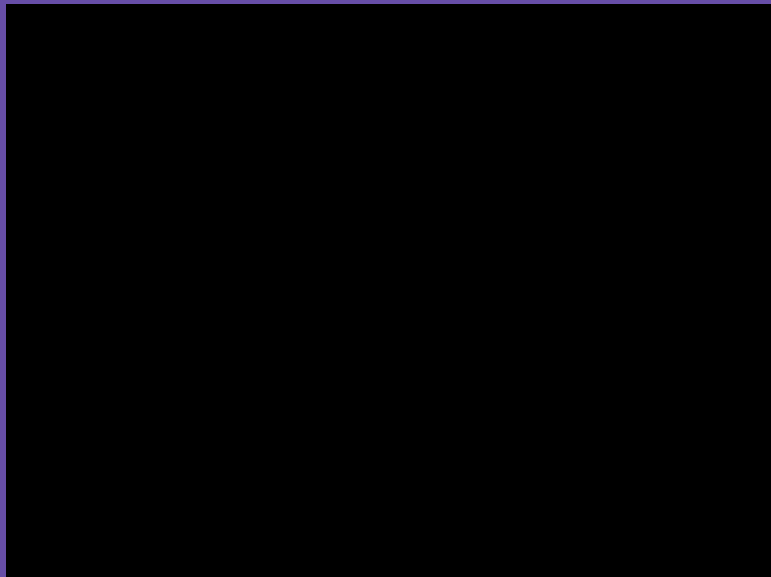
4. Intervention école



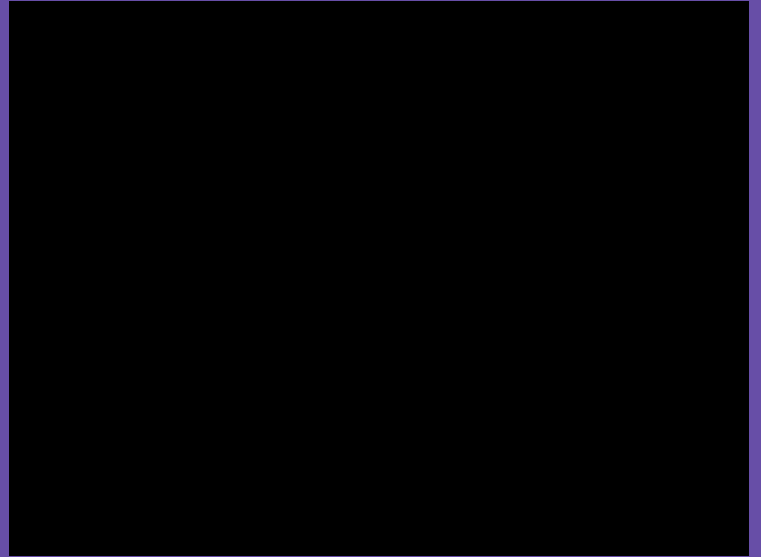
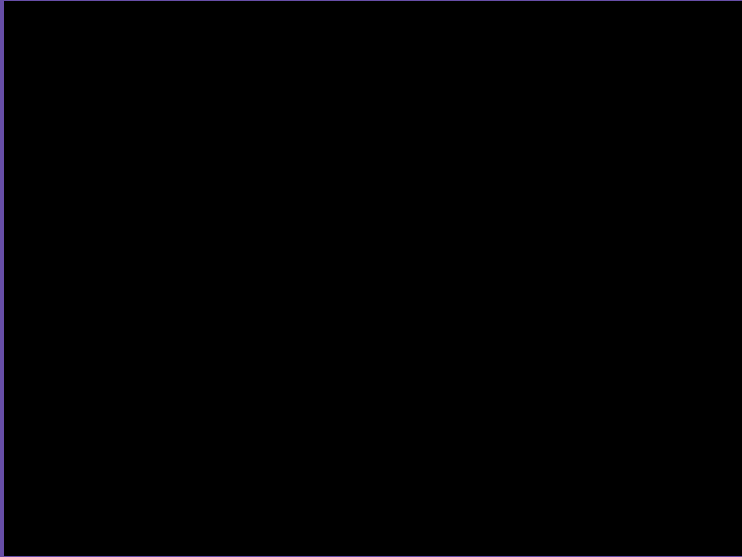
C. MISSION JARDIN

1. **Présentation du programme**
2. **Action**

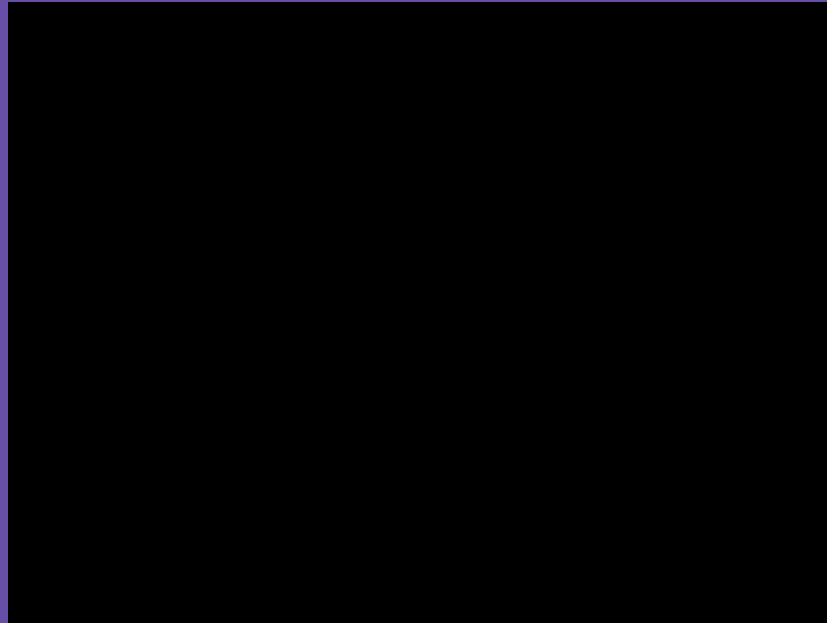
1. Présentation de programme



2. Action



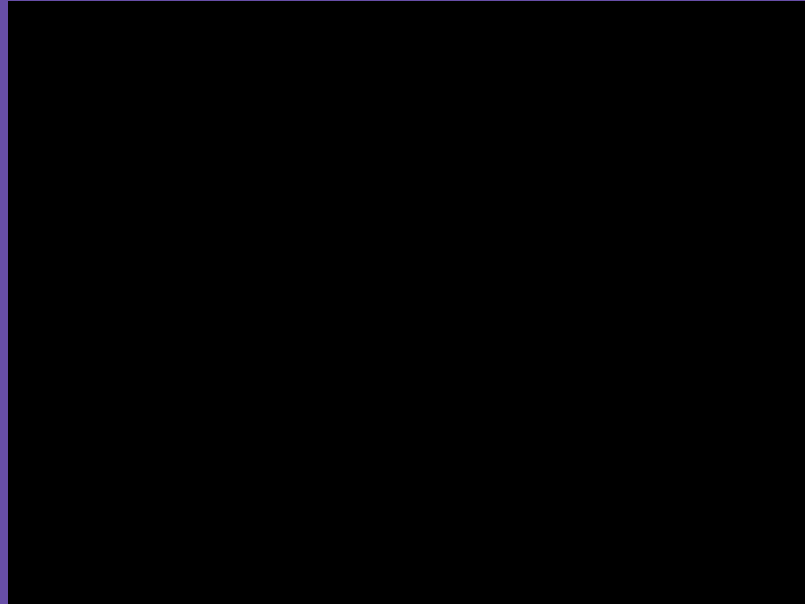
D. Accès libre



E. Conseil municipal enfant

- 40 enfants du CME (CM1/CM2)
 - Election jeunes conseillés
 - Commission handicap, propreté urbaine, environnement
 - Parcours citoyen
-

F. Formation



Avec le soutien local de



Le soutien institutionnel de



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous

Le soutien national de



malakoff médéric
humanis

SANTÉ – PRÉVOYANCE – RETRAITE – ÉPARGNE



Agir pour
l'innovation
sociale

Fondation



Le soutien opérationnel de



Merci de votre attention !
L'équipe Famille en Harmonie



ASHANAH

Association pour une **S**tructure **H**abitat inclusif et
d'**A**ccompagnement **N**utritionnel **A**dapté au **H**andicap

Siège Social & Administratif
Mairie de FRONTENAY Rohan-Rohan

Présentation

- Création (Janvier 2016)
- Siège et membres
- Organisation

Missions 1/2

- Collecter et se tenir informer sur les recherches et études scientifiques en France et à l'étranger.
- Être un acteur ressource dans ce domaine.
- Elaborer des relations avec les scientifiques et chercheurs pour promouvoir les bienfaits de cette nouvelle thérapie.
- Contacter les personnes ressources (politiques, MDPH, ARS.....)

Missions 2/2

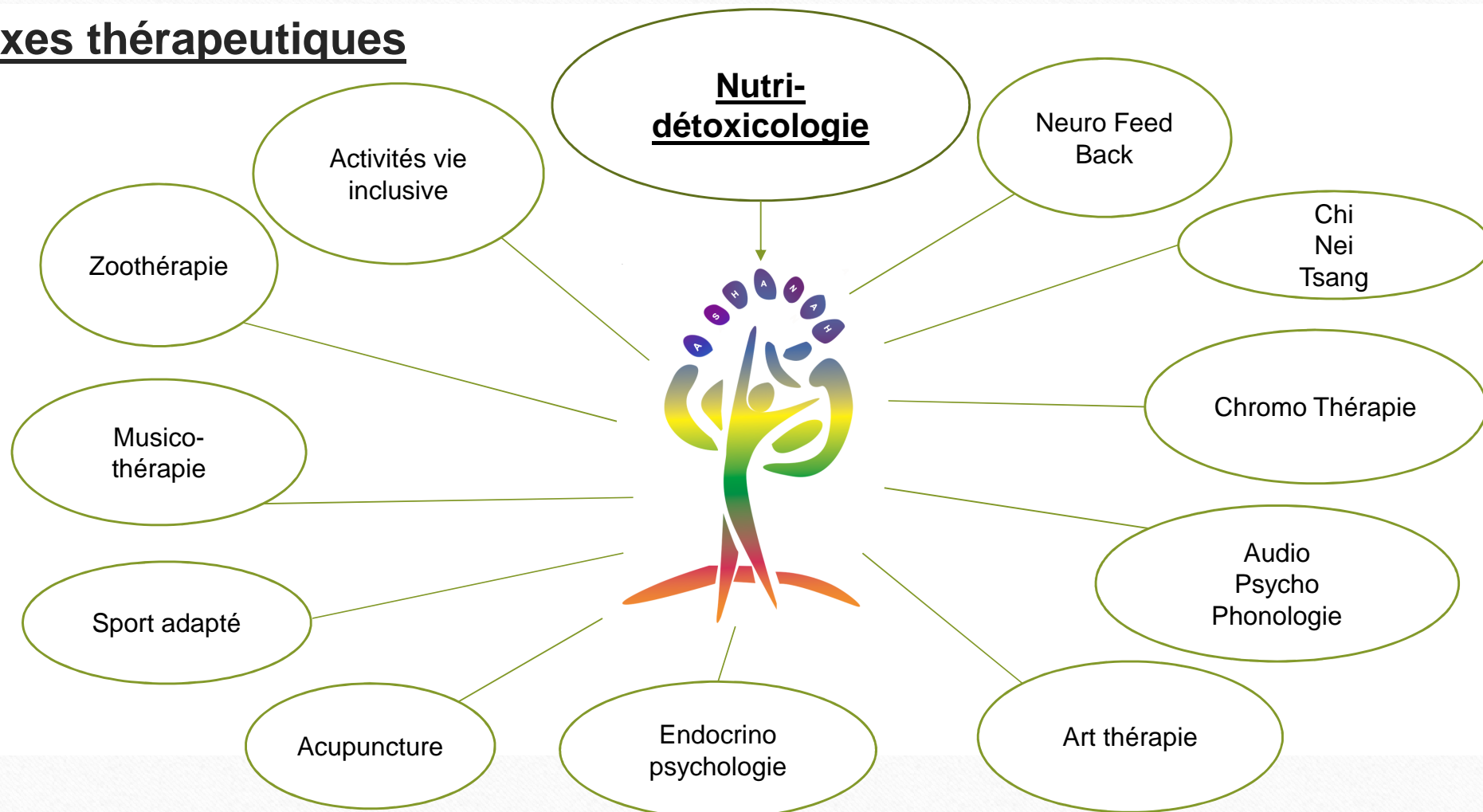
- Sensibilisation du grand public
 - ❖ Organisation de conférences
 - ❖ Réalisation d' ateliers cuisines
 - ❖ Organisation de goûters découverte (écoles, maisons des séniors, associations)
 - ❖ Partages d'expériences et temps d'échanges
 - ❖ Réunir les familles et jeunes adultes concernés

PROJET

Création d'un habitat inclusif pilote pour 6 jeunes adultes en situation de handicap et qui présentent des problématiques similaires.



Axes thérapeutiques



Merci pour votre attention !





Marine Clergeaud
Mélanie Thoreton



VENT DU LARGE

UNE PROPOSITION DES SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE



LES SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE , C'EST QUOI ?

➔ **Création en 1920**

➔ **80 000 membres**

➔ **820 groupes locaux**

➔ **130 adhérents à Niort**

➔ **4 ambitions :**

- Construire sa personnalité
- Vivre ensemble
- Eduquer des filles et des garçons
- Habiter Autrement La Planète



VENT DU LARGE C'EST QUOI?

Une équipe d'adultes en situation de handicap mental ou non, qui vivent ensemble du scoutisme



⇒ 18 ANS
MINIMUM

D'OÙ ÇA VIENT ?

➔ **1974**

Proposition par les Guides de France en suivant la même philosophie que l'Arche de Jean Vanier, celle d'intégrer le handicap dans la société, dans nos vies. Un premier camp scout avec des jeunes filles en situation de handicap

➔ **2000**

La proposition se structure chez les Guides
Reconnaissance de l'initiative par le ministère de l'emploi et de la solidarité

➔ **2018**

30 unités Vent du Large en France



POURQUOI CETTE PROPOSITION ?

- ➔ S'épanouir à travers la proposition scout
- ➔ Progresser et développer des compétences
- ➔ Se rendre utile malgré ses difficultés
- ➔ Favoriser la rencontre



OSER ET DÉCOUVRIR



ET CONCRETEMENT ?

- ➔ Une après-midi découverte le 6 avril
- ➔ Des rencontres régulières en journée ou week-end (1 fois par mois)
- ➔ Un camp d'été



Niort - 06 avril 2019

Rejoins l'aventure

La proposition Vent du Large permet à des **adultes en situation de handicap intellectuel** ou non de vivre ensemble du scoutisme. Ils partagent de nombreuses activités, partent en weekends et en camp.



Participez à une après-midi découverte
samedi 06 avril 2019 - de 14h à 16h
42 E, rue Chabaudy 79 000 Niort.



Envie d'en savoir plus ?

vdl.niort.sgdf@gmail.com

Mélanie : 07 66 08 50 41 - Marine : 06 24 26 18 20

QUI SOMMES-NOUS ?

- ➔ Des expériences personnelles ou professionnelles dans le monde de handicap
- ➔ Animatrices bénévoles puis référentes pédagogiques



« Nous portons l'intime conviction que le scoutisme est bon pour tous et qu'il est fait pour être partagé avec tous. En accord avec la dynamique d'ouverture et de développement du mouvement, nous souhaitons porter un projet différent pour proposer du scoutisme à un public peu touché sur notre territoire. »

QUI ACCUEILLONS-NOUS ?

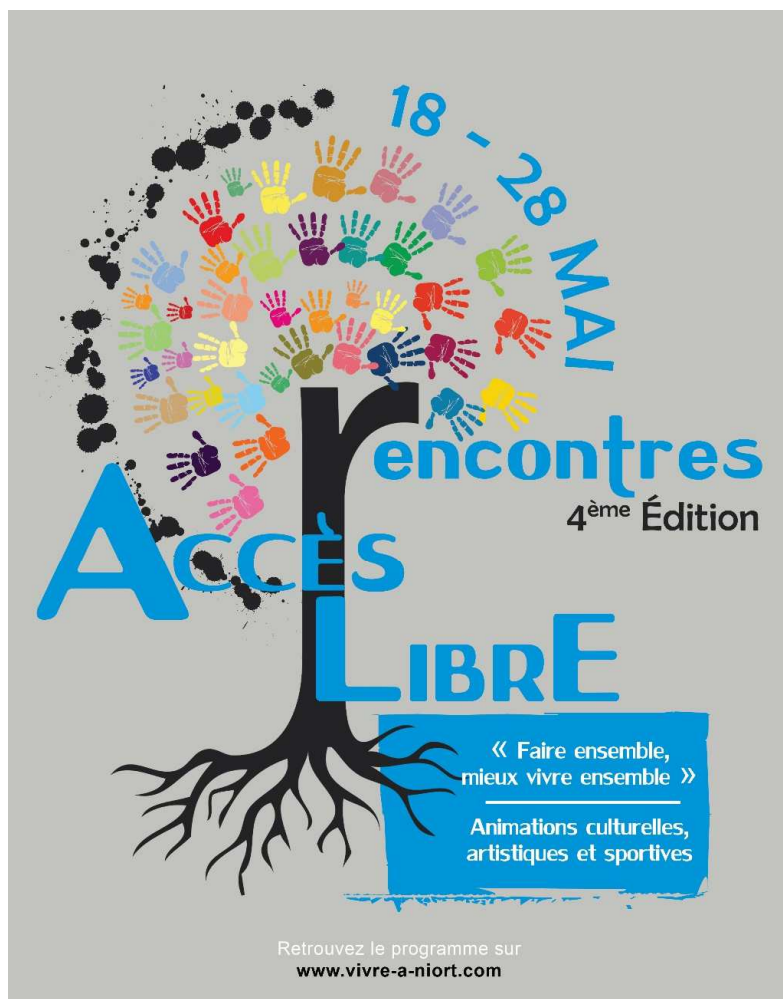
Chaque personne est unique.



- ➔ La personne peut-elle être vivre avec un groupe de filles et de garçons ? être au contact d'enfants ?
- ➔ Aime-t-il/elle être en extérieur, au contact de la nature ?
- ➔ Son handicap nécessite-t-il un accompagnement permanent par du personnel médical ? un accompagnement dans les soins quotidiens intimes ?...

A group of four young people, two women and two men, are posing together outdoors on a grassy area. They are all wearing dark blue Scout and Guide uniforms with red, white, and green striped neckerchiefs. The woman on the far left has a patch on her sleeve that reads "SCOUTS ET GUIDES DE FRANCE". They are all smiling and have their arms around each other. In the background, there are trees, a white tent, and a building.

MERCI DE VOTRE ATTENTION



BILAN

Rencontres

Accès Libre

2019

Organisées par



Avec le soutien de



17/12/2019

4^{ème} Rencontres Accès Libre

Plan

- **Partenaires**
- **Communication**
- **Bilan par événements**
- **Perspectives et propositions**

Partenaires

- **Organisées par:**



- **Avec le soutien de:**

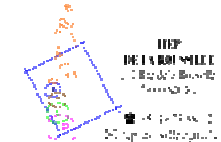


assureur militant



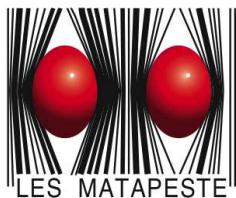
Partenaires

Et la participation de:

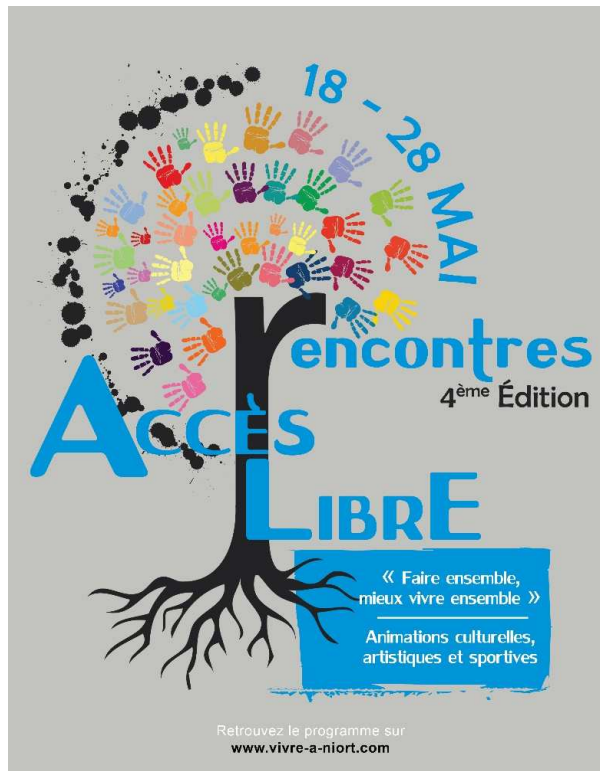


Partenaires

Nouveaux cette année:



Communication - Affiche



Communication - Affiches

Reprise de l'affiche créée par l'atelier InfoCom du foyer de vie **Mélioris Les Genêts Châtillon sur Thouet** et mise à jour par EGG STUDIO, impression Ville de Niort

- 200 format 21 x 29,7 cm (A4).
- 200 format 29,7 x 42 cm (A3).
- 30 format 40 x 60.

Communication - Programme

Le programme réalisé par EGG STUDIO édité à 3000 exemplaires par l'imprimerie Angevin.

Retrouvez le programme sur www.vivre-a-niort.com

Samedi 18 mai 2019

Ouverture des Rencontres Accès Libre

9h - 17h : Championnat Foot fauteuils électriques Chamois Niortais - Division 3
Gymnase de la MAIF - 11 Bd S. Allende

10h : Ateliers de sensibilisation

- Présentations avec l'UNAFAM, ANIAGOGA79, Unis Cité, Moulin du Roc, DFD79, Aulisme 79, Mgr/Action, la Librairie des halles. (Dédicaces d'Anais BIRD-EGEA « Affronte tes peurs »)
- Exposition de l'arbre à sons (1)
- Dëambulation Cie EGO et Batucada « SAM'BAT LA RUE »

11h30 : Ouverture officielle des 4^{ème} Rencontres Accès Libre
DU Mary, chorale Mèliors Les Génêts Niort animée par Demba et Awa Diarra, CME/Unis Cité.
Centre-ville
Marché, Haut de la Place de la Brèche

15h : Pique-nique partagé

À partir de 14h : Animations handicapés et danse hip hop

16h30 : Goûter
Gymnase de la MAIF - 11 Bd S. Allende

De 19h à minuit : La nuit européenne des musées

- Expositions (2) : Collection histoire naturelle ; sculptures d'animaux imaginaires et de bestiaires fantastiques, photographies de Romain Faucher « A bout de souffle », photos Clowstudio.

Musée B. d'Agessi - 26 Av. de Limoges

Dimanche 19 mai

9h - 17h : Championnat foot fauteuils électriques Chamois Niortais - Division 3
Gymnase de la MAIF - 11 Bd S. Allende

10h : Ateliers de sensibilisation

- Présentations avec l'UNAFAM, ANIAGOGA79, Unis Cité, Moulin du Roc, DFD79, Aulisme 79, Mgr/Action, la Librairie des halles. (Dédicaces d'Anais BIRD-EGEA « Affronte tes peurs »)
- Exposition de l'arbre à sons (1)
- Dëambulation Cie EGO et Batucada « SAM'BAT LA RUE »

11h30 : Ouverture officielle des 4^{ème} Rencontres Accès Libre
DU Mary, chorale Mèliors Les Génêts Niort animée par Demba et Awa Diarra, CME/Unis Cité.
Centre-ville
Marché, Haut de la Place de la Brèche

Lundi 20 mai

15h : Les Archives départementales s'ouvrent aux déficients visuels

Avec le concours de l'AVH, visite adaptée et mise en situation sur les postes dédiés de la salle de lecture, test du logiciel vocal, présentation des documents en braille et documents d'accompagnement en relief...

Archives départementales
28 rue de la blauderie

Dès 14h : Vernissages des expositions

- Exposition des travaux d'élèves des classes ordinaires, ULIS, ITEP de la Rousselle, et collège Philippe de Commines ; des Œuvres et de photos co-réalisées par les résidents du foyer de vie Le Berceau et des commerçants, écoles, mairie de Reframmes.

Centre Du Guesclin - Place Chanzy

17h - 19h : Œuvres réalisées par le foyer Mèliors Les Génêts de Niort, en partenariat avec la résidence services « Les Printanières » Animation à la Korà avec Demba et Awa Diarra.
1 Rue Pierre Antoine Baugier

20h : Ciné-débat - Film : *Marche ou crève*

Mardi 21 mai (Journée professionnelle)

9h - 12h : Conférence
L'inclusion : paradoxes et enjeux

Marie Hélène Jacques - Maître de conférences en Sciences de l'éducation - Equipe du Master « IPHD » Pôle universitaire de Niort - Chercheur au GRESO

Romain Bodin - Maître conférence en sociologie - Equipe du Master « IPHD » Pôle universitaire de Niort - Chercheur au GRESO

Sélection d'ouvrages consultable par la librairie des Halles

13h30 - 16h30 : Table ronde : L'inclusion : de la mise en mots, à la mise en œuvre, avec la participation de la Cie Les Matapeste, le Service animation à la direction de l'éducation de la Ville de Niort, le Pôle Ressources Handicap-GPA79/16, le SAVS EPCNPH, l'ADAPT 79, l'Université de Poitiers.

A destination des professionnels : éducation nationale, associations, établissements médico-sociaux...
Inscription auprès d'Emma MAUILLON : emma.mauillon@univ-poitiers.fr
Centre Du Guesclin - Place Chanzy

Jouedi 23 mai

10h - 10h45 : Cours de patinage pour tous.
A destination des déficients visuels et des résidents des foyers de vie
Patinoire - 103 Avenue de la Venise Verte

À 17h : Vernissage exposition BD
« Citoyenneté et Handicap » (3)
Centre socioculturel du Parc
Rue de la Tour Chabot

Vendredi 24 mai

Animations cirque en scène*
Journées
Présentation de trois spectacles en lien avec les écoles Ernest Pérochon, Jean Zay, Emile Zola, IME, Ilep de la Rousselle, Foyer de vie...

Site de Cirque en Scène

Lundi 27 mai

14h - 17h : Théâtre « Au-delà »
Pièce proposée par la troupe des « SEP pas nous » est née d'une rencontre entre personnes atteintes de Sclérose en Plaques d'APF France Handicap.

«Au-delà» est un huis clos qui se passe dans une salle d'attente... on y écoute des mots, on y entend des rythmes de vie différents. Dans ce lieu, propice aux échanges, les doutes, les incapacités, les empêchements, les espérances, les joies, les peines transpirent forcément... le sort parte du jour, mais pas plus, ni moins qu'ailleurs...
Ce temps sera suivi d'un goûter

Petit Théâtre Jean Richard
202 Avenue Saint-Jean d'Angély
Inscription et renseignements :
Isabelle.morsau@marie-niort.fr

mardi 28 mai (suite)

19h : « Les mains chaudes » de Cie du Théâtre de l'Esquif, suivi de la diffusion du film Documentaire de l'Association d'Auteurs et d'Alloïers dans le cadre du projet «Je ne voudrais pas déranger», initié par l'Agence Régionale de Santé, co-piloté par le Pôle Culture et Santé en Nouvelle-Aquitaine et l'Office Artistique de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Drac Nouvelle-Aquitaine et de l'Union européenne avec le Fonds social européen.

EXPOSITIONS

A la patinoire (13 - 21 mai)

- Fresque collective : « Le parcours d'Hubert », réalisée par un groupe de jeunes du Conseil municipal pour enfants et des résidents du foyer de vie Mèliors Les Génêts de Niort. Elle retrace le cheminement d'un ancien résident du foyer de vie à l'aide de pictogrammes qui illustrent son parcours et ses aspirations.

Au Centre socioculturel (3) du Parc (13 mai - 15 juin)

- Planches BD « Citoyenneté et Handicap » réalisées avec Matthieu RODA et les enfants du Conseil Municipal Enfants, de l'IME de Niort, du persicoire Pierre de Courbetin, des classes ULIS du collège Rabelais.

Au Musée Bernard d'Agessi (2) (19 - 23 mai)

- « A bout de souffle »
Photographies de Romain Faucher.
18 couleurs(uses) regroupent des hommes, des femmes, des valides et des coureurs en situation de handicap... Le but étant de transposer le dépassement de soi, le sentiment d'accomplissement, la douleur ou encore la joie en image.
- Sculptures d'animaux imaginaires et de bestiaires fantastiques - (collection histoire naturelle) réalisées en emballages recyclés, par les élèves de l'IME de Melle conjointement avec les élèves de l'école Yvonne Mention Verrier de Melle.
- Clowstudio - Maquilles par Ginnia Cricenziro et photographies par Nathalie Fletcher, des patients du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle André Lalonde situé à Niort ont participé à un « clown shooting ». Lors de ces séances photos, la photographie favorise une relation de confiance permettant de s'amuser à improviser dans la joie et la simplicité.

Tarifs : Jardins : gratuit
IME : 5€ / gratuit - 25 ans
Gratuit pendant la nuit des Musées

EXPOSITIONS (SUITE)

Au KILIM Bar (20-26 mai)

- Exposition des œuvres réalisées par les résidents du foyer Mèliors Les Génêts de Niort en partenariat avec la résidence services « Les Printanières ».

Au Centre du Guesclin (20-22 mai)

- Travail plastique autour d'un ouvrage « Interdit aux éléphants réalisé par un groupe d'élèves d'Unis et de classe « ordinaire »
- Land Art, réalisées par des élèves d'Unis du Lycée Philippe de Commines autour du tri des déchets, du développement durable. Et une exposition réalisée par des élèves UPJCA autour de la devise « Liberté, Egalité, Fraternité »
- Œuvres (ouvrages, tableaux, objets en bois, objets en matériaux de récupération...) réalisées par les enfants et adolescents de l'ITEP de la Rousselle.
- Œuvre et photos co-réalisés par les résidents du foyer de vie Le Berceau et des commerçants, écoles, mairie de Reframmes valorisant la vie des résidents dans la ville.

MANIFESTATIONS ASSOCIEES

Vernissage de l'exposition "Le parcours d'Hubert"

Avec les représentants du CME
Lundi 13 mai, 17h30
Patinoire - 103 avenue de la Venise Verte

« La Valisè à histoires »

Sur le thème du Handicap et du Vivre ensemble
Mercredi 15 mai, 16h
Media Ludothèque
Centre Du Guesclin, place Chanzy

Portes ouvertes AS Niort handibasket (CME - Unis cité)

Mercredi 15 mai, 14h-17h
Gymnase du Grand Feu
Impasse Gabrielle Boncier

Spectacle amateur Hand'l du Baluchon, «Moi, j'attends» de Serge Bloch et David Calé

Dimanche 9 juin, 15h
Théâtre Jean Richard
202 Avenue Saint-Jean d'Angély

GLOSSAIRE

ACSA : Association des Chamois d'Angely
ADAPT : Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées
APF : Association des Paralysés de France
AVH : Association Valentin Haüy
CAC : Centre d'Action Culturelle
CCE : Centre Socio-Culturel
CME : Conseil Municipal des Enfants
CMEF : Centre de Médiation et de Hébergement Fonctionnel
DFP : Drogue France Trips
EPHAD : Établissement Régional des Adèles Culturelles
EPNPH : Établissement Public Communal de Niort pour Personnes Handicapées
EPHAD : Établissement d'hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
GPA : Groupe Handicapé
GRESO : Groupe de Recherche Sociologiques sur les usages Scolaires
IME : Institut Médico-Educatif
IPHD : Inclusion, Participation, Handicap, Différence, Développement
ITEP : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
LIM : Ligue des Imbéciles de Melle
LSF : Langue des Signes Française
SAMS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SEP : Sclérose en Plaques
ULIS : Unis Localisées pour l'Inclusion Scolaire
UNAFAM : Union Nationale des Familles et amis de personnes atteintes de Maladies Neurodégénératives
UPJCA : Unité Pédagogique pour Éléves Atteints de Pathologies

Ouvrages et publications

Du 18 au 28 mai
Mise à disposition des publics d'une sélection de publications à emprunter et à consulter sur place sur le thème du Handicap et du Vivre ensemble à la Media Ludothèque au Centre Du Guesclin. Sélection et vente d'ouvrages sur le thème du handicap et du vivre ensemble à la Librairie des Halles.

Jardin au Naturel

Samedi 18 mai, 9h30 - 12h30
Herbes médicinales, plantes sauvages, plantes méconnues... elles sont incroyables ! balade dans la ville de Niort pour découvrir la diversité des plantes spontanées
Samedi 25 mai, 14h - 16h30
Les pollinisateurs dans mon jardin - conseil pour un jardin au naturel
Inscription obligatoire - 05 49 78 74 77
mission.biodiversité@marie-niort.fr

Communication

Réalisations du service com CAN/Ville:

- Deux **bâches d'1,40 m x 1m** installées dans les halls d'accueil du Pôle universitaire et de l'Hôtel de Ville.
- **Roll'Up (2)** positionnés sur chaque évènement.
- **500 badges** avec le visuel pour l'ensemble des participants.
- Nouveau : Trois **oriflammes** universels

Communication - Presse

Une **conférence de presse** a été organisée par la Ville de Niort lundi 13 mai à 11h à la patinoire, avec la participation de:

- Jacqueline LEFEBVRE, adjointe au Maire de Niort.
- Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Conseillère municipale déléguée à l'accessibilité.
- Jacques BOUCHAND, responsable CRH

Communication - Partenaires

- Programme Musées Bernard d'Agesci et Donjon - Février à mai 2019
- Manchette cinéma - Le Moulin du Roc - Mai 2019
- Programme détaillé sur le site Internet Ville de Niort
- Programme sur le site de l'Université de Poitiers
- Diffusion dématérialisée aux membres COPIL Accès Libre et CCA
- Création d'affiches spécifiques par événement (Vernissages, théâtre APF, ...) diffusées à l'ensemble des partenaires

Communication



**EXPOSITIONS
20-22 MAI
AU CENTRE DU GUESCLIN**

"Interdit aux éléphants"
Dispositif Uilis et classe "ordinaire"

Land art "tri des déchets et développement durable"
Dispositif Uilis du Lycée Philippe de Comynes

"Liberté, Egalité, Fraternité"
Elèves UPE2A

Exposition ludique : «la couleur des émotions »
l'it'ep de la Roussille

La "vie des résidents dans la ville"
Foyer de vie Le Berceau et municipalité de Reffannes

Tableaux, Sculptures
Foyer de vie Le Partage de Châtillon sur Thouet

Trisomie 21

SESSAD (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile)

* Programme complet www.vivre-a-niort.com

CENTRE DU GUESCLIN
PLACE CHANZY, NIORT



PIECE DE THÉÂTRE PROPOSÉE PAR LA TROUPE
"SEP PAS NOUS"

AU-DELÀ

APF France handicap

LUNDI 27 MAI: 14H-17H

 **Suivie d'un temps d'échanges
avec les acteurs et d'un
goûter partagé**

***Entrée gratuite**

PETIT THÉÂTRE JEAN RICHARD
202 AVENUE SAINT-JEAN D'ANGÉLY, NIORT



Le Conseil municipal des enfants présente:

**EXPOSITION BD
"CITOYENNETÉ ET HANDICAP"**
13 MAI - 14 JUIN



Vernissage
Jeudi 23 mai-17H



**Viens t'essayer à la BD
"Création de personnages de héros"**
Samedi 25 mai-14h
(ouvert à tous (adulte/famille) à partir de 6 ans)

*Gratuit sur inscription
05-49-79-16-09
(Atelier encadré par Matthieu Roda)
www.vivre-a-niort.com

*Accompagnement obligatoire par un adulte

CSC DU PARC
RUE DE LA TOUR CHABOT, NIORT



Affiches réalisées par Richard DUPAS RENAUD dans le cadre de son stage au service accessibilité inclusion

Communication



CAFÉ-SIGNES
Samedi 25 mai 2019

69 14h-15h: Café signe (Temps d'échanges et initiation à la LSF)- Adultes

16h-17h: Lecture de contes bilingues (LSF)-Enfants

CAFÉ LIBRAIRIE "L'OMBRE DU VENT"
28 RUE ST-JEAN, NIORT

Animation par :

- ▶ Anita Pierre "Présidente de l'association sourds 79"
- ▶ Chantal Kihm "Réfèrent handicap -Mairie de Niort"



PERCUSSIONS, DANSES AFRICAINES, RAP, HIP-HOP
Samedi 25 mai-17 h



ANIMATIONS PAR L'ASSOCIATION EM'BEKELE avec la présence de stands Amnesty International, association LDH, Secours Catholique Caritas France, la Cimade...)

Fresque participative avec les artistes : Jean Djam'b, Green Go world, Alain Simonet, François Bangoura

PLACE DE LA BRÈCHE NIORT



Le Conseil municipal des enfants présente:

LE PARCOURS D'HUBERT
13-31 MAI



Vernissage de l'exposition
Lundi 13 Avril 17h30

PATINOIRE DE NIORT
103 Avenue de la Venise Verte, Niort



Affiches réalisées par Richard DUPAS RENAUD dans le cadre de son stage au service accessibilité inclusion

Ouverture des Rencontres

Samedi 18 mai – Place de la Brèche



© Mission accessibilité inclusion



© Olivier Drilhon

Déambulation place du marché vers la place de la Brèche

Ouverture des Rencontres

Samedi 18 mai – Place de la Brèche



© Olivier Drilhon



© Centre de Ressources Handicap

CME/Unis cité, ateliers sensibilisation, chorale Mélioris les Genêts...

Championnat de foot fauteuil électrique 18 et 19 mai – Gymnase de la MAIF

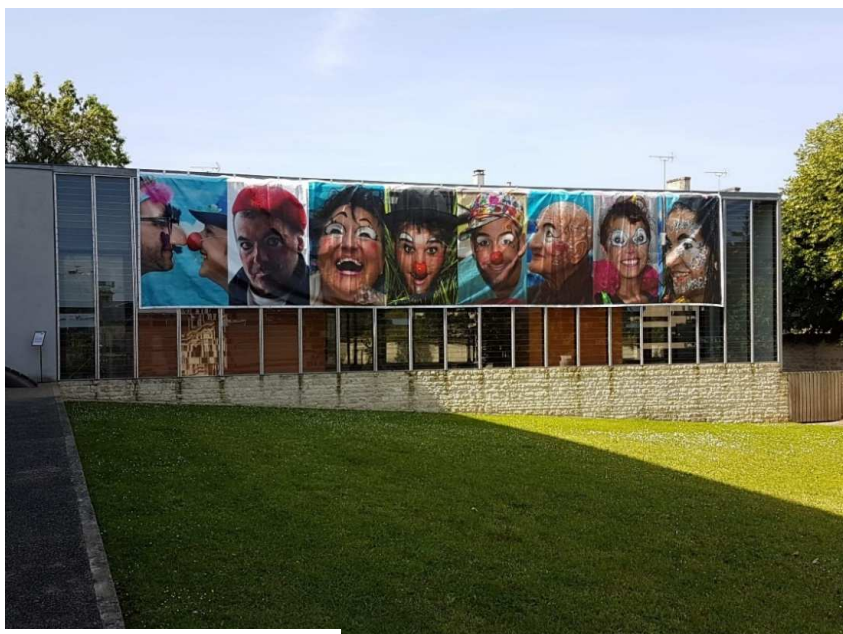


© Olivier Drilhon

Et démonstration Hip Hop – jeunes Cie EGO

Ouverture de la Nuit des Musées

Samedi 18 mai – Musée Bernard d'Agesci



© Centre de Ressources Handicap



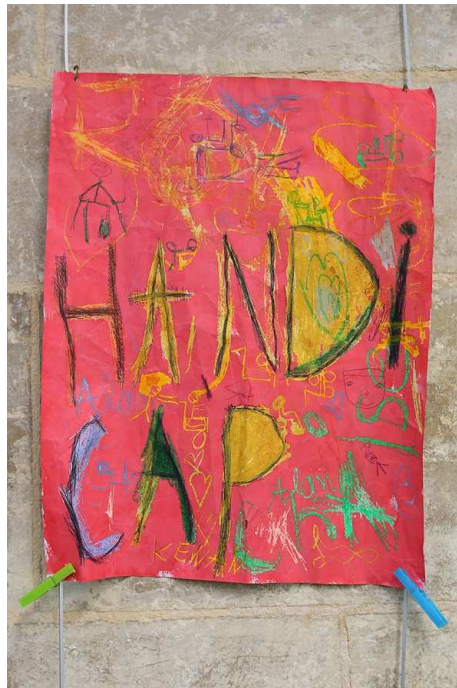
© Musée Bernard d'Agesci



Expositions Clowns studio - A bout de souffle – IME (collection histoire naturelle) : **300 visiteurs**

Vernissage expositions

Lundi 20 mai – Centre Du Guesclin



© Olivier Drilhon

Œuvres réalisées à partir de l'ouvrage « Interdit aux éléphants » par des élèves de classes ULIS et classes ordinaires – **80 personnes**

Vernissage expositions

Lundi 20 mai – Centre Du Guesclin



© Olivier Drilhon

Œuvres réalisées par des élèves du Collège Philippe de Commines

Vernissage expositions

Lundi 20 mai – Centre Du Guesclin



© Olivier D'Ilhon

Réalisations par différents groupes d'enfants de l'itep de la Roussille

Vernissage expositions

Lundi 20 mai – Centre Du Guesclin



© Olivier Drillon

Réalisations du Foyer de vie le Partage

Vernissage expositions

Lundi 20 mai – Centre Du Guesclin



Arbre 3D réalisé par les résidents du foyer de vie le Berceau et partenariat avec les commerçants, écoles, mairie de Refannes

Les Archives départementales s'ouvrent aux déficients visuels

Lundi 20 mai – Archives Départementales



© Mission accessibilité inclusion

7 personnes de l'AVH

Vernissage exposition

Lundi 20 mai – Kilim Bar



© Centre de Ressources Handicap

Œuvres réalisées par le Foyer Mélioris les Genêts de Niort
et la résidence service « Les Printanières »

Vernissage exposition

Lundi 20 mai – Kilim Bar



© Centre de Ressources Handicap



© Mission accessibilité inclusior

Animation par Demba et Awa Diarra

Soirée-ciné-débat

Lundi 20 mai – Moulin du Roc



Projection suivie d'échanges
avec des membres de
l'Association Autisme Deux-
Sèvres et Cathy Ordonneau,
psychologue clinicienne -
Mélioris le Grand Feu: **83**
participants

Journée professionnelle

Mardi 21 mai – Centre Du Guesclin



© Centre de Ressources Handicap

Conférences et table ronde - **90** personnes sur la journée

Théâtre « Déraciné(e) » - Cie En avant Marche

Mercredi 22 mai – Centre Du Guesclin



© Mission accessibilité inclusion

© Centre de Ressources Handicap

70 enfants : Centre de Loisirs les Brizeaux, CSC Champclairot et CME

17/12/2019

4ème Rencontres Accès Libre

Vernissage expositions

Mercredi 22 mai – Musée Bernard d'Agesci



© Mission accessibilité inclusion

« A bout de souffle » et « Clownstudio » -75 personnes

17/12/2019

4ème Rencontres Accès Libre

Chorale « La clef des chants »

Mercredi 22 mai – Patronage Laique



© Mission accessibilité inclusion



© Centre de Ressources Handicap

Spectacle « Plume de chœur » - environ 100 personnes

Cours de patinage pour tous

Jeudi 23 mai – Patinoire



© Mission accessibilité inclusion



Mélioris les genets Niort et IME

Vernissage « Citoyenneté et Handicap »

Jeudi 23 mai – CSC du Parc



BD réalisées avec Matthieu RODA, les enfants de l'IME de Niort et du périscolaire de l'école Pierre de Coubertin, les jeunes des Ulis du Collège Rabelais et du Lycée Gaston Barré ...

Animations Cirque En Scène

Vendredi 24 mai – Chapiteau



© Mission accessibilité inclusion

Ateliers avec des enfants des écoles de Niort (Zola et Jean Zay)
250 personnes sur la journée

Café-signes

Samedi 25 mai – Café librairie « L'Ombre du vent »



© Olivier Drillon

Café signes animé par Anita Pierre (Association Sourd79) et Chantal KIHM (Mairie Niort) – **20 personnes**

17/12/2019

4ème Rencontres Accès Libre

Café-signes

Samedi 25 mai – Café librairie « L'Ombre du vent »



© Centre de Ressources Handicap

Lecture de contes et
comptines – bilingue –
1 famille

Animations association EM'BEKELE

Samedi 25 mai – Place de la Brèche

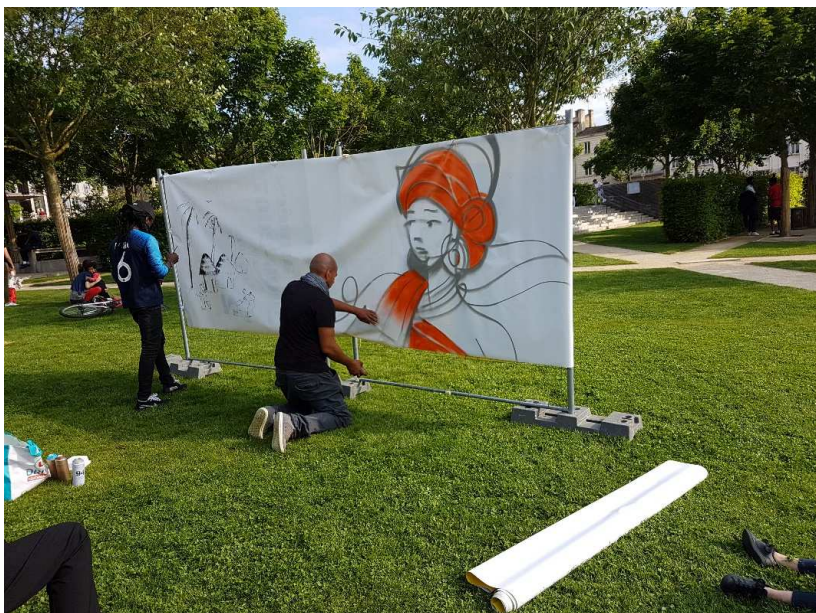


© Olivier Drillon

Rap, hip hop, danses africaines, percussions,...

Animations association EM'BEKELE

Samedi 25 mai – Place de la Brèche



© Centre de Ressources Handicap



© Olivier Drilhon

Fresque réalisée par les artistes Jean Djam'b et François Bangoura, stands,...

Théâtre « Au delà »

Lundi 27 mai – Théâtre Jean Richard



Pièce jouée par le groupe SEP de l'APF suivie d'échanges avec le public
– une **cinquantaine** de personnes

Animation aux Jardins solidaires – Vents d'Ouest

Mardi 28 mai – Jardins Solidaires



© Olivier Drillon

Présence du Foyer de vie Mélioris les Genêts Niort, l'IME de Niort, membres de l'AVH

17/12/2019

4ème Rencontres Accès Libre

Animation aux Jardins solidaires – Vents d'Ouest

Mardi 28 mai – Jardins Solidaires



© Mission accessibilité 'inc us' on

Ateliers sensoriels: parcours pieds nus, quizz odorat

Animation aux Jardins solidaires – Vents d’Ouest

Mardi 28 mai – Jardins Solidaires



© Mission accessibilité inclusion



© Olivier Drillhon

Atelier tissage ...

Animation aux Jardins solidaires – Vents d’Ouest

Mardi 28 mai – Jardins Solidaires



© Olivier D'Illhon

Exposition jardins et patrimoine

17/12/2019

4ème Rencontres Accès Libre

Animation aux Jardins solidaires – Vents d’Ouest

Mardi 28 mai – Jardins Solidaires



© Olivier Drillon

Peinture sur bambou avec les jeunes d’Unis cité

17/12/2019

4ème Rencontres Accès Libre

Vernissage Arbre à son

Mardi 28 mai – Mélioris les Genêts



© Mission accessibilité inclusion

Réalisé par des Lycéens de la terminal CAP du Lycée Paul Guerin en partenariat avec les résidents du Foyer de vie Mélioris les Genêts Niort

17/12/2019

4ème Rencontres Accès Libre

Vernissage Arbre à son

Mardi 28 mai – Mélioris les Genêts



© Mission accessibilité inclusion

Fresque réalisée par l'atelier d'art thérapie

Théâtre « Les mains chaudes » et documentaire « Je ne voudrais pas déranger » *Mardi 28 mai – Moulin du Roc*



© Mission accessibilité inclusion

Cie Théâtre de l'Esquif – une **quarantaine** de personnes présentes

Manifestations associées

Lundi 13 mai – Vernissage de l'exposition « Le parcours d'Hubert » - Patinoire



© Mission accessibilité inclusion

30 personnes présentes ; des représentants de Mélioris Les Genêts Niort et du conseil municipal enfants autour d'Hubert Clémot

Manifestations associées

Mercredi 15 mai – Portes ouvertes ASN handibasket



© Mission accessibilité inclusion

Ateliers animés par l'ASN, le Comité handisport et Unis Cité (avec des éléments de la mallette de sensibilisation aux situations de handicaps) - **38 CME présents**

Manifestations associées

Mercredi 15 mai – Valise à histoire



© Mission accessibilité inclusion

La Valise à histoires à la Média
ludothèque, animée par Anaïs
Martines

6 enfants présents

Albums contés :

- Cœur d'Alice de Stéphane Servant illustré par Cécile Gambini
- La Sorcière du bout de la rue par Olivier Tallec et Jarmila Kurucova

Manifestations associées

*Dimanche 9 juin – Spectacle de l'atelier théâtre handi du
Théâtre du Baluchon*



© Mission accessibilité inclusion

D'après l'album « Moi j'attends » de Serge Bloch et Davide Cali.
14 acteurs encadrés par océane Claveau
Une **cinquantaine** de spectateurs.

Perspectives

Une édition 2020 ?

- Quid du CRH et élections municipales
- Un vivier de partenaires de plus en plus nombreux
- De nouveaux soutiens financiers à développer

Un grand



d'avoir participé à la réussite de ces Rencontres !



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT



Compte-rendu consolidé de la réunion du 7 juin 2019 - 17h à 19h

Participants :

- Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe déléguée à l'accessibilité et aux personnes en situation de handicap
Vice-Présidente du CCAS, Ville de Niort.
- Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Conseillère municipale déléguée à l'accessibilité et aux
personnes en situation de handicap, Ville de Niort.
- Jean-Marie BAUDOIN, Autisme 79.
- Alain BERNARD, CDH, Comité départemental handisport.
- Bernard BILLY, APF France handicap, Association des paralysés de France handicap.
- Nathalie BORDAT – TALON, Ville de Niort
- Krystine BOURDIER, ADAPEI, Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés
- Hubert CLEMOT, Foyer de vie Mélioris Les Genêts 79.
- Elsie COLAS, Groupement PEP-APAJH
- Anne DE LA VALETTE, AVH, Association Valentin Haüy.
- Richard DUPAS-RENAUD, Ville de Niort
- Michèle DUVAL, FNATH 79, Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés 79.
- Henriette FELON, France Alzheimer 79.
- Régine GALLOT, Ville de Niort
- Emmanuel GROLLEAU, FNATH 79, Fédération nationale des accidentés du travail et des
handicapés 79.
- Chantal KHIM, ville de Niort.
- Brigitte LOIRAT, ASHANAH, Association pour une structure d'hébergement et d'accompagnement
nutritionnel adapté au handicap.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Laura MARTINE, Centre hospitalier de Niort
- Emma MAUILLON, Centre de ressources handicap.
- Kathlen MILLERAND, UGECAM Les Terrasses GEM.
- Dominique MONDY, Association des Sourds 79.
- Isabelle MOREAU, Ville de Niort
- Jean-Paul PAJAUD, Union départementale de la fédération des malades et handicapés 79.
- Simon ROUANET, Ville de Niort
- Mario SAN MARTIN ZBINDEN, AFM-Téléthon.
- Hocine TELALI, Foyer de vie Mélioris Les Genêts 79.
- Jean-Luc THIBAUDEAULT, ASN Basket, Association sportive Niort Basket

Excusés :

- Jérôme BALOGE, Maire de Niort et Président de la Communauté d'agglomération du niortais.
- Dominique SIX, Adjoint délégué à la voirie, à la réglementation des équipements recevant du public, à la mobilité urbaine, Ville de Niort.
- Jeanine BARBOTIN, Adjointe déléguée au commerce et au tourisme, Ville de Niort.
- Luc DELAGARDE, Adjoint délégué au partenariat économique et économie mixte, Ville de Niort.
- Anne-Lydie HOLTZ, Adjointe aux quartiers et à la vie participative, Ville de Niort.
- Michel PAILLEY, Adjoint délégué aux bâtiments et patrimoine, environnement, Ville de Niort.
- Agnès JARRY, Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées, Ville de Niort.
- Romain DUPEYROU, Conseiller municipal délégué à la vie participative, Ville de Niort.
- René BAURUEL, Vice-Président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres
- Thierry DEVAUTOUR, CAN, Vice- Président de la Communauté d'agglomération du niortais.
- Alain LECOINTE, CAN, Vice- Président de la Communauté d'agglomération du niortais.
- Céline AIRAUD, Centre hospitalier de Niort
- Francis BARBIER, ACGA 79, Association chiens guides d'aveugles.
- Sylvaine BARBIER, ACGA 79, Association chiens guides d'aveugles.
- Liliane BARATON, DFD, Dyspraxie France Dys.
- Jacques BOUCHAND, Centre de ressources handicap.
- Nelly BOUCHAUD, MDPH, Maison départementale des personnes handicapées des Deux-Sèvres.
- Dominique BOURGEOIS, CCI, Chambre de commerce et d'industrie.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Sonia DRAGHI-NIETHAMMER, UNAFAM 79, Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychique.
- Myriam FAITY, Foyer de vie Mélioris Les Genêts 79.
- Laurent FERON, CRRF Le Grand feu, Association Mélioris.
- Sébastien FORTHIN, CAN, Communauté d'agglomération du niortais.
- Patrick GRANET, L'ADAPT 79, Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.
- Yaël MARTINET, Ville de Niort
- Patrice PAIN MERLIERE, APF France handicap, Association des paralysés de France handicap
- Bruno PAULMIER, Directeur général des services, ville de Niort.
- Maryse PETIT, AVH, Association Valentin Haüy.
- Anita PIERRE, AS 79, Association des Sourds 79.
- Christophe PREVOST, CAN, Communauté d'Agglomération du Niortais.

Mots d'accueil

- ✓ Jacqueline LEFEBVRE excuse M. Le Maire retenu, par d'autres obligations et remercie les membres présents. Elle annonce une modification de l'ordre du jour : Richard DUPAS-RENAUD interviendra en 2^{ème} position.
- ✓ Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN encourage les membres présents à participer activement aux temps d'échanges et énonce l'ordre du jour modifié :

Ordre du jour modifié:

1. Bilan des 4^{ème} Rencontres Accès Libre

2. Eléments de diagnostic en vue de l'élaboration d'un guide de recommandations pour une **manifestation accessible et durable**.

3. Présentation du rapport d'accessibilité 2018 de la Ville de Niort :

- Point Ad'AP Ville de Niort
- Bilan convention FIPHFP
- Bilan accueil des enfants en situation de handicap dans le périscolaire et centres de loisirs.

4. Présentation du Label accessibilité chantier, testé lors du chantier GRDF de la rue du Vivier.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

1. Bilan des 4^{ème} Rencontres Accès Libre

Emma Mauillon – Coordinatrice actions handicap-Université de Poitiers
(annexe 1)

1.1 Un bilan très positif :

Cette 4^{ème} édition des **Rencontres Accès Libre** a été une belle réussite, (cf. diaporama).



- Des partenaires encore plus nombreux : le comité de pilotage a réuni cette année **42 partenaires** institutionnels et associatifs dont **15 nouveaux** donnant une nouvelle dimension aux Rencontres, avec l'ouverture vers un public plus divers (personnes âgées, migrants, jeunes des quartiers populaires, ...)
- Un programme dense : **21 actions** très variées sur **11 jours**, autour de la thématique « Du vivre et du faire ensemble »; théâtre, expositions, sport, musique, danse, cinéma, chorale, formation, ... qui ont rassemblé pas moins de **900 personnes**.
- De nouveaux lieux publics investis: comme l'avait souhaité les membres du comité de pilotage, afin de donner de la visibilité à cet évènement et aller à la rencontre du grand public, les actions se sont déroulées au **cœur de la ville**; place du marché et place de la Brèche mais aussi dans de **nouveaux lieux** fréquentés par un public varié; bar, CSC, patronage Laïque, Centre Du Guesclin, ...
- Une communication en progrès :
Chacun des partenaires a relayé l'information dans son réseau.
En partenariat avec le service communication CAN/Ville, de **nouveaux supports de communication** ont été créés (oriflammes et roll up) améliorant la visibilité de l'évènement, notamment en extérieur.
Des **affiches spécifiques** pour certaines actions ont aussi été réalisées en partenariat avec les partenaires concernés.
Le **point presse** organisé à la patinoire a été « plus vivant », plus « concret ».



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

1.2 Des améliorations à envisager:

➤ **Communication :**

Lancer la diffusion des affiches en amont (début avril), dans un second temps, diffusion des programmes (fin avril, début mai).

Proposer une **version braille et audio** du programme.

Créer un **groupe chargé de la diffusion** des supports de communication : affichage et temps d'échanges avec les commerçants, association, diffusion radio... Étudiants Master IPHD ? usagers ?, partenaires volontaires ? ...

Développer la **communication spécifique** à chaque action (une affiche par action).

- **Impliquer des établissements** (scolaires, médico sociaux ou autres) sur certains évènements pour s'assurer d'un minimum de spectateurs.
- **De nouveaux soutiens financiers à développer** : les rencontres prennent chaque année de l'ampleur avec des programmations couteuses mais un budget constant. Il est nécessaire de trouver de **nouveaux financeurs** (MACIF, etc, ...).

Quelles perspectives pour 2020 ?

L'ensemble du COPIL semble unanime pour reconduire les Rencontres Accès Libre l'année prochaine.

La réussite de l'organisation de cet évènement reposera sur le co-portage Ville/Université qui reste à confirmer.

Emma remercie l'ensemble des partenaires pour leur engagement dans ces Rencontres.

Temps d'échanges

Les membres présents remercient l'Université et la Ville qui ont co-organisé les Rencontres et se sont impliqués quotidiennement, pendant les 11 jours. La satisfaction est au rendez-vous.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Remarque :

Au 18 décembre de nombreux partenaires interpellent l'Université (Le Centre de Ressources Handicap) et la Ville pour connaître les modalités de la manifestation de 2020.

Comme prévu, Jacques Bouchand, Enseignant Chercheur et Coordinateur du projet vient de partir à la retraite.

Ses collègues du Master ont été mutés vers d'autres universités.

L'année scolaire 2019/2020 est une année de transition pour le Master avec l'arrivée de nouveaux intervenants.

Emma Mauillon, Chargée de gestion administrative et d'aide au pilotage opérationnel – volet handicap à l'université de Poitiers en soutien au Centre de ressources handicap sur Niort a quitté son poste.

Un nouvel appel à candidature est en cours.

La Ville de Niort est attachée à la réalisation des Rencontres, mais à ce jour le montage de l'opération n'est pas encore consolidé.

Un message vient d'être envoyé aux partenaires pour expliquer la situation.

Mmes LEFEBVRE et SAN MARTIN ont signé un courrier à destination du Président de l'Université pour connaître la possibilité de mobilisation du Centre de Ressources Handicap.

En début d'année les partenaires seront informés de la suite donnée à l'édition 2020 de la manifestation.



2. Présentation des éléments de diagnostic en vue de l'élaboration d'un guide de recommandations pour une manifestation accessible et durable

Richard Dupas-Renaud – Stagiaire Master 2 IPHD (Inclusion et participation, handicap, difficulté, dépendance)

Richard DUPAS-RENAUD, présenté lors de la CCA du 15 mars, est en stage à la mission accessibilité – inclusion de la Ville de Niort jusqu'au 28 juin. Il a présenté des éléments de diagnostic en vue de l'élaboration d'un guide de recommandations pour une manifestation accessible.

Il a commencé par réaliser un état des lieux de l'existant.

Pour cette phase de diagnostic, il a rencontré **16 services de la Ville de Niort et 4 associations.**

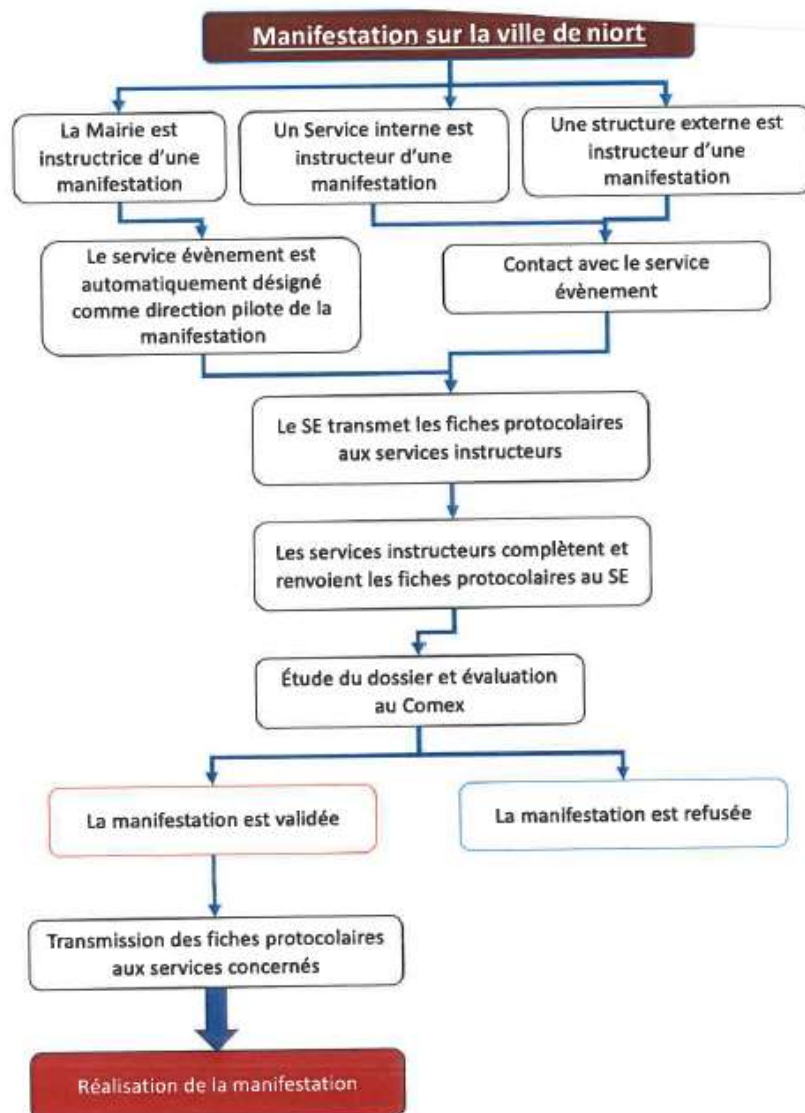
➤ Fonctionnement actuel :

Le service Evènement centralise les demandes de manifestations sur le domaine public et transfère les différentes demandes aux services instructeurs concernés.

La Ville a mis en place un Comité d'examen des manifestations appelé COMEX, composé de 2 élus, de représentants du Cabinet du Maire, des Directions Espace public, Gestion urbaine réglementaire, Commande publique et logistique, Affaires culturelles et de la Police municipale.

Cette instance est informée de l'ensemble des manifestations, 700 par an.

Elle se prononce sur les manifestations, elle tranche les conflits spatio temporel (Voir schéma ci-après).



Cette étude a permis de montrer que les procédures réglementaires ne sont pas toujours connues des organisateurs et ne sont pas suivies de manière automatique.

D'autre part, les organisateurs déplorent le fait de n'avoir pas de suivi de la manifestation. Les documents à compléter pour le dossier de manifestation ne sont pas tous accessibles au plus grand nombre.

- Richard a présenté une étude de marché (benchmarking) qu'il a réalisé auprès des villes du Grand Ouest ; Angers, Angoulême, Châtellerauld, La Rochelle, Nantes et Poitiers.

Elles n'ont pas encore de guide pratique d'accessibilité clairement défini, mais prennent de plus en plus en compte la question de l'accessibilité dans les manifestations.

Une réflexion nationale est en cours sur le sujet avec le CEREMA (Centre d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)

- En cas pratique, Richard a participé activement à l'organisation des 4^{ème} Rencontres Accès Libre. Il a créé 7 affiches spécifiques.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Il a proposé une modification de fiche à la destination de la Direction de la commande publique et logistique (DPCL).

: Fiche DCPL actuelle

DOSSIER DE MANIFESTATION Organisation de l'évènement Direction de la Commande Publique et Logistique			
Nature de l'évènement :		Heure début (*):	
Date(s) :		Heure fin :	
Lieu :		Fiche N° :	
Date et heure Récupération par le service demandeur auprès de la conciergerie :			
LE SERVICE DEMANDEUR			
Service demandeur :			
Contact référent :			
Tel :		Mail : @mairie-niort.fr	
Descriptif des besoins			
CONFIGURATION ET AGENCEMENT DE LA SALLE			
Nombre : /			
Tables :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Installation :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Agencement :	<input type="checkbox"/> en U <input type="checkbox"/> en L	Type conférence :	<input type="checkbox"/> en U <input type="checkbox"/> en L
Gobelet :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Tasse :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Verre :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vaisselle :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Service :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
MATÉRIEL			
PC portable :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Vidéo projecteur :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Connexion Internet (*) :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Ecran :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Sonorisation/enceintes :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Micro HF :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
(*) la connexion est à demander à la DSTI via le service demandeur			
DENRÉES ALIMENTAIRES ET BOISSONS			
Café :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Thé :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Jus d'orange :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Eau :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Petits gâteaux :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Sucre :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
PRÉSENCE D'ÉLU(E)			
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Nom de l'élu(e) :			
AUTRE DEMANDE SPÉCIFIQUE			
(*) En cas de réunions ou de manifestations en dehors des heures normales d'ouverture de l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi (8h45-12h30 et 13h45-17h30) Merci de préciser les horaires de la manifestation Samedi de à le matin et de à l'après-midi ou le soir Dimanche de à le matin et de à l'après-midi ou le soir Le soir en semaine de à			

Proposition de fiche DCPL

Annexe 1 : Projet fiche récapitulative Organisation de l'évènement Direction de la commande publique et logistique														
La structure / Porteur du projet							Le service Demandeur/Accompagnateur							
Structure : Ville de Niort / Centre de ressources handicap							Service demandeur : Mission accessibilité inclusion							
Contact référent : Isabelle MOREAU / Jacques BOUCHAND							Contact référent : Isabelle Moreau							
Tel :							Tel : 782506 86 60 11 44							
Mail :							Mail : isabelle.moreau@mairie-niort.fr							
Nature de l'évènement : 4 ^{ème} Rencontres Accès libre – manifestation grand public (- de 1500 personnes par animation)														
Dates	Lieu	Horai re	Personnes	Élu(e)	Denrées alimentaires et boissons				Vaisselle			Service	Livraison	
					Petits gâteaux	Autres	V	L	Autres					
Autre demande spécifique														
Légende														
Personnes : Nombre de personnes ; Élu(e) : Présence d'Élu(e) ; Café : Café ; Jus d'orange : Jus d'orange ; Thé : Thé ; Eau : Eau ; Sucre : Sucre ; Gobelet : Gobelet ; Verre : Verre ; Tasse : Tasse														



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Temps d'échanges

Les membres présents valident la proposition de fiche, plus accessible avec des pictogrammes.

Ils font part de leur intérêt pour ce travail et encourage la Ville de Niort à développer toutes actions visant les démarches en autonomie pour les personnes en situation de handicap souhaitant organiser des manifestations.

Remarque :

En cette fin d'année, le service Evènement travaille sur la modification du dossier des manifestations et sur les fiches qui le compose en coordination avec les services concernés.

3. Présentation du rapport d'accessibilité 2018 de la Ville de Niort

Introduction :

Cécilia San Martin Zbinden – Conseillère municipale déléguée à l'accessibilité et aux personnes en situation de handicap.

Mme SAN MARTIN explicite le slogan du rapport d'accessibilité 2018 « Les seules limites sont celles que l'on se donne ! »

C'est la devise du partenaire de la Ville de Niort, le Comité handisport 79, affichée lors du relais handi-valide « Free Handi'se Trophy » le 29 mai dernier à l'occasion des 3^{ème} Rencontres Accès Libre. Le fil rouge des Rencontres était « **Le dépassement de soi** ». Dans cette compétition le seul adversaire à affronter est soi-même et ses propres limites. Le succès dans cette compétition n'engendre pas de vaincu et ne se fait donc pas au détriment d'autrui. Inutile d'être dans des conditions extrêmes, pour se confronter à ses limites : nos activités quotidiennes et banales sont toutes des occasions idéales.

Mme SAN MARTIN rappelle qu'en rencontrant, en vivant, en travaillant avec des personnes en situation de handicap nous sommes confrontés à des situations



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

particulièrement difficiles à gérer, qu'il faut savoir affronter pour que nous puissions **vivre ensemble** tout simplement.

3-1. Point Ad'AP

Intervention de Nathalie BORDAT TALON, Chef de service Etudes, prospectives et gestion transversale du Bâti- Direction Patrimoine et Moyens à la Ville de Niort.(annexe 2)

Les travaux programmés initialement en 2017 puis reprogrammés en 2018 sont terminés sur les ERP : groupe scolaire Ernest Pérochon maternelle et élémentaire.

Les études initialement programmées en 2018 seront reprogrammées : ascenseurs pour 5 groupes scolaires, salle omnisport, les études seront réalisées en interne pour la mise en accessibilité des groupes scolaires Jules Michelet maternelle et élémentaire, les Brizeaux maternelle.

Bilan de l'Ad'AP au 31 décembre (au bout de 3 ans) :

- 76 ERP sont déclarés accessibles soit 34,8% du patrimoine Ville de Niort.
- Les travaux sont en cours dans 33 ERP
- Montant des travaux réalisés sur le cadre bâti (en 2018): 309 645 €
- Montant des travaux réalisés sur les IOP : 17 961,81 €

Remarque :

En 2015, deux prestataires externes ont établi les diagnostics de travaux à réaliser dans le cadre de l'Ad'AP. Les montants des travaux estimatifs ont été complétés par des études approfondies en externe comme en interne suivant l'importance des dossiers (nécessité d'une maîtrise d'œuvre externe dès la nécessité d'un permis de construire). Aussi il a été estimé une enveloppe d'études correspondant à 20% du montant estimé des travaux pour l'ensemble des sites.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Bilan des 3 premières années : toutes les études ont été réalisées en interne par les services municipaux : une économie sur l'enveloppe Ad'AP a été chiffrée à 105 000 € (20% des sommes mandatées sur la période).

D'autre part, une économie a été générée par la suppression du patrimoine (cf. délibération du 17 décembre 2018) pour un montant de 794 289 €.

Des opérations sont en cours d'analyse des offres de maîtrise d'œuvre et ne seront pas réalisées en 2019. Elles seront donc reportées sur les années 2020 2021.

Temps d'échanges

L'assemblée a remercié Nathalie Bordat –Talon pour la clarté de son exposé et souhaite effectuer des visites de site mis en accessibilité dans le cadre de l'AD'AP.

Le rendez-vous est pris pour le 15 octobre pour visiter la mairie annexe du Clou Bouchet et le Petit Théâtre Jean Richard qui viennent d'être mis en accessibilité (cf. le relevé de conclusion envoyé le 17/12/2019).

3-2. Bilan convention FIPHFP

Intervention de Chantal Kihm, Chargée Mission Handicap, Direction Ressources Humaines à la Ville de Niort.

- **Mobilisation des ressources externes, développement des partenariats :**
 - Reconduction de la convention avec Cap emploi
 - Participation à l'Handi-Pacte régional
 - Développement de l'emploi indirect (ESAT de Niort, ADAPEI)

- **Formation des travailleurs handicapés, sensibilisation et communication à destination des agents :** 25 agents ont participé à des ateliers de reconversion professionnelle sur 4 demi-journées.

- **Amélioration des processus de mobilité et de reconversion professionnelle :** 1 agent a bénéficié d'un bilan de compétences en vue d'un reclassement professionnel.

- **1 apprenti en situation de handicap accompagné**



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- **Adaptation et aménagement de postes** : Etudes internes 31 200 € d'aides par le FIPHFP.
- **Mise à disposition d'équipements, de matériels ou de mobilier** : fauteuils ergonomiques : (dont 7 549,79 € part financée par le FIPHFP) 11 725.19 € ; matériel et outillage spécifique : 2 906,15 € (dont 1 707,33€ financé par le FIPHFP).
- **Amélioration des conditions de vie** : 4 agents dont 3 BOE ont bénéficié d'une prise en charge de leurs prothèses auditives.
- **Parcours de transition professionnelle** : 1 agent a suivi un parcours pour préparer un diplôme universitaire.

Résultats :

Le taux d'emploi des personnes en situation de handicap à la Ville de Niort est de **9,97 %** de l'effectif total.

Une nouvelle convention est en cours CAN /Ville/FIPHFP pour une aide estimée à 400 000 € sur 3 ans.

Un diagnostic a été établi pendant l'année 2018, avec des analyses quantitatives et qualitatives de données de stratégies économique et sociale et de politique de ressources humaines. La construction a été collective autour de trois thématiques : sensibilisation/communication/formation; Maintien en emploi; Recrutement.

La convention est passée au Conseil municipal du 17 juin.

3-3. L'accueil des enfants en situation de handicap

Intervention de Simon Rouanet, Coordonnateur périscolaire « Référent contrat ville et handicap » Direction de l'éducation – Service animation - Ville de Niort (annexe 3)

- 148 enfants à besoins particuliers
- 124 215 € consacrés par la Direction Education
- 32 protocoles d'Accueil Spécifique en centre de loisirs



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- 30 réunions d'équipe de suivi de scolarisation auxquelles ont été associés les agents municipaux
- 7 782 h d'accompagnements individuel et collectif
- Le Conseil Municipal des Enfants (CME) Création d'un parcours « Accessibilité, si on en parlait »
- La Charte accueil Enfant en situation de handicap (ESH) vient d'être éditée (Cf. annexe 1)

3-4. Le handisport un axe majeur / Le sport pour tous

Intervention de Régine Gallot, Responsable du service des sports - Ville de Niort

L'accès au sport est un axe fort de la politique sportive de la Ville qui a été labellisée à nouveau, en janvier 2019, par 3 Lauriers au niveau national au sein du Label « Ville Active & Sportive ».

La Ville de Niort contribue fortement à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde sportif.

Nombre des équipements sportifs municipaux sont d'ores et déjà accessibles ou en passe de l'être dans le cadre de l'Ad'AP pour lequel la Ville engage près de 3 millions d'euros entre 2016 et 2024. Pour cela, elle travaille en étroite collaboration avec les Comités départementaux Handisport et Sport adapté.

Depuis 2014, la politique Sport Santé initiée par la Ville de Niort intègre la mise en œuvre d'une activité régulière, adaptée, sécurisée et progressive réservée aux seniors à travers le Pass'Sports Seniors Actifs. Ce dispositif est mis en place avec l'Association Gériatologique Sud Deux-Sèvres (CLIC). 15 associations sportives partenaires se mobilisent pour offrir une palette d'activités allant du tir à l'arc à la marche, de l'aviron à la gymnastique douce ou au golf et à l'escrime.

Temps d'échanges

Les membres présents ont appréciés les présentations des actions du rapport d'accessibilité par leurs acteurs.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Remarque :

Le rapport d'accessibilité 2018, et ses annexes, passés au Conseil municipal du 17 juin est accessible en intégralité sur le site du Vivre à Niort rubrique service public/handicap

https://www.vivre-a-niort.com/fileadmin/ville/services_publics/handicap/Rapport_accessibilite_2018.pdf

4. Présentation du Label accessibilité chantier, testé lors du chantier GRDF de la rue du Vivier.

Intervention de Jean-Luc Thibaudeault, Agent de développement à l'ASN Basket (annexe 4)

Du 17 janvier au 29 mars 2019, GRDF a renouvelé 180 mètres de canalisations rue du Vivier. Les travaux ont nécessité la mise en place d'une déviation réalisée par la Ville. L'accès des riverains a été maintenu. GRDF, sponsor du basket, a travaillé avec Jean-Luc Thibaudeault afin de rendre accessible le chantier aux personnes à mobilité réduite (fauteuils, déambulateurs, poussettes...).

Jean-Luc Thibaudeault a présenté cette action pilote dans la région et les moyens mis en œuvre pour l'accessibilité du plus grand nombre pendant les travaux :

- Visite et validation de la zone d'accessibilité avec des adhérents (GEM- Terrasses) en situation de handicap.
- Concertation avec les riverains pour déterminer une zone de rangement des poubelles.
- Mise en place de barrières aux alentours des tranchées pour sécuriser les riverains.
- Mise en place de plates-formes amovibles pendant la journée, mais fixées au sol le soir pour l'accessibilité des riverains, piétons et deux roues.
- Pose de ralentisseurs pour minimiser le bruit des dalles métalliques lors des passages de véhicules en fin de soirée et le week end.



Temps d'échanges

L'assemblée a remercié Jean-Luc Thibaudeault pour sa présentation et encourage cette initiative pour les chantiers de voirie à venir.

5. Divers

Suite au café signes programmé le 25 mai dans le cadre des 4^{èmes} Rencontres Accès Libre, l'Association Sourds 79 a organisé une rencontre le 12 juillet, place de la Brèche. Depuis septembre, un café signes avec des personnes sourdes, déficientes auditives et entendantes se déroule un vendredi par mois au Centre socio culturel de Sainte Pezenne.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Les prochaines dates: 10 et 24 janvier, 07 et 21 février, 06 et 20 Mars, 03 et 17 Avril, 1er
15 et 29 Mai, 12 et 26 Juin et le vendredi 03 Juillet.

Conclusion

Jacqueline LEFEBVRE et Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN remercient à nouveau les
participants pour la qualité des échanges.

La réunion se termine à 19h15.

La prochaine réunion est programmée pour le vendredi 22 novembre à 14h00 au Centre
d'art contemporain photographique d'intérêt national – Villa Pérochon - Niort.

COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITE du
07 juin 2019 - [POINT D'ETAPE Ad'AP](#)



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE
L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS PARTOUT



DIRECTION PATRIMOINE ET MOYENS
ETUDES ET TRAVAUX

Ordre du jour

1- POINT D'AVANCEMENT AD'AP 2019

Légende : études en cours
à venir
terminées

ETUDES 2019

pour travaux 2020

SECTEUR PUBLIC

- Espace Michelet : étude en cours



© Can Stock Photo - csp16736834

SECTEUR SCOLAIRE

- GS Aragon Elémentaire : analyse de candidatures MOe
- **GS Michelet Maternelle** : étude en cours
- GS JAURES Elémentaire : analyse des candidatures MOe
- GS Brizeaux Maternelle : étude à mener
- GS Zola Elémentaire : analyse des candidatures MOe

SECTEUR SPORTIF

- Salle Omnisport : analyse des candidatures MOe
- **Salle de sport rue Villersexel** : à venir



ETUDES 2019

pour travaux 2020 **suite**

9
ERP



© Can Stock Photo - csp16736834

- Salle de sport Pissardant : à venir
- Stade Pissardant : étude en cours
- Boulodrome de Galuchet NORON : étude terminée
- Centre Départemental de Tennis : à venir
- Centre Equestre : en cours
- Stade Jean Adolphe : en cours

SECTEUR CULTUEL

- Cimetière de Souché : à venir
- Eglise de Souché : en cours
- Eglise Saint André : à venir



ETUDES 2019

pour travaux 2020 **suite 2**

6
ERP

SECTEUR CULTUEL suite

- Eglise Saint Florent : à venir
- Temple : à venir



SECTEUR ADMINISTRATIF ET DIVERS

- Hôtel Administratif Péristyle et Triangle : à compléter (premier dossier déjà instruit)
- Hôtel de Ville : dossier Monuments historiques à compléter
- Fourrière pour Animaux : à venir
- WC publics Cimetière de Souché : à venir



TRAVAUX PROGRAMMES 2019

3
ERP

SECTEUR CULTUREL

- Patronage laïque : en instruction en cours—
travaux en octobre 2019



SECTEUR SCOLAIRE

- GS Zola Maternelle : travaux été 2019
- GS Aragon Maternelle : travaux été 2019



TRAVAUX TERMINES 2019

5
ERP



Petit Théâtre Jean Richard
Studio St Florent camji

Stade de Massujat
Stand de tir Massujat

Mairie de quartier du Clou Bouchet



TRAVAUX EN COURS 2019

6
ERP



GS Proust Elémentaire

GS Proust Maternelle: 1^{ère} phase été 2019

GS Ferry Maternelle : été 2019

Complexe Barbusse: travaux non terminés ;
dérogation pour étage non accessible (salle
de musculation) ou ascenseur ?

Golf : fin des travaux 15 juin

Hippodrome tribunes: début des travaux
septembre



TRAVAUX NON COMMENCES

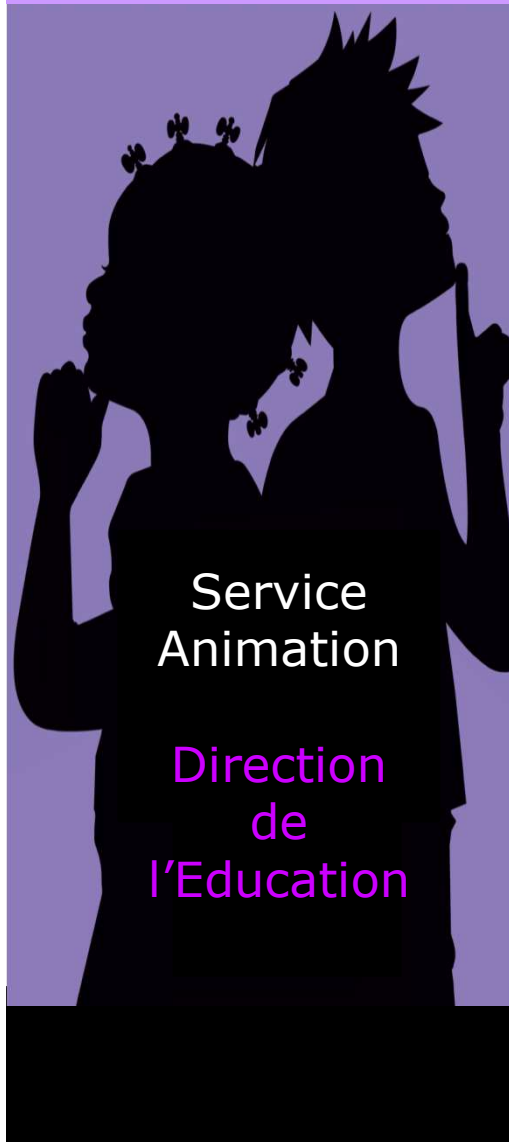


GS Brizeaux Maternelle : reportés Eté 2020
GS Michelet Elémentaire : reportés Eté 2020
GS Michelet Maternelle : reportés Eté 2020

3
ERP



CCA 07/06/19

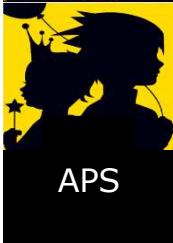
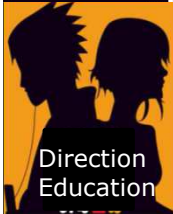


Service
Animation

Direction
de
l'Education

**Bilan Accueil de l'Enfant
en Situation de
Handicap dans les
écoles Niortaises**

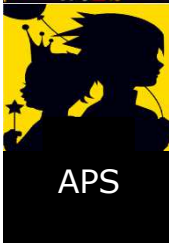
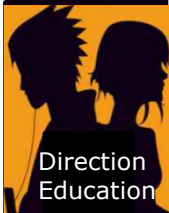
Action 2018



- ❖ **148 enfants à besoins particuliers**
- ❖ **124 215 € consacrée par la Direction Education**
- ❖ **32 Protocoles d'Accueil Spécifique en centre de loisirs**
- ❖ **30 Réunions d'Equipe de Suivi de Scolarisation** auxquelles ont été associées les agents municipaux
- ❖ **7 782 h d'accompagnements individuel et collectif**
- ❖ **Le Conseil Municipal des Enfants (CME)** Création d'un parcours « Accessibilité, si on en parlait »
- ❖ **La Charte ESH** Rédaction et diffusion

Action partenariale

- ❖ **Master IPHD** 3 stagiaires
- ❖ **Rencontres accès libre** Participation spectacle + table ronde
- ❖ **Journée du développement durable** Visionnage film
- ❖ **Unis-Cité** Programme « famille en harmonie »
- ❖ **Pôle ressources handicap du GPA 16/79** Analyse des pratiques
- ❖ **Participation CME APS et CL à Accès Libre**
- ❖ **Services médico-sociaux ITEP, SITEPP, APF...**

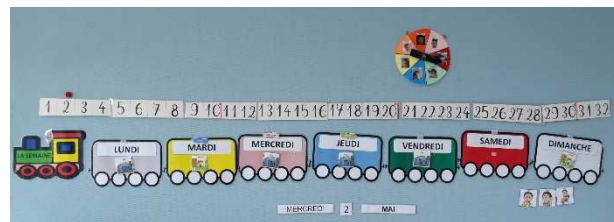


CCA 07/06/19

Merci de votre attention

Service
Animation

Direction
de
l'Éducation



Rapport d'Accessibilité



Chantier GRDF, Rue du Vivier, 79000 NIORT
du 17/01/2019 au 23/03/201

Mise en accessibilité à des fins de labellisation du chantier GRDF Rue du Vivier

Sommaire

Localisation du Chantier	3
Analyse du site, de la population locale et passante	4
Présentation du site	4
Population locale et passante	4
Préparation et suivi du chantier, phase 1.....	5
Consignes de mise en accessibilité.....	5
Consignes de rangement des ordures ménagères pour l'accessibilité.	6
Evolution du chantier et de l'accessibilité.....	7
Repérage des zones inaccessibles.	5
Comment éviter les risques pour les riverains ?	7
Préparation et suivi du chantier, phase 2.....	9
Communication	12
Informations locales	12
Clôture du chantier :.....	13
Bilan qualitatif auprès des intervenants,.....	13
Bilan critique.....	13
Le label Accessibilité :	14
Tests d'accessibilité et labellisation.....	14
Formations.....	14
Communication sur la labellisation	14
Presse.....	14
Elus.....	14
Médias numériques.....	14

Rapport d'Accessibilité, Chantier GRDF, Rue du Vivier, 79000 NIORT, du 17/01/2019 au 23/03/2019

Localisation du Chantier

Ville NIORT : 60000 habitants



Rue du Vivier - Accès au centre ville, au Conseil Départemental... par le périphérique et pour les habitants du quartier Cholette



Rapport d'Accessibilité, Chantier GRDF, Rue du Vivier, 79000 NIORT, du 17/01/2019 au 23/03/2019

Analyse du site, de la population locale et passante

Présentation du site



1^{er} Phase du 17/01/2019 au 01/03/2019
N°(81-93) Secteur Basse rue du Vivier



2^{eme} Phase du 18/02/2019 au 29/03/2019
N°(01-19) Secteur haute rue du Vivier



Entrée du site des Terrasses

Population locale et passante

Etude de la population aux alentours (entreprises, services, habitants, commerces...)

- ✓ Téléphonique, porte à porte et rendez-vous avec les établissements (Les Terrasses)
- ✓ Prises de contacts avec le Tan et Tan Lib pour les personnes à mobilité réduite

Plus de 80 personnes à mobilités réduites dans l'établissement des Terrasses (Jeunes Obèses, personnes avec des troubles neurologiques, troubles du comportement, accidents vasculaires et du travaille.

Rapport d'Accessibilité, Chantier GRDF, Rue du Vivier, 79000 NIORT, du 17/01/2019 au 23/03/2019

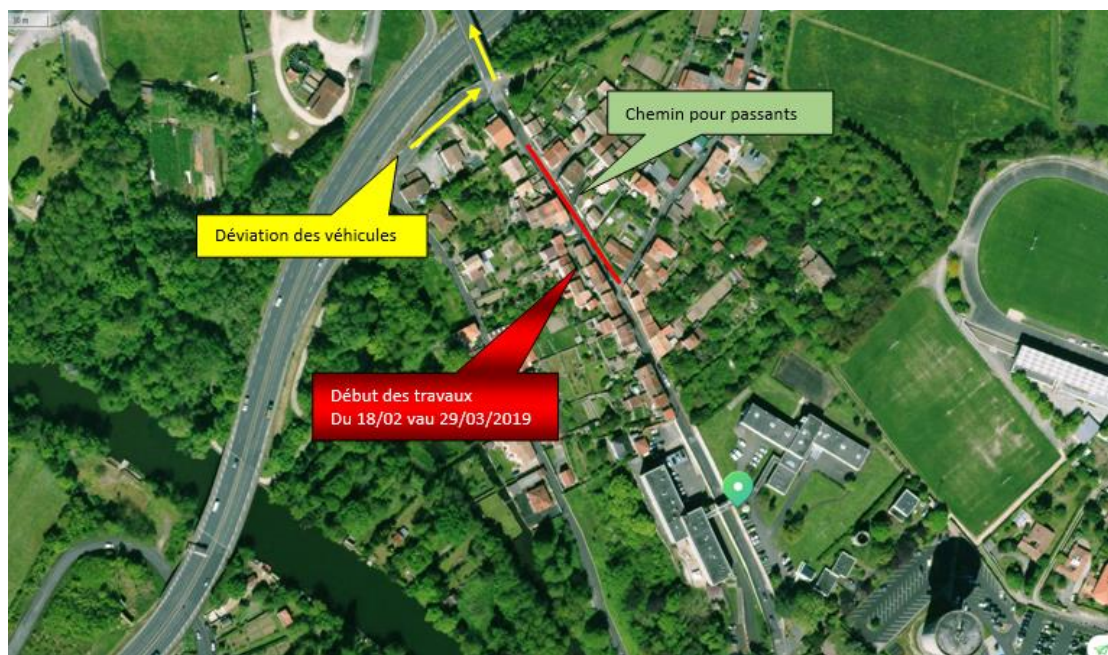
Préparation et suivi du chantier, phase 1

Consignes de mise en accessibilité

Repérage sur les lieux du site avec les intervenants des différents corps de métier, pour la mise en place d'un chemin de circulation des passants, pendant la durée des travaux.

1^{er} phase des travaux de la partie basse

Rue du Vivier



Repérage des zones inaccessibles.

Des zones à risques et inaccessibles (dites venelles) sont répertoriées dans la rue et les riverains ont été sensibilisés en amonts des travaux.

ATTENTION TRAVAUX RUE DU VIVIER NIORT

GRDF procède à des travaux sur le réseau et les branchements gaz de votre rue.

Soyez assurés que l'entreprise EIFPAGE qui réalise les travaux, s'attache à limiter les nuisances et la gêne occasionnée.

L'AMICALE NIORTAISE, met en place un label Accessibilité Chantiers.



Ce label, élaboré en partenariat avec GRDF, valide les efforts fait par l'entreprise afin d'améliorer l'accessibilité pour les riverains et les passants pendant la durée des travaux.

Cordialement,

Responsable Accessibilité :
Mr Jean-Luc THIBAUDEAULT
Tel : 06 50 15 36 54



Rapport d'Accessibilité, Chantier GRDF, Rue du Vivier, 79000 NIORT, du 17/01/2019 au 23/03/2019

Organisation du suivi du chantier

Trois passages par semaine (lundi, mercredi et vendredi) sont programmés avec les responsables des chantiers et certains riverains, afin de voir ensemble si nous sommes bien dans l'accessibilité sur le chantier.

Une semaine après le lancement des travaux, trois riverains (N° 85, 86 bis et 89) et ont appelé pour des interrogations sur l'accessibilité.

Exemple : pour des livraisons de plateaux repas, passage de l'infirmière pour une personne âgée et le passage difficile dans une venelle.

Visite de début de chantier, préparation cahier de consignes...



Consignes de rangement des ordures ménagères pour l'accessibilité.

Après une concertation avec quelques riverains et le responsable de chantier, une zone d'encombrement lors des évacuations des ordures ménagères, sera marquée au sol pour avoir une meilleure accessibilité sur les trottoirs.



Avant



Après

Rapport d'Accessibilité, Chantier GRDF, Rue du Vivier, 79000 NIORT, du 17/01/2019 au 23/03/2019

Evolution du chantier et de l'accessibilité

De nombreuses barrières sont mise en place, aux alentours des tranchées pour sécuriser les riverains et les passants, tout en mettant des plates-formes, pouvant supporter 400 kg pour une accessibilité optimale.



Les plates-formes sont amovibles pendant la journée des travaux, mais sont fixées au sol le soir, pour l'accessibilité des riverains, piétons et les deux roues.

Comment éviter les risques pour les riverains ?



Rapport d'Accessibilité, Chantier GRDF, Rue du Vivier, 79000 NIORT, du 17/01/2019 au 23/03/2019

Ouverture de la rue du Vivier (partie basse) le mardi 5 février avec toutes les barrières et plateformes, pour éviter les risques des riverains et des passants.

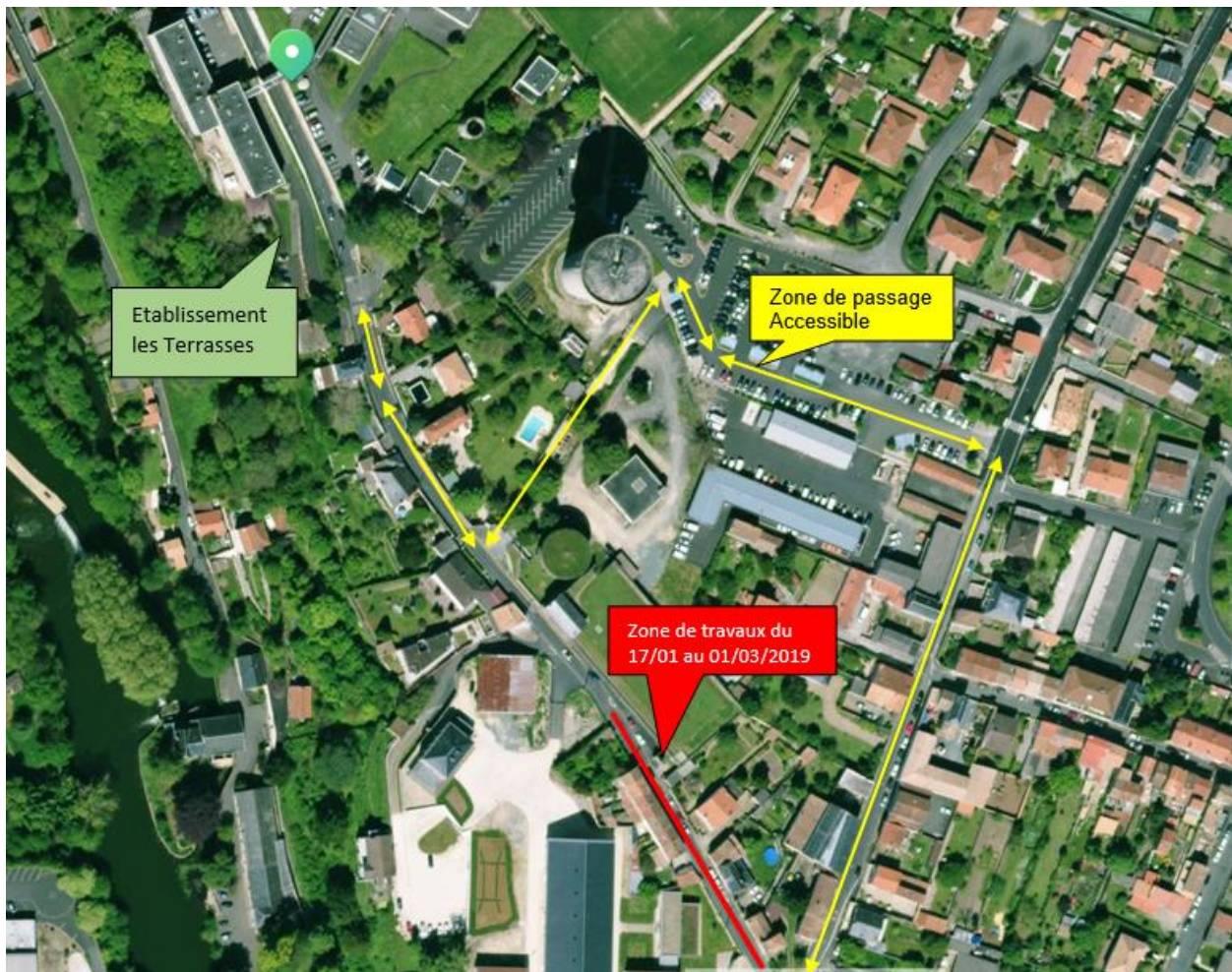


Rapport d'Accessibilité, Chantier GRDF, Rue du Vivier, 79000 NIORT, du 17/01/2019 au 23/03/2019

Préparation et suivi du chantier, phase 2

Consignes de mise en accessibilité

2eme phase des travaux de la partie haute
Rue du Vivier



La deuxième partie du chantier à commencé le 4 février.

- ✓ Un repérage a été effectué avec le responsable de chantier (EIFFAGE) pour la mise au norme de l'accessibilité et le positionnement des panneaux des piétons, afin de sécuriser les passants et les intervenants sur le chantier.
- ✓ Les entreprises, établissements, taxis, éboueurs et Mobi Tan, ont été prévenus en amont par téléphone, afin de prendre des dispositions.
- ✓ Une personne référente des terrasses (en situation de handicap) a validé la zone de passage accessible qui contourne les travaux.

Rapport d'Accessibilité, Chantier GRDF, Rue du Vivier, 79000 NIORT, du 17/01/2019 au 23/03/2019



Organisation du suivi du chantier

Trois fois par semaine, une réunion de chantier est effectuée avec les responsables de chantier, pour faire un point sur les difficultés des travaux et les retours des riverains.

Un riverain de 97 ans, nous a fait part qu'il avait une grande difficulté de marcher et vue la problématique de la venelle après les travaux, GRDF a demandé que la société EIFFAGE bitume la sortie du riverain afin qu'il puisse sortir en toute sécurité.



Sortie du riverain, après les fouilles, qui ont été effectués dans la journée.

Rapport d'Accessibilité, Chantier GRDF, Rue du Vivier, 79000 NIORT, du 17/01/2019 au 23/03/2019

Sécuriser les fouilles avec des barrières de chantier pour les riverains et les passants en fin de chantier.



Accessibilité des entrées de garages pour les riverains et pose de ralentisseurs pour minimiser le bruit de dalles métallique, lors des passages des véhicules en fin de soirée et le week-end.



Rapport d'Accessibilité, Chantier GRDF, Rue du Vivier, 79000 NIORT, du 17/01/2019 au 23/03/2019

Communication

Informations locales

Participation aux réunions d'information avec les habitants (distribution de flyers)

Réunion d'information avec les dirigeants des terrasses, pour les acheminements des résidents en Mobi Tan,

Visite et validation pour la zone d'accessibilité avec des adhérents (GEM-Terrasses) en situation de handicap pour la partie haute de la rue des Vivier.

Communication dans la presse locale :

niort

travaux

Le réseau de gaz remis à neuf dans la rue du Vivier

Le chantier débute le 17 janvier et va durer plus de deux mois. Après avoir détecté des microfuites, GRDF a décidé de renouveler 180 m de canalisations.

La sécurité. A l'angle des rues Sarrazine et du Vivier ce mercredi matin, autant l'adjoint au maire Dominique Six que le directeur territorial Poitou-Charentes de GRDF, Renaud Francomme, mettent cette nécessité en avant.

C'est cette sécurité qui a conduit Gaz réseau distribution France à envisager rapidement des travaux sur 180 mètres de canalisation et 21 branchements « pour garantir dans la durée les meilleures conditions d'alimentation des clients en gaz naturel. »

La raison : à la fin de l'année 2018, des véhicules spécialement équipés et chargés de la surveillance du réseau, avaient repéré quelques microfuites. L'alerte passée, la décision a été prise de rénover le réseau dans cette rue du Vivier et certaines venelles adjacentes. Cette opération de renouvellement des canalisations s'accompagnera d'une totale remise à neuf de la voirie, à la charge de GRDF.

« Lors des travaux entrepris par la mairie voici deux ans et demi, nous n'avions pas détecté de problèmes. Les microfuites ne sont pas seulement liées à l'ancienneté des canalisations. » Celles-ci ne sont pas systématiquement se déroulera en plusieurs phases. Il s'agit de l'accessibilité. Un choix lié à l'existence dans la rue de l'établissement de santé des Terrasses. Il s'agit de faciliter sur le chantier la possibilité de circuler des personnes en situation de handicap. Jean-Luc Thibaudeau, agent de développement de l'AS Niort handibasket, apportera son éclairage sur ce « site pilote » au niveau régional. Avec cette volonté de GRDF de « faire le lien handicap-travail ».

pratique

Une déviation

Dès le 17 janvier la déviation suivra le même parcours que lors des précédents travaux. Pour sortir de Niort elle empruntera la rue du Maréchal-Leclerc pour rejoindre la rocade. En partant du boulevard de l'Europe, à la sortie de la bretelle il faudra tourner à gauche rue du Vivier, passer par les rues d'Antes, de Cholet et Sarrazine.

A l'entrée de la rue du Vivier, élu et responsables présentent les grands principes du chantier.

renouvelées à chaque chantier de voirie.

Un site pilote pour l'accessibilité

Ce choix « de tout reprendre à neuf » s'accompagne d'une double opération de communication, GRDF autant que la municipalité, étant bien conscients de la gêne occasionnée par les travaux et les déviations. « Nous apporterons une attention particulière aux riverains au cours des travaux. Le responsable du chantier sera présent sur site tous les mardis de 11 h à 12 h et se tiendra à disposition des riverains pour répondre aux questions. » Les habitants du secteur bénéficieront même de la distribution dans les boîtes aux lettres d'un courrier avec les coordonnées, de ce chargé d'affaires, David Durand (*).

Cette proximité n'est pas que de circonstance, selon Renaud Francomme. « Sur 200.000 kilomètres de réseau en France, nous avons nécessité de pouvoir intervenir en moins d'une heure dans 96 % des cas. » Une règle valable pour les 1.100 salariés de Nouvelle-Aquitaine.

A la sécurité, à l'écoute et à la volonté d'informer, s'ajoute une nouvelle notion pour ce chantier qui débutera le 17 janvier et

Jean-Michel Laurent

* Contact : 05.49.01.50.61.

Rapport d'Accessibilité, Chantier GRDF, Rue du Vivier, 79000 NIORT, du 17/01/2019 au 23/03/2019

Clôture du chantier :

Bilan qualitatif auprès des intervenants,

- ✓ Une enquête sera menée auprès de la population locale
- ✓ visite de riverains, mailing...
- ✓ Un rapport sera remis après chaque fin de chantier.

Bilan critique

Le label Accessibilité :

Tests d'accessibilité et labellisation

- Tests d'accessibilité complets avant l'ouverture du chantier (divers moyens d'accès, divers personnes) avec éventuelles implications d'associations locales,
- Approbation de l'ouverture du chantier pour la labellisation, avec un panneau signalétique à chaque accès des chantiers afin de sécuriser les passants.
- fourniture de panneaux signalétiques Label



Formations

- Formation interne avec les intervenants pour chaque ouverture de chantier avec un échange sur l'accessibilité, parler des différents handicaps que les ouvriers peuvent rencontrer sur les chantiers,

Communication sur la labellisation

Presse

- valorisation du chantier et du label...

Elus

- valorisation du chantier et du label...

Médias numériques

- Valorisation du chantier et de l'entreprise sur les médias numériques,



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT



Compte-rendu de la réunion du 22 novembre 2019 - 14h à 17h

Participants :

- Jacqueline LEFEBVRE, Adjointe déléguée à l'accessibilité et aux personnes en situation de handicap
Vice-Présidente du CCAS, Ville de Niort.
- Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Conseillère municipale déléguée à l'accessibilité et aux
personnes en situation de handicap, Ville de Niort.
- Sylvaine BARBIER, ACGA 79, Association chiens guides d'aveugles.
- Jean-Marie BAUDOIN, Autisme 79.
- Daniel BŒUF, CMA, Chambre de métiers des Deux-Sèvres.
- Krystine BOURDIER, ADAPEI, Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés
- Anne BRIAT, CAN, Communauté d'agglomération du niortais, Musées.
- Dominique BOURGEOIS, CCI, Chambre de commerce et d'industrie.
- Caroline CALVO, Ville de Niort, stagiaire Master 1 IPHD
- Mathilde CHEMIN, CAN, Communauté d'agglomération du niortais, Musées.
- Annick DESCHAMPS, APF France handicap, Association des paralysés de France handicap.
- Sylvie DUBUC, Ville de Niort, mission Valorisation du patrimoine historique.
- Maud DUMAINE, CAN, Communauté d'agglomération du niortais, Musées.
- Michèle DUVAL, FNATH 79, Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés 79.
- Myriam FAITY, Foyer de vie Mélioris Les Genêts 79.
- Odette GELIN, AVH, Association Valentin Haüy.
- Alexia KOVATCHITCH, ITEP de la Roussille.
- Lauren LHOMER, Ville de Niort, service culture
- Sonia MAROLLEAU, ITEP de la Roussille.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Kathlen MILLERAND, UGECAM Les Terrasses GEM.
- Dominique MONDY, Association des Sourds 79.
- Françoise MOREAU, L'ADAPT 79, Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.
- Isabelle MOREAU, Mission participation interne, accessibilité, développement durable.
- Jean-Paul PAJAUD, Union départementale de la fédération des malades et handicapés 79.
- Alain RIBAGER, GIHP Poitou-Charentes, Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physique.
- Gisèle TACONNET, AVH, Association Valentin Haüy.
- Hocine TELALI, Foyer de vie Mélioris Les Genêts 79.
- Sophie VERCEUX, GIHP Poitou-Charentes, Groupement pour l'Insertion des personnes Handicapées Physique.
- Benoit PICARD, interprète LSF.
- Maud THIBAUT, interprète LSF.

Excusés :

- Jérôme BALOGÉ, Maire de Niort et Président de la Communauté d'agglomération du niortais.
- Dominique SIX, Adjoint délégué à la voirie, à la réglementation des équipements recevant du public, à la mobilité urbaine, Ville de Niort.
- Jeanine BARBOTIN, Adjointe déléguée au commerce et au tourisme, Ville de Niort.
- Luc DELAGARDE, Adjoint délégué au partenariat économique et économie mixte, Ville de Niort.
- Anne-Lydie HOLTZ, Adjointe aux quartiers et à la vie participative, Ville de Niort.
- Michel PAILLEY, Adjoint délégué aux bâtiments et patrimoine, environnement, Ville de Niort.
- Agnès JARRY, Conseillère municipale déléguée aux personnes âgées, Ville de Niort.
- Romain DUPEYROU, Conseiller municipal délégué à la vie participative, Ville de Niort.
- René BAURUEL, Vice-Président du Conseil Départemental des Deux-Sèvres
- Thierry DEVAUTOUR, CAN, Vice-Président de la Communauté d'agglomération du niortais.
- Alain LECOINTE, CAN, Vice-Président de la Communauté d'agglomération du niortais.
- Nelly BOUCHAUD, MDPH, Maison départementale des personnes handicapées des Deux-Sèvres.
- Thierry FAVRELIÈRE, ADAPEI 79.
- Henriette FELON, France Alzheimer 79.
- Laurent FERON, CRRF Le Grand feu, Association Mélioris.
- Sébastien FORTHIN, CAN, Communauté d'agglomération du niortais.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- Patrick GRANET, L'ADAPT 79, Association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.
- Chantal KIHM, ville de Niort.
- Daniel MANIER, ville de Niort.
- Bruno PAULMIER, Directeur général des services, ville de Niort.
- Maryse PETIT, AVH, Association Valentin Haüy.
- Anita PIERRE, AS 79, Association des Sourds 79.
- Christophe PREVOST, CAN, Communauté d'Agglomération du Niortais.
- Amélie RAVON, Trisomie 21 79.
- Anne VIGNES, AVH, Association Valentin Haüy.
- Mario SAN MARTIN ZBINDEN, AFM-Téléthon.

Thème de la réunion « La culture pour tous »

Rendez-vous au Centre d'art contemporain photographique (CACP) – Villa Pérochon – 64 rue Paul François Proust.

Mots d'accueil

Cécilia San Martin Zbinden remercie Jean-Luc Fouet de nous accueillir dans le jardin de la Villa Pérochon, Centre d'art contemporain photographique (CACP) depuis mars 2013. Cet équipement culturel est situé en face du Musée Bernard d'Agesci.

Jean-Luc Fouet précise que le CACP est géré par l'**association Pour l'instant**, organisatrice des Rencontres de la jeune photographie internationale.

Président : Olivier NAPPEY

Directeur : Patrick DELAS





COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Le Centre d'art contemporain photographique (CACP)

Un peu d'Histoire par Jean-Luc Fouet.

Le CACP est situé dans l'ancienne maison d'habitation de l'écrivain Ernest Pérochon, né le 24 février 1885 à Courlay (Nord Deux-Sèvres).

Il était instituteur. Il a commencé à écrire à partir de 1908. Son premier roman "Les Creux de maisons" a été publié en feuilleton dans le journal L'Humanité.

En 1920, il obtient le prix Goncourt pour son deuxième roman "Nêne", l'histoire d'une servante de ferme.

Il quitte alors l'enseignement pour se consacrer à l'écriture et s'installe à Niort, d'abord avenue des Martyrs-de-la-Résistance, puis avenue de Limoges. Il est l'auteur de « Les Gardiennes », roman adapté au cinéma par Xavier Beauvois en 2017.

Il meurt en 1942 d'une crise cardiaque, à l'âge de 57 ans.

En 2002, Jean et Jane Debenest, petits enfants d'Ernest Pérochon, ont fait don à la Ville de Niort de la propriété où vécut leur grand-père entre 1930 et 1942.

En acceptant le leg, la Ville de Niort s'est engagée à affecter l'ancienne demeure de l'écrivain à des activités culturelles. Des travaux de sauvegarde du bâtiment sont entrepris dès 2008 (réfection de la toiture). Le chantier démarre fin 2011. Le rez-de-jardin (ancienne cave à charbon) est transformé en galerie photo. Côté rue Paul-François Proust, la grange, qui servait de garage, devient le local d'accueil.



© Mission accessibilité-inclusion



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Présentation du Centre d'art contemporain photographique (CACP)

Jean-Luc Fouet précise que le CACP-Villa Pérochon est conventionné avec le ministère de la Culture – DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Ville de Niort et le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine. Il a le soutien du Conseil départemental, d'entreprises privées et de mutuelles du territoire.

Il est membre fondateur du réseau national Diagonal qui regroupe 23 structures photographiques en France métropolitaine. Ce réseau est constitué par des acteurs militants tous convaincus du rôle des artistes par la création photographique et par une éducation citoyenne artistique. L'année 2019, a été marquée par le 10^{ème} anniversaire du réseau Diagonal. En partenariat avec le Centre national des arts plastiques (Cnap) des expositions autour de la thématique de l'Engagement ont été à l'affiche dans l'hexagone.

Le CACP œuvre pour l'accès à la culture pour tous, il travaille notamment avec les détenus de la Maison d'arrêt de Niort et les résidents des Terrasses de Niort.

Exposition « Le corps est la pesanteur »

Jean-Luc Fouet a fait la visite commentée de l'expo temporaire « Le corps est la pesanteur » présentée dans le cadre du 10^{ème} anniversaire du réseau Diagonal et de la biennale de danse contemporaine Panique au dancing (cf. catalogue de l'expo en annexe 1). Il situe le contexte des œuvres exposées : caricature d'une société qui laisse tomber sa jeunesse pendant les soulèvements des banlieues (La Chute de David Darzacq), métaphore entre le format carré de la photo et l'enfermement de la personne sans lien avec le temps.



- ✓ Membres de la CCA devant une photo de Valérie Jouve « Sans titre » représentant sur fond d'une ville floue, une femme qui crie ; reflet de l'indignation de la colère dans la France des années 2000.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT



- ✓ A l'étage, photos de la Danoise Tina Enghoff « Seven Years » représentant les femmes migrantes, réfugiées, qui n'ont pas, pendant 7 ans, d'existence juridique. La femme photographiée de façon floue est une victime dans des paysages hostiles.

Cécilia San Martin Zbinden a réalisé une lecture détaillée des principales œuvres pour le public déficient visuel.

Les membres de la CCA regrettent de ne pouvoir disposer de casque audio pour une visite en autonomie, notamment pour les personnes aveugles ou déficientes visuelles.

Jean-Luc Fouet rappelle que le CACP accueille des expos temporaires et qu'il est donc difficile de mettre à en œuvre ce dispositif. En revanche il indique que des visites guidées sont possible pour les groupes sur réservation :

Villa Pérochon

Centre d'art contemporain photographique d'intérêt national

64, rue Paul-François Proust

BP 59135

79061 Niort Cédex 9

Tél : 05 49 24 58 18

accueil@cacp-villaperochon.com

<http://www.cacp-villaperochon.com/>

Ouverture du mercredi au samedi de 13h30 à 18h30 (sauf jours fériés)

Entrée gratuite

Observations des membres de la CCA :

- Manque de vestiaire à l'accueil pour déposer ses vêtements et visiter « librement » les expos.
- Manque de sièges dans les salles d'expo pour les personnes fatigables en station debout.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Les membres de la CCA se déplacent au musée Bernard D'Agesci, tout proche au 26 Avenue de Limoges à Niort.

Le Musée Bernard D'Agesci



Jacqueline Lefebvre remercie La Conservatrice du Musée Bernard d'Agesci pour l'accueil de cette dernière Commission communale de l'année.

Elisabeth Maillard, Maire de Saint-Rémy et Vice-présidente de l'Agglo en charge de la culture et du patrimoine historique rappelle l'engagement de l'Agglomération du Niortais en faveur « de l'accès à la Culture pour tous » et invite tous les publics à franchir les portes du Musée.

En annexe 2 Diaporama présenté par :

➤ Anne Briat, Directrice adjointe des Musées Bernard d'Agesci et Donjon qui précise que les deux musées sont labellisés de Niort est agréé par l'Etat « Musée de France * » par le ministère de la culture et qu'à ce titre ils ont notamment pour missions de « Rendre accessible leurs collections à un public le plus large possible et de « Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ». Elle rappelle les objectifs et les réalisations du « Groupe accessibilité/inclusion musées » créé en mai 2013, co piloté avec le service cohésion sociale de la CAN.

* Est considéré comme « Musée de France », au sens de la loi du 4 janvier 2002, « toute collection permanente composée de biens dont la conservation et la



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

présentation revêtent un intérêt public et organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public »

- Maud Dumaine, Médiatrice au Service des publics, Musée Bernard d'Agesci et Donjon de Niort présente les actualités aux Musées : [Madame de Maintenon, Dans les allées du pouvoir, Auguste Tolbecque, le centenaire](#), conversation autour des dernières acquisitions. Elle expose quelques exemples d'actions menées en 2019 pour faciliter l'accès de tous à la culture en partenariat notamment avec les associations UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) et ATI (Association Tutélaire et d'Insertion). Elle rappelle la participation du Musée Bernard D'Agesci aux 4ème Rencontres Accès Libre : photographies de Romain Faucher « A bout de souffle », le « clown-shooting » de Nathalie Fletcher et les réalisations des jeunes de l'IME et de l'école Yvonne Mention-Verdier de Melle dans le cadre du dispositif « La classe/L'œuvre ». Présentation des différentes activités en lien avec les expositions permanentes et temporaires (Dimanches aux musées, vacances aux musées, kit famille ...). Les groupes peuvent contacter le service des publics pour adapter au mieux leurs visites.
- Mathilde Chemin, chargée de mission aux musées, en partenariat avec le service Inventaire et Patrimoine de la Région Nouvelle-Aquitaine présente l'inventaire entrepris sur le territoire de l'Agglomération, en lien avec la procédure de labellisation en cours Pays d'Art et Histoire. L'inventaire de quatre communes a été réalisé, La Rochénard, Usseau, Prieires et Thorigny-sur-le-Mignon (ces trois dernières communes ont fusionné pour former la commune de Val du Mignon). Une brochure a été éditée pour chacune de ces communes, distribuée sous format papier aux habitants et accessible sur le site de Niort Agglo. Le travail continue sur les autres communes. Egalement accessibles sur le site internet de Niort Agglo : les données patrimoniales déjà collectées sur les 40 communes. Une recherche simplifiée permet d'y accéder. Ces données seront complétées au fur et à mesure de l'avancée du travail réalisé en partenariat avec le service Inventaire et Patrimoine de Région Nouvelle-Aquitaine site de Limoges-Poitiers.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

NB : *l'inventaire des patrimoines des communes de la Communauté d'Agglomération du Niortais concerne la connaissance et la valorisation des patrimoines au sens large, patrimoine naturel et paysager, hydraulique, civil et religieux, funéraire et commémoratif, archéologique, castral, fortifié ou militaire, domestique, artisanal, commercial ou industriel, agricole, immatériel (contes et légendes, fêtes traditionnelles, gastronomie, personnages illustres).*

Remarque :

- Pour les personnes fatigables 3 fauteuils roulants sont mis gratuitement à la disposition du public à l'accueil du Musée.

Les sites internet Ville et CAN sont accessibles aux déficients visuels qui la plupart de temps utilisent le moteur de recherches. Mais point de vigilance à noter concernant les contrastes.

Pour tous renseignements, visites, ateliers adaptés, le contact :

Maud Dumaine

Service des publics

Musées Bernard d'Agesci et Donjon à Niort

05 49 78 72 09

Mediation-musees@agglo-niort.fr

Communauté d'Agglomération du Niortais

140 rue des Equarts - CS 28770 - 79027 Niort Cedex

Plus d'informations sur :

<https://www.niortagglo.fr/fr/sortir-visiter/patrimoine-et-musees/musee-bernard-dagesci/le-1er-etage-de-salle-en-salle/index.html>

<https://www.niortagglo.fr/fr/sortir-visiter/patrimoine-et-musees/musee-du-donjon/index.html>

<https://www.alienor.org/musees/index.php/fre/La-liste-des-villes/Niort/Musee-Bernard-d-Agesci/Collections>



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Remarques des membres de la CCA :

- L'accès au Musée est gratuit le 1^{er} dimanche de chaque mois, mais difficulté car il n'y a pas de Mobitan le dimanche.
- Le seuil à l'entrée du musée Bernard D'Agesci présente une difficulté de franchissement pour les personnes en fauteuil.

Le service culture de la Ville de Niort

Présentation par Lauren Lhomer, Chargée d'accueil et logistique, Service Culture – Ville de Niort. Elle rappelle que la Ville encourage l'accès à la culture pour tous, pour les jeunes en particulier. Elle soutient la création, la diffusion et les pratiques artistiques. Les champs d'actions prioritaires sont : les arts visuels, les musiques actuelles, le spectacle vivant, notamment circassien et l'accès à la lecture.

Tout au long de l'année le service culture organise différentes manifestations gratuites et ouvertes à tous les publics ; expositions (Pilori, Grappelli), les Jeudis niortais, le festival de cirque d'été, les cinémas plein air, le festival street art : le 4^{ème} Mur, et le festival Regards Noirs.



Ces manifestations sont l'occasion de mettre en place des projets pour rendre la culture accessible au plus grand nombre ; interventions auprès du service pénitencier d'insertion



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

et de probation de Niort, concerts en prison organisés dans le cadre des jeudis niortais, ateliers dessin avec Mattieu Roda et réalisation de 2 fresques dans la salle polyvalente et dans la cour de la maison d'arrêt ainsi qu'une rencontre d'auteur.

Cette année, dans le cadre du festival Regards Noirs, du 13 au 16 février, un projet de compagnonnage a été mis en place avec l'auteur Marin Ledun.

Lauren Lhomer explique que le compagnonnage est un processus d'accompagnement permettant sur une période définie, d'organiser des séquences d'échanges et de travail entre un groupe et un auteur. Le but étant d'amener la littérature au plus près des gens et de l'aborder de manière moins académique.

Ce projet intitulé « Ouvrez la voix » a été financé par la Région, l'Etat, Le Centre national des Lettres et la Ville de Niort.

Marin Ledun, auteur de Nouvelle Aquitaine, chercheur en sociologie a été invité à plusieurs reprises sur Niort entre septembre et décembre afin de réaliser plusieurs projets :

- Un atelier lecture à haute voix en collaboration avec la vie participative et le conseil de quartier du Clou Bouchet. Une dizaine de participants souhaitent parler de livres et apprendre à lire des extraits à haute voix dans des lieux insolites afin d'amener la littérature dans des lieux où on ne l'attend pas.
- Un atelier de pièce radiophonique avec Radio Pinpon et l'unité de psychiatrie adulte de l'Hôpital de Niort.
- Un atelier d'écriture avec l'unité de psychiatrie adolescente de l'Hôpital de Niort.

Tout le programme de Regards noirs :

<https://regardsnoirs.niort.fr/fr/partenaires/index.html>

Actions précédentes réalisées :

- En 2019, l'auteur Sébastien Gendron et 3 classes d'établissements scolaires ont écrit un scénario du Grand jeu : La brigade enquête. Durant ce jeu les participants regroupés en équipes de 10 devaient résoudre l'enquête en interrogeant des suspects. 8 jeunes des Terrasses ont participé dans des équipes différentes.
- En 2018, contact avec l'Association Sourds 79 et rencontre avec l'auteure Florence Médina, également interprète en Langue des signes française.



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

- En 2016, séance de lecture dans le noir ; les auditeurs, plongés dans le noir ont pu écouter Jessica Baillivet (déficiente visuelle) et découvrir un extrait de roman en écriture braille.

Pour tous renseignements, le contact :

Service culture de la Ville de Niort

Place Martin Bastard CS 58755 79027 Niort

Tél : 05 49 78 74 11

La mission valorisation du patrimoine historique de la Ville de Niort

En annexe 3 Diaporama présenté par Sylvie Dubuc, Chargée de mission de médiation et valorisation du patrimoine historique, ses missions : protéger, conserver le patrimoine et le valoriser.

C'est-à-dire :

- Faciliter l'accès au patrimoine : donner la possibilité d'accéder aux lieux patrimoniaux, de visiter/faire découvrir ;
- Proposer la pratique d'activités artistiques ;
- Soutenir des projets.

L'accès au patrimoine pour tous, c'est : **DECOUVRIR, COMPRENDRE, PRATIQUER**

Comment découvrir : par le biais de Cafés historiques, parcours de visite (visites guidées/découverte à l'aveugle), ateliers sensoriels.

Comment comprendre : par la lecture d'édifices avec croquis, dessins, empreintes

Comment pratiquer : par le biais de l'art-thérapie avec animations d'ateliers en binômes (art-thérapeute et médiateur) et une attitude qui vise à : **OBSERVER, COMPRENDRE, ACCOMPAGNER, ENCOURAGER.**



COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE DE LA VILLE DE NIORT

Ses réalisations et projets :

- 1 jeu sur le thème de la Grande Guerre, créé en partenariat avec les associations partenaires de la Ville (AVH, France Alzheimer, CH, Autisme, Trisomie 21...);
- 1 mallette pédagogique autour de l'inclusion numérique qui comprendra : 1 casque de Réalité Virtuelle, 1 visite virtuelle, 1 modélisation en 3D, 1 impression en 3D.
Pourquoi ? pour s'approprier l'espace et pallier les difficultés liées à l'abstraction.

Contact :

Sylvie Dubuc

Ville de Niort

Mission de médiation et valorisation du patrimoine historique

Guide-conférencier

05 49 78 78 05

Sylvie.dubuc@mairie-niort.fr

Conclusion

Jacqueline LEFEBVRE et Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN remercient les participants pour la qualité des échanges et souhaitent à tous une belle fin d'année

La réunion se termine à 17h.

Prochains rendez-vous :

- **Le 4 février** : bureau de vote pédagogique
- **Le 14 février** : prochaine réunion de la CCA sur le thème du Contrat local de santé et de la démarche évaluation d'impact sur la santé du quartier du Pontreau.

Le corps est la pesanteur

Marie-Noëlle Boutin

Denis Darzacq

Tina Enghoff

Cécile Hartmann

Valérie Jouve

Ariane Lopez-Huici

Alain Polo

Jhafis Quintero

Moussa Sarr

Annick Volle.

Si l'occident est une chute, comme le veut son nom, le corps est le premier poids, l'extrémité du poids qui bascule dans la chute. Le corps est la pesanteur.

Jean-Luc Nancy

Et s'il ne restait plus que cela : le corps ? Le corps comme dernière limite, ultime bien de l'espèce humaine face à une conscience renouvelée de sa fragilité et de sa finitude. En recherche de ses fondamentaux, l'activité artistique en revient toujours et encore à ce qui définit et rassemble l'humanité à travers son plus petit dénominateur commun : sa corporéité.

Le regain du corporéisme dans les sociétés occidentales est l'expression des formes multiples et quotidiennes d'une ostentation du corps.

D'autres définitions du corps s'affirment aujourd'hui, auxquelles l'art donne des représentations renouvelées, en phase avec une compréhension des enjeux se cristallisant autour de la question du corps comme véhicule d'affirmation des différences et lieu de revendication biopolitique. En opposition à un discours superficiel de "résurrection" d'un corps mis en gloire par le matérialisme, des formes de radicalité expriment la nécessité subversive de rappeler les dimensions politique

et sociale du corps. Le corps est la surface d'impression des inégalités.

Plutôt qu'une opposition binaire entre un corps individualiste, narcissique, et un corps collectif, solidaire et engagé, il faudrait comprendre le soi corporel comme un lieu et un médium de découverte, de jouissance, de connaissance et reconnaissance de l'altérité. Un lieu d'acceptation des différences.

Le corps fait effraction sur la scène sociale et dans les pratiques artistiques. Après le processus de désidéologisation du corps engagé par la modernité, après le réalisme de sa trivialité et la recherche des extrêmes de sa mortification, il s'agit aujourd'hui plus que jamais pour les artistes de rappeler que le corps est un objet idéologique. En contradiction avec une alliance du spectacle et de l'industrie, qui cherchent à activer les fantasmes du post-humain à seules fins commerciales, l'art est en recherche d'un autre corps, symbole de la société, nécessairement résistant à l'aliénation.

Pascal Beusse, responsable de la collection photographie du Centre national des arts plastiques (Cnap)

L'année 2019 marque le 10e anniversaire du réseau Diagonal, réseau constitué par des acteurs militants tous convaincus du rôle des artistes, par la création photographique et par une éducation citoyenne et artistique.

Pour fêter ses dix ans, Diagonal et ses membres présentent une vingtaine d'expositions en France autour de la thématique de l'Engagement, en partenariat avec le Centre national des arts plastiques (Cnap). C'est une occasion unique de faire rayonner près de 400 œuvres à travers l'hexagone, d'en favoriser la diffusion, mais aussi de participer à la construction d'un rendez-vous photographique d'envergure.

C'est aujourd'hui visible, le réseau rassemble les forces vives de la photographie partout en France, forces qui la font vivre sur le terrain au service de tous par un engagement de chaque instant.

Erick Gudimard, président du réseau Diagonal.

L'ENGAGEMENT

SEPT. 2019
> FÉV. 2020

Points de vue du Réseau Diagonal
sur l'engagement en photographie
Une manifestation nationale
en partenariat avec le Cnap

10 10 ANS – UN RÉSEAU
À TOUTE ÉPREUVE
QUI S'EXPOSE !

DIAGONAL
RÉSEAU NATIONAL DES STRUCTURES DE DIFFUSION
ET DE PRODUCTION DE PHOTOGRAPHIE

Ministère de la Culture

cmr

@dagp
Pour le droit des artistes

Cette exposition se déroule dans les cadres du 10e anniversaire du réseau Diagonal sur le thème de *l'Engagement* et de la biennale de danse contemporaine *Panique au dancing*.

Un commissariat de **Pascal Beausse**, responsable de la collection photographie du **Centre national des arts plastiques**. Une exposition issue des œuvres de la collection photographie du **Cnap**.

Exposition visible du 27 septembre au 23 novembre 2019

Entrée libre du mardi au samedi de 13h30 à 18h30, sauf les jours fériés.

Visite commentée pour les groupes constitués, prendre rendez-vous.

Les autres rendez-vous :

- Rencontre avec Pascal Beausse : le 9 octobre à 18H30 à la Villa Pérochon.
- Visites commentées : les 19 octobre et 23 novembre à 14h30 à la Villa Pérochon.

1

Valérie JOUVE

Sans titre (Les Personnages avec Josette), 1991 - 1995

Photographie couleur Cibachrome sur papier satiné Kodak
98,8 x 124,1 cm dimensions avec cadre : 102 x 127 x 3 cm.

Achat en 1996
n° inv. : FNAC 96308

2

Denis DARZACQ

La chute

Série 3 photographies d'une série de 20

La Chute 14, 2006

Photographie couleur

Epreuve argentique sur papier Kodak Endura Ultra satiné contrecollée sur aluminium
85 x 105 cm, 88,6 x 108,6 cm (avec cadre) profondeur avec cadre: 3,5 cm

Achat en 2011
n° inv. : FNAC 2011-0161

3

Denis DARZACQ

La chute

Série 3 photographies d'une série de 20

La Chute 16, 2006

Photographie couleur

Epreuve argentique sur papier Kodak Endura Ultra satiné contrecollée sur aluminium
85 x 105 cm, 88,6 x 108,6 cm (avec cadre) profondeur avec cadre: 3,5 cm.

Achat en 2011
n° inv. : FNAC 2011-0162

4

Ariane LOPEZ-HUICI

Sans titre, 2002

Diptyque Photographies noir et blanc
Epreuve gélatino-argentique

Achat en 2002
n° inv. : FNAC 02-737 (1 et 2)

5**Annick VOLLE***Alma*, mai 1986 - mai 1988

Ensemble de 23 oeuvres
Photographies noir et blanc,
Epreuve gélatino-argentique
1 à 21 : 45x45 cm
22-23 : 70x70 cm

Achat en 1993
n° inv. : FNAC 93595 (1 à 23)

6**Alain POLO***Sans titre*, 2008/2009

Photographie couleur
Epreuve numérique couleur Fine Art sur papier Hahnemühle PhotRag mat white 308 gr,
encres Epson pigment ultrachrome HDR
60 x 80 cm

Achat en 2012
n° inv. : FNAC 2012-079 à FNAC 2012-083

7**Cécile HARTMANN***Inhabitant*, 2005 - 2007

N°3 d'une série
Photographie couleur
Epreuve numérique contrecollée sur aluminium
99,8 x 129 cm , 104 x 134 cm (avec cadre) profondeur avec cadre: 4 cm

Achat en 2008
n° inv. : FNAC 08-699

8**Cécile HARTMANN***Homeless*, 2004

N°9 d'une série
Photographie couleur Tirage à jet d'encre sur papier Arche
111 x 126 cm, 90 x 123,5 cm (hors marge) Dimensions avec cadre : 103,8 x 133,6 x
4 cm.

Achat en 2005
n° inv. : FNAC 05-593

9**Marie-Noëlle BOUTIN***Chine*, 2006

Appartient à un ensemble de 30 photographies
Photographie couleur
Epreuve sur papier Fuji Cristal Archive mat
40,6 x 30,4 cm 28,6 x 28,3 cm (hors marge)

Achat en 2006
n° inv. : FNAC 06-597 à FNAC 06-602

10**Moussa SARR***L'étalon noir*, 2011

Nouveaux médias, Vidéo
Vidéo, couleur, son durée: 1'35"

Achat en 2014
n° inv. : FNAC 2014-0515

11**Tina ENGHOFF***Seven Years*

Série Vidéo et série de photographies

Pakistani Woman, 34 years old, 2009

Photographie couleur

Epreuve Digital C-Print sur papier Kodak professionnel Ultra Endura contrecollée sur aluminium

120 x 140 cm, 122,5 x 142,5 cm (avec cadre) profondeur avec cadre: 4,5 cm

Achat en 2011

n° inv. : FNAC 2011-0184

12**Tina ENGHOFF***Seven Years*

Série vidéo et série de photographies 2008

Photographies couleurs

Epreuve Digital C-Print sur papier Kodak professionnel Ultra Endura contrecollée sur aluminium

120 x 140 cm, 122,5 x 142,5 cm (avec cadre) profondeur avec cadre: 4,5 cm

Achat en 2011

n° inv. : FNAC 2011-0180 à FNAC 2011-0183

13**Denis DARZACQ***La chute*

Série 3 photographies d'une série de 20

La Chute 13, 2006

Photographie couleur

Epreuve argentique sur papier Kodak Endura Ultra satiné contrecollée sur aluminium

85 x 105 cm, 88,6 x 108,6 cm (avec cadre) profondeur avec cadre: 3,5 cm

Achat en 2011

n° inv. : FNAC 2011-0160

14**Valérie JOUVE***Sans Titre (Les Personnages avec Dominique Montembault), 2001*

Photographie couleur

C-Print contrecollé sur aluminium

100 x 130 x 4,7 cm

Achat en 2009

n° inv. : FNAC 09-171

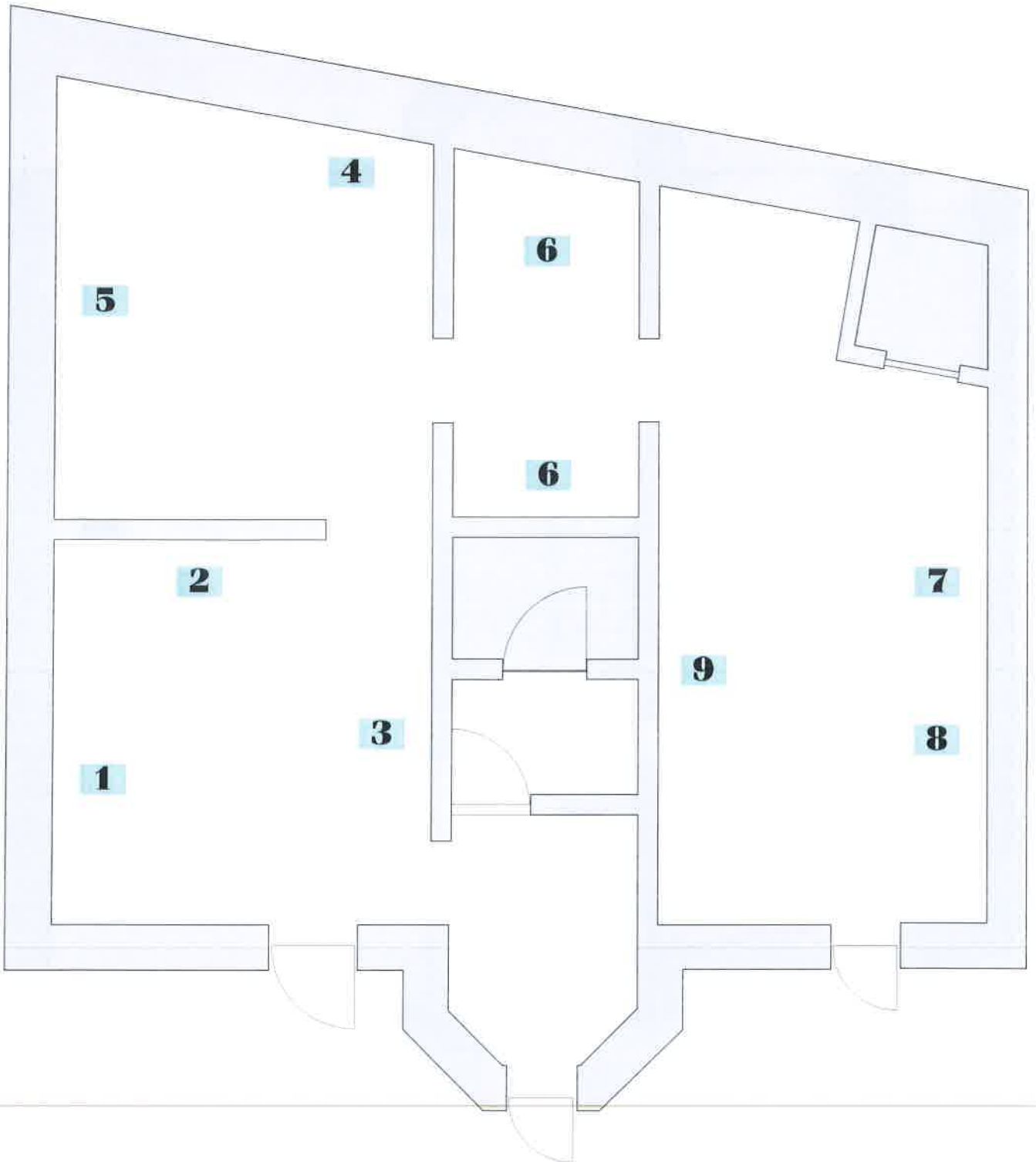
15**Jhafis QUINTERO***Ten Years in Jail*Série, Ensemble de 10 vidéos *La Hora Garrobo*, 2013

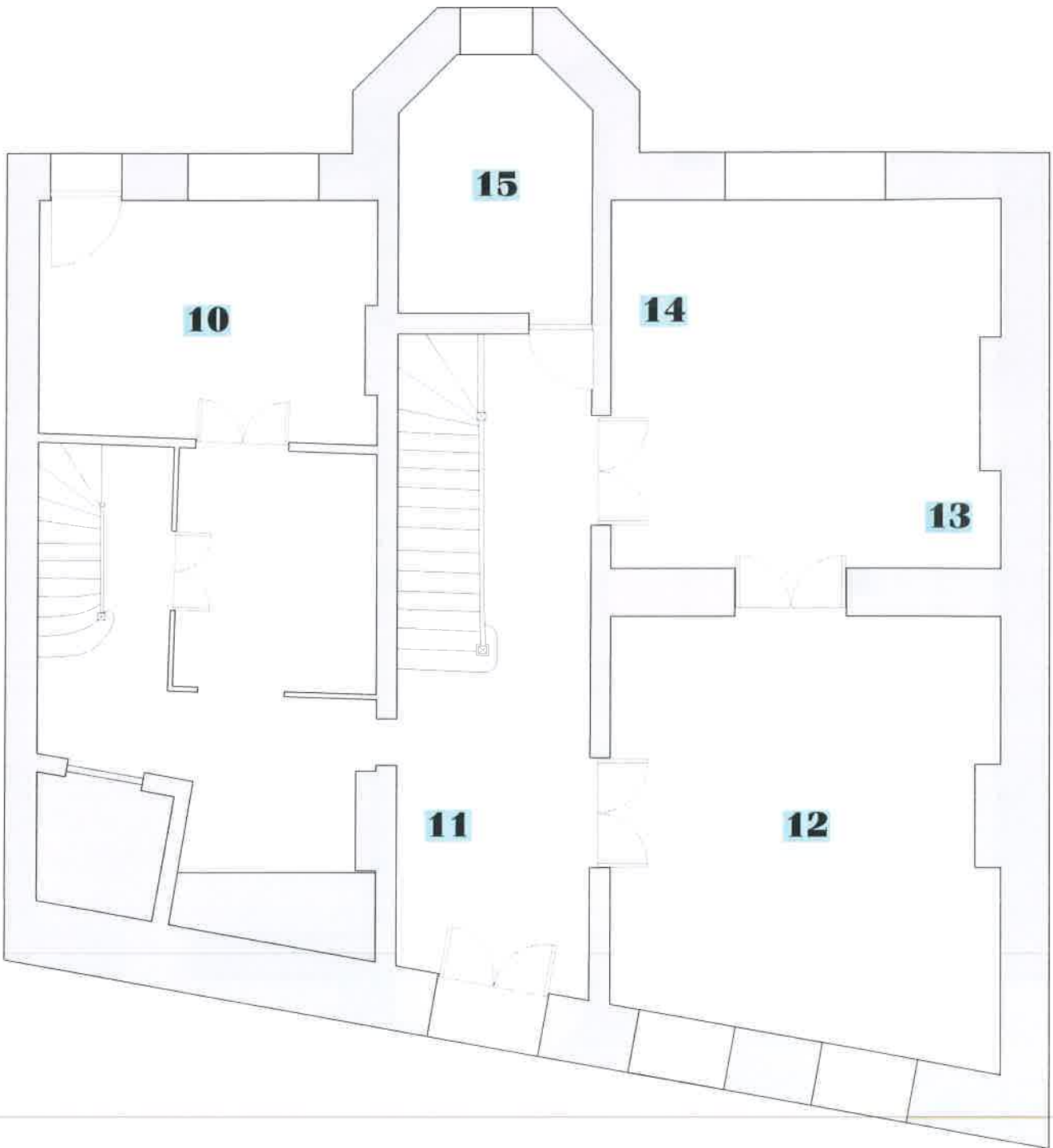
Nouveaux médias, Vidéo

Vidéo, couleur, son durée : 2'42"

Achat en 2014

n° inv. : FNAC 2014-0131





Commission Communale pour l'Accessibilité - ville de Niort

Musées Bernard d'Agesci & du Donjon
22 novembre 2019



Musée Bernard d'Agesci

Ancien lycée de jeunes filles, le musée Bernard d'Agesci, labellisé *Musée de France*, réunit dans un seul et même lieu diverses collections réunies en 10 corpus : Beaux-arts, arts décoratifs, archéologie, lapidaire, numismatique, instruments de musique, *militaria*, ethnographie, Sciences naturelles et Conservatoire de l'éducation.

Musée du Donjon

Monument historique depuis 1840, labellisé *Musée de France*

- Exposition semi-permanente *Donjon : 1000 ans d'histoire*
- Ethnographie poitevine (reconstitution d'un intérieur poitevin et mobilier)
- Expositions temporaires : *Les fouilles du Moulin du Milieu, Epona*

Loi 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France

Objectif : Redéfinir le rôle et la position du musée face aux attentes de la Société qui doit devenir un lieu de démocratisation culturelle inscrit à travers la notion d'accessibilité au public le plus large et d'égal accès de tous à la culture.

La loi affirme clairement les missions patrimoniales mais aussi d'éducation et de diffusion avec l'obligation de créer un service des publics dans chaque établissement.

Les missions d'un *Musée de France*

- **Conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections**
- **Rendre leurs collections accessibles au public le plus large**
- **Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture**
- **Contribuer aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion**

Mai 2013 : création du groupe accessibilité / inclusion

- **Objectifs**
 - **Amener tous les publics empêchés (physiquement, socialement, culturellement, psychologiquement, géographiquement...) quel que soit leur âge à venir aux musées**
 - **Faciliter la visite pour tous : signalétique intérieure, outils d'aide à la visite, accessibilité des espaces, confort...**
 - **Réaliser des actions de médiation pour tous (proposer des supports et outils pédagogiques adaptés à tous les publics)**

Les actualités au musée Bernard d'Agesci

*Madame de Maintenon,
Dans les allées du pouvoir
jusqu'au 15 mars 2020*



Autour de l'exposition

- 28 novembre, 15, 26, 27 décembre, 12 janvier, **visites théâtralisées : « Louis XIV, une visite majestueuse »**
- Du 21 décembre au 6 janvier : Kit famille
- **Art au menu de 12h30 à 13h**
- 19 décembre : Françoise Scarron et les deux premiers enfants du roi et de Mme de Montespan, *attribué à Pierre Mignard, XVII^e siècle*
- 16 janvier : Madame de Montespan
- **Les Dimanches au musées**
- 19 janvier : visite guidée : *Madame de Maintenon dans les allées du pouvoir*

Auguste Tolbecque (1830 - 1919)

Luthier, compositeur, violoncelliste, collectionneur établi à Niort - Le Centenaire

Accrochage des dernières acquisitions *Musique*

7 novembre 2019 – 2 février 2020

***Ces acquisitions – instruments
de musique et gravures - ont
été réalisées en 2017 et 2018
auprès de particuliers et de
luthiers. Elles viennent enrichir
la collection Musique du musée
dont deux salles sont
consacrées à A. Tolbecque
(atelier de lutherie et des
éléments de son salon du Fort
Foucault)***



Les actualités au musée du Donjon

Les Dimanches au musée

- 29 décembre : le secret du dragon, chasse au trésor pour grands enfants
- 26 janvier : Les graffitis

Kit Famille

Du 21 décembre au 6 janvier



Quelques exemples d'actions menées en 2019

Cycles ateliers : découverte des collections et pratique artistique

Depuis 2012 des actions en partenariat avec des associations sont menées au sein du musée Bernard d'Agesci pour faciliter l'accès à la culture pour tous.

Objectifs

- . permettre à chacun de découvrir les collections du musée et révéler son potentiel créatif grâce à une pratique artistique*
- . créer du lien avec et entre des personnes issues d'horizons différents autour d'une activité qui fait sens*

Associations participantes :

- **UDAF (Union départementale des associations familiales) et ATI (Association Tutélaire d'Insertion)**
- **Cycles ouverts à d'autres associations**



Participation aux Rencontres Accès Libre portées par la ville de Niort et le Centre de ressources handicap de l'Université de Poitiers 4^e édition : 18 au 28 mai 2019

3 expositions

- **Photographies de Romain Faucher « À bout de souffle »** : portraits de 18 coureur(euse)s, des femmes, des hommes, des professionnels, des amateurs, des coureurs en situation de handicap, des valides...
- « **clown-shooting** »

La photographe Nathalie Fletcher et la maquilleuse Gianina Criscenzo ont accueilli et photographié les patients du Centre de Rééducation et de Réadaptation Fonctionnelle (*CRRF*) André *Lalande*, situé à Noth (département de la Creuse)



- Dans le cadre des Rencontres Accès Libre et du dispositif la classe/l'oeuvre, les élèves de l'IME et de l'école Yvonne Mention-Verdier de Melle, ont réalisé des sculptures en emballages recyclés, sur l'idée d'animaux imaginaires et de bestiaire fantastique, en écho avec les œuvres vues au Musée
- Pour ces réalisations, ils ont utilisé des bouteilles d'eau, de sodas, des briques de lait, des boîtes à chaussures, du papier crépon... Ils ont également élaboré une colle « maison » avec de l'eau, du sucre et de la farine
- Travaux présentés lors de la Nuit des musées



Des visites facilitées : parcours numériques

- **Applications numériques thématiques dédiées à chaque site pour enrichir la visite guidée dans le parcours : plusieurs parcours mis en place depuis juin 2018**



Les thématiques

- . **Beaux-Arts** : parcours peinture
- . **Le musée vu par les ados**
- . **MNR** : œuvres d'art rapatriées d'Allemagne - et donc potentiellement spoliées - qui au début des années 1950 ont été confiées aux musées nationaux
7 œuvres au musée Bernard d'Agesci dont deux en réserve
- . **Ethnographie** : présentation des éléments d'un intérieur poitevin au 19^e siècle
- . **Globetrotters Migrations 79** : application dédiée à la collection ornithologique

D'autres parcours aux nouvelles thématiques sont prévus pour 2020

Mise en valeur des patrimoines des communes de Niort Agglo



Découvrez les patrimoines des communes de NiortAgglo, 1967 fiches patrimoines mises à la disposition de tous.

> <https://www.niortagglo.fr/fr/sortir-visiter/patrimoine-et-musees/patrimoine-de-lagglomeration>



Eglise Saint-Pierre (Frontenay-Rohan-Rohan)



Rechercher

Mot clé :

Commune :

Catégorie :

Epoque :

Protection :

Patrimoine remarquable :



Rechercher

Patrimoine de NiortAgglo

Eglise Sainte-Marie-Madeleine ☆

Centre-bourg, Sciecq



Catégorie

Patrimoine religieux

Protection

Aucune

Description

Edifice re(construit) au milieu du XIIe s. Portail occidental rebâti au XVe s. Clocher et nef incendiés pendant les guerres de religion (traces encore visibles). Eglise rénovée au XVIIe s. avant d'être convertie à la Révolution en magasin à fourrage et écuries pour les chevaux de l'armée de Vendée. Travaux de restauration en 1842, 1870 et 1932. Une seule nef plafonnée de 25 m de long sans transept avec abside voutée et peinte d'une voûte céleste étoilée

Datation

XIIe s. - XVIIe s. - XIXe s. - XXe s.

Remarques sur l'objet

Edifice placé sur une des voies secondaires jacquaires, sur le coteau escarpé de la Sèvre Niortaise

[Visualiser sur la carte](#)

Patrimoine de NiortAgglo

Pigeonnier du Corniou ☆

Après le ruisseau de Saint-James, Germond-Rouvre

Catégorie

Patrimoine agricole

Epoque

Epoque moderne

Protection

Aucune

Description

Imposant pigeonnier circulaire du XVIIe s. comptant 2500 places

Datation

1673

[Visualiser sur la carte](#)

Fermer

LE PATRIMOINE
ACCESSIBLE A
TOUS LES
PUBLICS

CAFE HISTORIQUE



CAFÉ
HISTO
RIQUE



ANIMATIONS
LIBRES &
GRATUITES
DANS LA LIMITE DES
PLACES DISPONIBLES

CAFE HISTORIQUE

Un lieu
convivial, un
lieu d'échange
et de partage




CAFE HISTORIQUE

Un lieu
convivial, un
lieu d'échange
et de partage



CAFE HISTORIQUE



Un lieu
convivial, un
lieu d'échange
et de partage

<https://www.pielnet.fr/carnet/les-cafes-historiques-de-niort/>



PARCOURS DECOUVERTE A L'AVEUGLE



PARCOURS DECOUVERTE A L'AVEUGLE



ATELIER SENSORIEL



ATELIER SENSORIEL



LECTURE D'EDIFICES



LECTURE D'EDIFICES



L'ART POUR SE RECONSTRUIRE

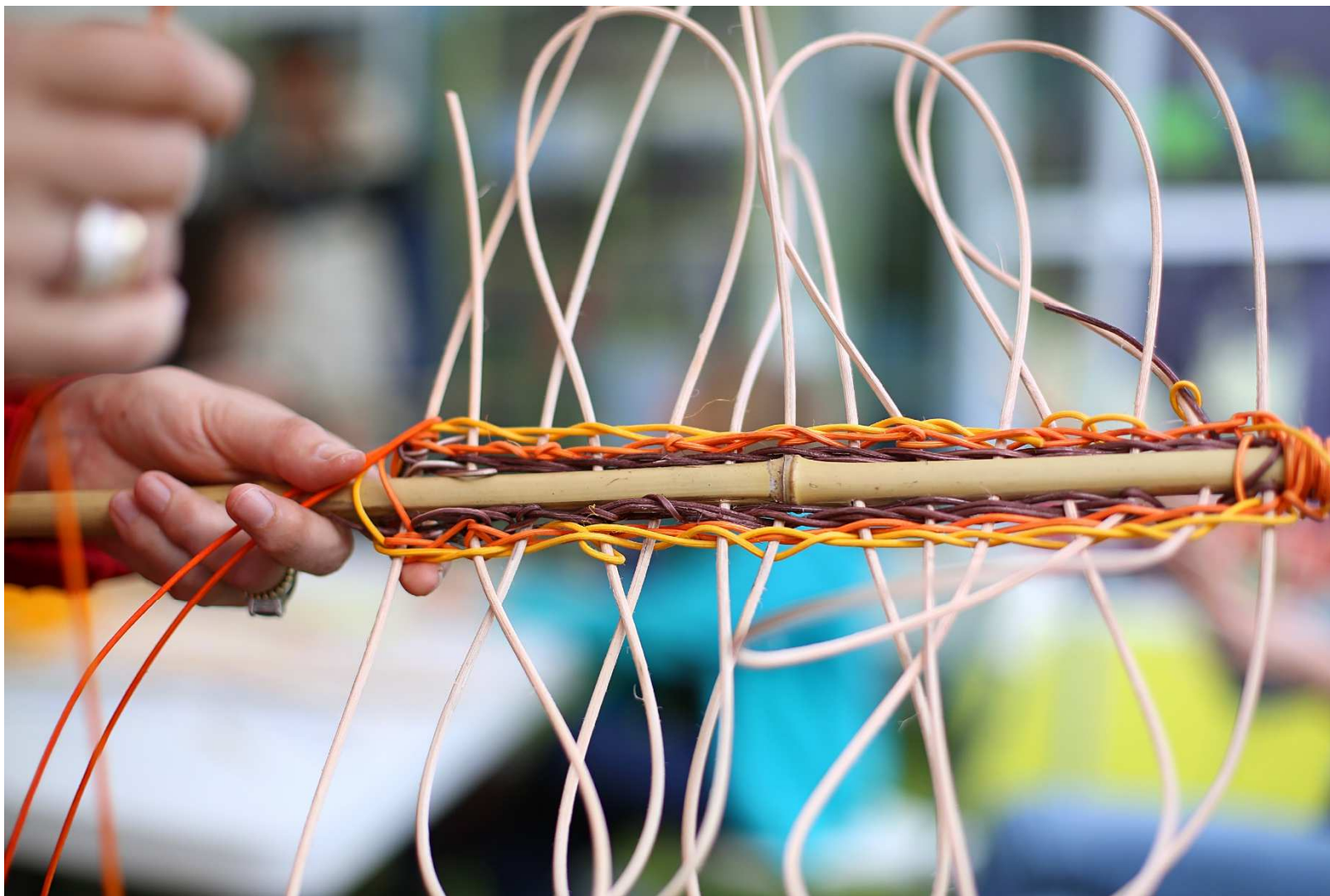
ATELIER ART-THERAPIE



ATELIER ART-THERAPIE



ATELIER ART-THERAPIE



ATELIER ART-THERAPIE



ATELIER ART-THERAPIE



ATELIER ART-THERAPIE



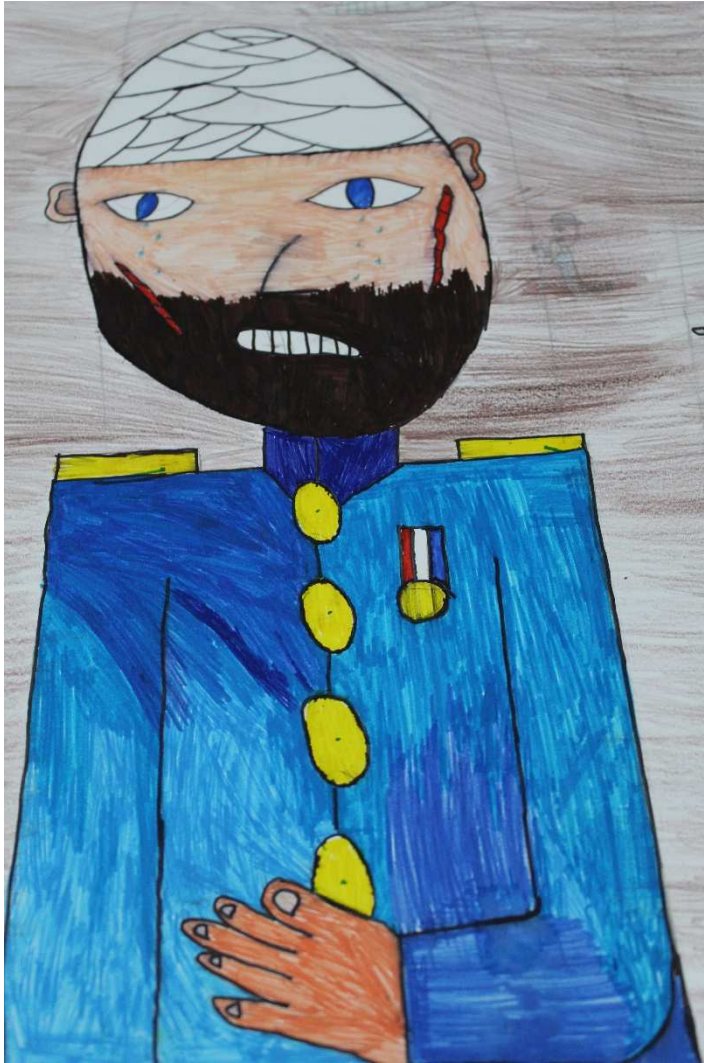
ATELIER ART-THERAPIE



ATELIER ART-THERAPIE



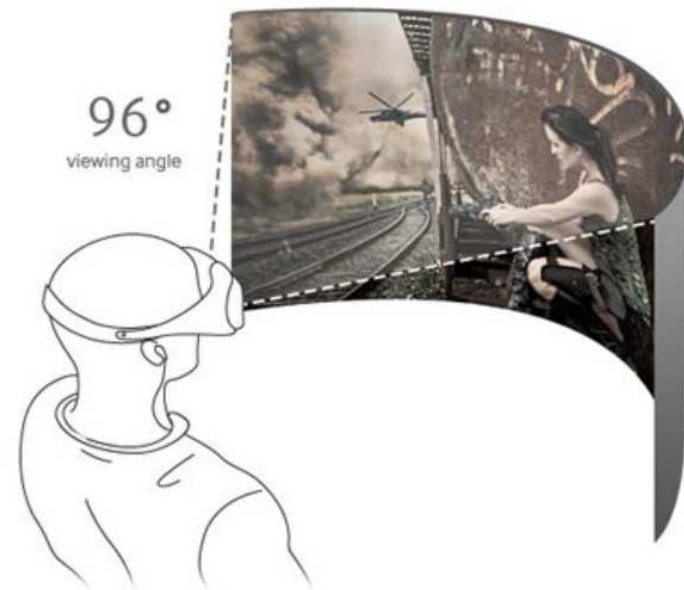
ATELIER ART-THERAPIE



ATELIER ART-THERAPIE



L'INCLUSION NUMERIQUE







<http://ville-niort.virtualis-niort.fr/eglise-saint-hilaire/>